TABLOÏD SPORTS

L'ATTACHEMENT AU CANADIEN NE TIENT PLUS

■ A part quelques exceptions, les joueurs du Canadien n'accordent plus de valeur monétaire au fait de porter l'uniforme du Canadien. Un sondage effectué auprès des joueurs révèle que s'ils avaient le choix, la plupart d'entre eux préféreraient évoluer aux Etats-Unis. Quant à John Ziegler, le président de la Ligue Nationale, les propos tenus par Marcel Aubut, lundi, l'ont incité à mener sa petite enquête auprès des autres équipes canadiennes de la Ligue.

pages 2 et 5

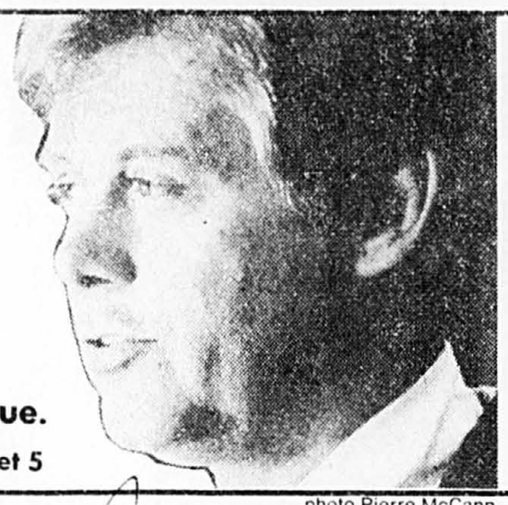


photo Pierre McCann

DÉGELÉE DES ISLANDERS À QUÉBEC, 7 À 2

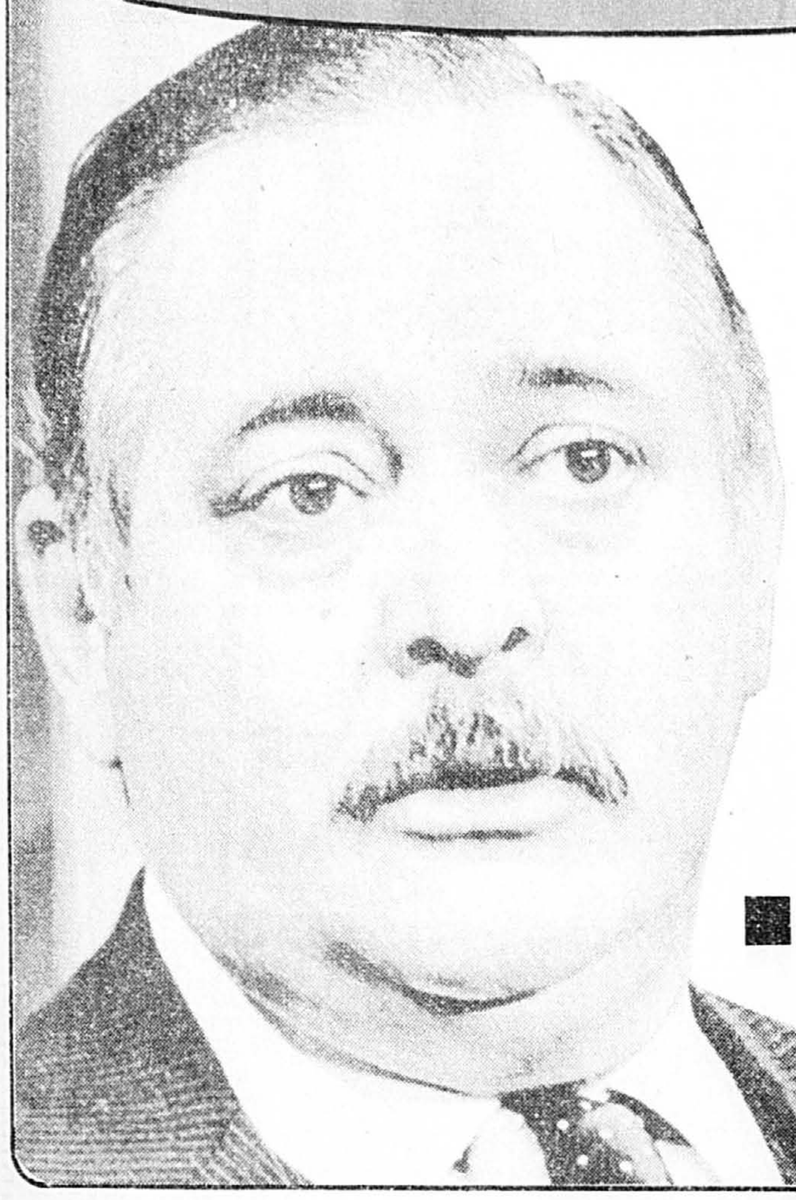
page 3

25 cents MONTRÉAL, MERCREDI 18 NOVEMBRE 1981, 97e ANNÉE, no 272, 152 PAGES, 10 CAHIERS •

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

Magasiner à Laval, c'est magasiner au CENTRE LAVAL
Autoroute des Laurentides, sortie 28 au boul. Saint-Martin



LE LITRE À 45,5¢

ESSENCE: LA TAXE DOUBLE

■ RÉDUCTION D'IMPÔT ANNULÉE
■ HAUSSE DU PRIX DE LA BIÈRE

Telles sont les nouvelles mesures fiscales annoncées hier par le ministre des Finances, Jacques Parizeau.

pages A 4 A 5, et A 16

photo Pierre McCann, LA PRESSE



SOMMAIRE

Annonces classées: D 2 à D 11, E 24, E 25
Arts et spectacles: C 1 à C 3
Carrières et professions: C 7 à C 10
Décès, naissances, etc.: F 11, F 12
Économie: F 1 à F 10
Êtes-vous observateur? D 6
FEUILLETON: D 4
Horoscope: D 6
Le bridge: I 6
Le monde: B 8
Météo: A 2
Mots croisés: D 5
Mot mystère: D 5
Quoi faire aujourd'hui: C 4
Télé-câble: C 3
Télévision: C 1, C 5
— Horaires: C 4
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 18
— Médecine: E 4

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

DES PARENTS CHOQUÉS ET INQUIETS

page A 3



■ Conséquence de la grève des employés de l'hôpital Rivière-des-Prairies: 90 cadres tentent de remplacer un millier d'employés réguliers auprès de 650 jeunes patients de 8 à 30 ans. «Celui-ci n'est pas attaché en temps normal, explique l'infirmière-chef. Mais nous ne pouvions faire autrement. Nous ne pouvons le surveiller continuellement et il risque de se blesser gravement.»

CONSTITUTION

L'OFFRE DE TRUDEAU INCLUSE DANS LA RÉSOLUTION

page A 5

CLAUDE MORIN À LA PRESSE: PAS QUESTION QUE ÇA S'APPLIQUE

page A 8



photo Pierre McCann, LA PRESSE

LES CASINOS

DES RETOMBÉES INQUIÉTANTES

page A 3



téléphoto UPI

ÉDITO

APRÈS LE DÉPART DE CLAUDE FORGET

PAR VINCENT PRINCE

page A 6



Consultez notre nouveau cahier publicitaire Le Garde-Manger encarté dans ce journal.

METRO
On connaît not'monde!

Pointe-aux-Trembles dans une situation critique

LE MAIRE VANIER ENVISAGE LA FUSION À D'AUTRES VILLES

L'administration municipale de Pointe-aux-Trembles s'apprête à adopter un budget «californien» et à décréter des mesures exceptionnelles d'austérité dans le but de sortir d'une grave impasse financière.

FLORIAN BERNARD

Joint par LA PRESSE, le maire Maurice Vanier n'a pas cherché à dissimuler la vérité ou à essayer d'amoindrir la gravité de la situation. La ville, selon lui, devra trouver, dès janvier, au moins $3 millions additionnels au chapitre de ses revenus et décréter une hausse importante des taxes.

Que s'est-il passé? A cette question le maire Vanier répond que sa municipalité doit affronter une série de coups durs dont elle n'est aucunement responsable, notamment — et surtout — une majoration draconienne du prix de l'eau fournie par Montréal. Suite à une décision de la Commission municipale de Québec, le coût de l'eau connaîtra une hausse de près de $1 million en 1982, sans compter le paiement probable d'arrérages totalisant $600,000.

D'autre part il est devenu urgent de réparer et de prolonger le réseau d'aqueduc. Les prévisions faites par Montréal tournent aux alentours de $7 millions, mais le maire Vanier n'est pas d'accord avec ce chiffre. Il essayera de le ramener à des proportions plus raisonnables. Quoiqu'il en soit, il s'agit de travaux prioritaires qui ne pourront plus être retardés. Certains secteurs de la ville ne sont actuellement pas desservis par le réseau.

Hausse d'évaluation

L'évaluation des maisons unifamiliales connaîtra une nouvelle hausse en 1982 — de l'ordre de 8% — tandis que le coût de refinancement de la dette à long terme de la ville entraînera une sérieuse saignée dans les coffres municipaux. Les emprunts contractés à moins de 10% d'intérêt il y a quelques années devront être refinancés aux taux actuels qui se situent aux alentours de 20%. Le maire doit se rendre en Suisse, au cours des prochains jours, afin d'essayer d'obtenir des conditions plus favorables de financement.

Le taux général de la taxe foncière de Pointe-aux-Trembles est actuellement de $3.77 par $100 d'évaluation. Ce n'est qu'à la fin de décembre que les contribuables connaîtront le nouveau taux. Mais il est déjà assuré que le propriétaire d'un bungalow moyen — $40,000 au rôle d'évaluation en cours — devra assumer une charge additionnelle de $100 à $125 sur son compte de taxes, et ceci au seul chapitre de la hausse d'évaluation. Il faudra ajouter les nouvelles obligations de la ville, dont le coût de l'eau et le refinancement des emprunts à long terme.

Situation critique

Si la situation n'est pas encore désespérée, elle n'en demeure pas moins critique et devra commander des remèdes inhabituels, dont, en priorité, une sérieuse compression des dépenses. Cependant, à Pointe-aux-Trembles, c'est déjà l'austérité depuis deux ans et le maire Vanier souligne que tout le gras a déjà été coupé. Cette fois, il faudra aussi retrancher dans le maigre et ça risque de faire mal, de commenter le maire.



Maurice Vanier

Le maire a déclaré à LA PRESSE qu'il ne rejette aucunement l'idée d'une fusion éventuelle avec une ou plusieurs municipalités. Ce serait une façon, selon lui, de diluer les difficultés financières de sa ville. Même si aucune négociation n'a été entamée avec qui que ce soit, pour le moment, certaines hypothèses de regroupement commencent à apparaître. La plus logique et la plus souhaitable, selon M. Vanier, serait une fusion avec Montréal-Est. Mais les dirigeants de cette dernière ville ne manifestent aucun intérêt pour une telle fusion, d'autant plus que les deux maires sont opposés au plan politique. Le maire Edouard Rivet est libéral tandis que le maire Vanier est péquiste. Avec humour, le maire Vanier a déclaré à LA PRESSE qu'il serait peut-être prêt à modifier sa couleur politique en passant du bleu au violet... pourvu que le maire de Montréal-Est fasse une démarche analogue!

Mais il n'y a pas que Montréal-Est. Le maire Vanier verrait très bien une fusion avec Repentigny, sa voisine de l'autre côté du pont Le Gardeur. Mais là encore, l'administration de Repentigny qui jouit d'un taux de taxe très bas et qui aime bien son autonomie ne semblerait aucunement intéressée à écoper des problèmes de Pointe-aux-Trembles.

Reste Montréal. «Pas question pour le moment», de commenter le maire Vanier, bien qu'il ne refuserait pas d'étudier les propositions qui pourraient être soumises à son administration, étant entendu que ces propositions n'engageraient personne et devraient être transmises aux contribuables. Ce sont eux, finalement, qui décideront. En attendant, leur autonomie risque de coûter très cher.

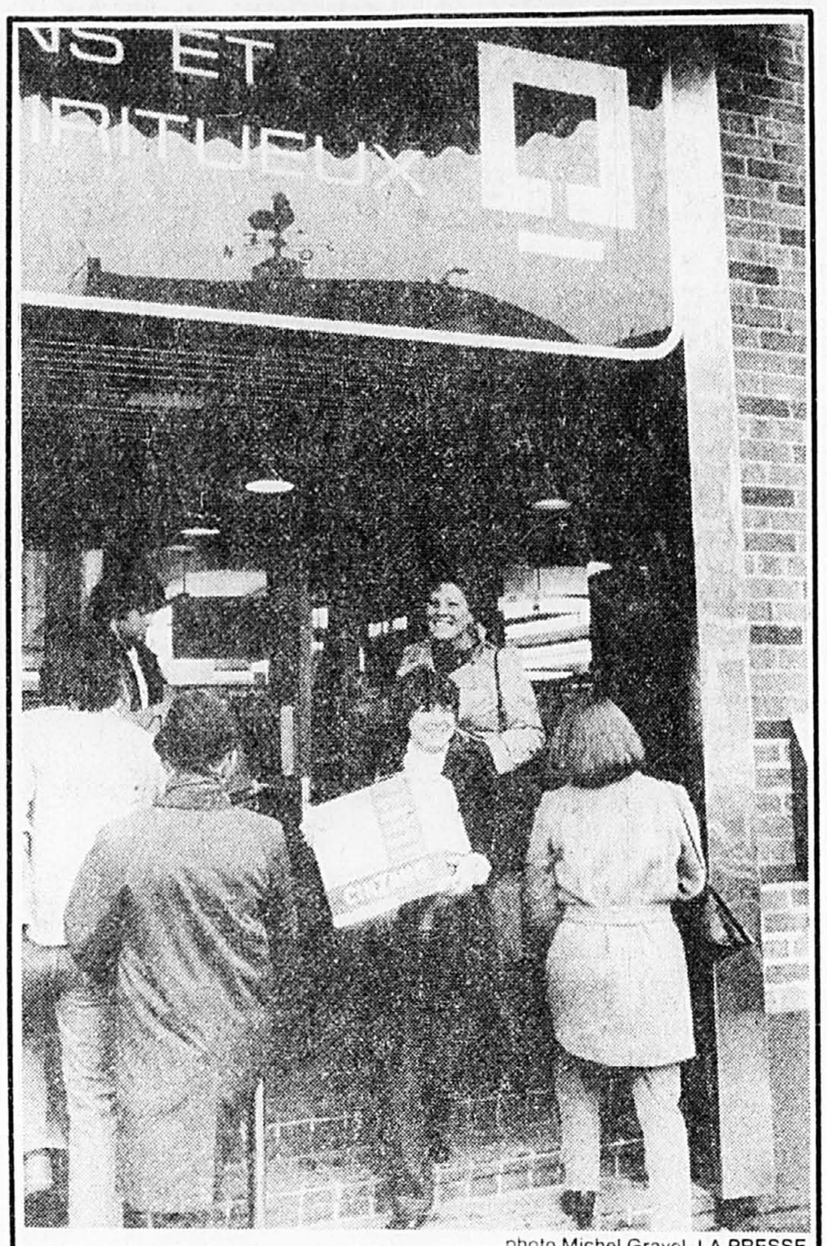


photo Michel Gravel, LA PRESSE

Comme tous les ans, à la fin d'une longue ligne d'attente, aux premières heures d'ouverture des magasins de la SAQ, plusieurs amateurs de vins primeurs ont dû repartir comme ils étaient venus. Sans vin. Il restera aux consommateurs déçus à se consoler en allant goûter le vin nouveau au restaurant. En plus des sources habituelles les restaurants ont eu recours à l'importation privée. Plusieurs milliers de caisses de Beaujolais et de Côtes du Rhône sont arrivées par cette voie là. Et sont sur les tables.

Stablex: une étude en profondeur s'impose pour éliminer tous les risques

Des porte-parole du ministère fédéral de l'Environnement ont annoncé hier que certains aspects de la mise en oeuvre du programme de traitement des résidus industriels du Québec — l'usine Stablex en voie d'implantation à Blainville — devront être étudiés plus à fond si l'on veut éliminer tout risque de contamination du milieu.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Un ingénieur ontarien du ministère fédéral, M. Pierre Côté, du Centre technologique des eaux usées, un service du complexe fédéral de recherche sur les eaux intérieures de Burlington, près de Toronto, et un collègue de la direction régionale du Québec du même ministère, M. Gérald Girouard, ont déclaré, au cours d'une entrevue, que le procédé Stablex devra «être examiné de près» afin d'éviter les accidents. Ils ont précisé que tous les aspects de la solidification des résidus toxiques font depuis peu l'objet d'un examen au Centre de Burlington.

Les deux fonctionnaires ont exprimé cet avis hier dans le cadre du 4e colloque annuel du gouvernement fédéral sur le traitement des eaux usées. Cette rencontre de deux jours réunissant quelque deux cents spécialistes du traitement industriel des eaux a pris fin hier. Sauf pour la présence, comme modérateur, du directeur de l'ingénierie de la Société québécoise de l'Assainissement des eaux, M. B. Samson, une société relevant du ministère de l'Environnement du Québec, le gouvernement du Québec, qui a une responsabilité directe en cette matière, était absent des délibérations.

L'ingénieur Pierre Côté a expliqué que certains problèmes relatifs à l'implantation de Stablex n'ont pas encore été réglés. C'est ainsi, selon lui, que cette multinationale choisie par le gouvernement du Québec pour disposer par solidification des poisons inorganiques, n'a pas encore résolu la question des «cendres volantes».

Le procédé Stablex ou Sealosafe, selon la marque déposée, a-t-ol dit, nécessite l'inclusion, dans le processus de fabrication du roc artificiel inerte, d'une proportion de 25 pour cent de cendres comme matériau de soutien. On trouve cette cendre en abondance en Angleterre, lieu d'origine du procédé Stablex, car il est principalement produit par les usines de production de l'électricité au charbon. Or il ne se trouve pzs de pareille usines au Québec. Stablex n'aurait pas encore trouvé de produit de remplacement et il est par conséquent probable que les cendres volantes ontariennes devront être importées d'Ontario.

Par ailleurs a dit encore l'ingénieur Côté, à cause de la multiplicité des produits toxiques devant être acheminés à l'usine, des problèmes «d'optimisation» du procédé pourront se poser; il serait ainsi difficile de «caractériser» les matières devant être neutralisées. De surcroît, a-t-il fait valoir encore, le personnel de contrôle chez Stablex de Blainville ne comprendra qu'une seule personne — un représentant du gouvernement du Québec devra résider à l'usine — tandis que l'équipe de contrôle de l'usine anglaise de Truro compte 7 personnes.

Hier, le directeur de l'exploitation de Stablex, M. Pierre Grenier, a expliqué que le mécanisme de fixation des poisons résulte de la combinaison de deux réactions interdépendantes. Dans la première les ions des éléments polluants réagissent avec du ciment et des silicates pour former les liens chimiques solides; dans le second cas les hydroxydes sont fixés dans une matrice cristalline. Les éléments toxiques ne peuvent ainsi être séparés ensuite que par des acides très forts et, partant, le procédé est «entièrement garant de l'environnement». Les tests devant être effectués sur la nature des produits à leur arrivée, eux, comprendront l'étude du PH et le pourcentage de matières en suspension dont la présence de carbone organique, les éléments radioactifs, les métaux lourds et les cyanures. Selon M. Grenier les laboratoires Stablex seront équipés pour «accomplir ces analyses dans un délai très court.

Aussitôt arrivé, aussitôt disparu!

(PC) — A 10 heures hier matin, 77 succursales de la Société des alcools du Québec offraient en vente 12,000 caisses de vin nouveau. Quelques heures plus tard, il n'en restait plus.

Les 12,000 caisses étaient ainsi réparties: 7,500 caisses de Beaujolais, 1,500 caisses de Beaujolais-Villages et 3,000 caisses de Côtes-du-Rhône.

Il est maintenant de tradition, au Québec, de boire le vin nouveau dès son arrivée, à la mi-novembre. Il y a sept ans, la SAQ n'avait acheté que 200 caisses de Beaujolais primeur.

Cette année, même si les prix des fournisseurs ont augmenté, les prix aux consommateurs ont diminué, grâce à la récente dévaluation de la monnaie française.

Ainsi, le Beaujolais-Villages s'est vendu $7.95 la bouteille; le Beaujolais primeur $7.65 et le Côtes-du--Rhône primeur $5.95.

Les Français ont pu goûter au vin nouveau dimanche. Dès le lendemain, il était présenté, à Montréal, à la presse et à divers représentants de groupes gastronomiques et vineux.

«C'est un vin exceptionnel», a commenté au restaurant Hélène-de-Champlain M. Raymond Légaré, des Vignerons de Saint-Vincent, pendant que l'orchestre jouait *Mademoiselle de Paris*.

M. Cléo Boudreault, qui est un spécialiste des vins, a trouvé le Beaujolais primeur «meilleur que l'an dernier».

Pour que les Québécois goûtent au vin nouveau si peu de temps après les Français, il a fallu noliser deux Boeing 747 d'Air Canada et d'Air France.

À Paris, le vin nouveau s'est vendu entre $2.45 et $3.15 la bouteille.

Pas de vin pour le ministre...

HULL (PC) — Même les ministres du cabinet fédéral ont été frappés par la fièvre du vin nouveau qui, comme chaque année, s'est abattue sur le Québec, hier.

Mais tous ne pourront pas s'abreuver de Beaujolais ou de Côtes-du-Rhône primeurs.

Ainsi, la longue file des disciples de Bacchus qui attendaient, hier matin, l'ouverture des portes de la Maison des vins de Hull, fut témoin d'un incident «ministériel».

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, s'est en effet présenté à la porte de la Maison des vins demandant s'il ne serait pas possible de faire une exception pour qu'il ne perde pas une heure précieuse de son temps à attendre démocratiquement avec le groupe déjà nombreux des fidèles du vin nouveau.

«Non», se fit répondre poliment, mais fermement, le ministre. Voyant sa secrétaire qui était déjà entrée, M. Ouellet demanda s'il ne serait pas possible de permettre à celle-ci d'acheter les six bouteilles auxquelles il avait droit.

Le fonctionnaire du gouvernement du Québec qui était de garde à la porte fut tout aussi ferme et le ministre dut s'en retourner à son bureau, gros Jean comme devant, sans le vin des dernières vendanges.

LES RUES DE MONTRÉAL

DESENCLAVES, rue (1947)

En hommage à Jean-Baptiste Gay des Enclaves (1702-1761), premier curé en 1736 de la paroisse (aujourd'hui divisée) du Sault-au-Récollet. Il est à noter que des Enclaves signait parfois son nom Desenclaves.

DYONNET, rue (1956)

A la mémoire du peintre français Edmond Dyonnet (1859-1954). Né en France, il avait 15 ans quand il arriva au Canada, où il enseigna le dessin au Council of Arts, au Royal Canadian Academy of Arts, à l'École polytechnique et à l'université McGill. Axe est-ouest à partir de Saint-Donat, au nord de Notre-Dame.

DESCHAMPS, place et rue (1953)

En l'honneur d'Alphonse-Emmanuel Deschamps (1874-1940), qui fut nommé vicaire général et protonotaire apostolique en 1923, puis évêque auxiliaire de Montréal en 1925. Il passa sa jeunesse dans l'ex-paroisse du Sault-au-Récollet où ces lieux sont situés.

La rue s'étend vers l'ouest à partir de Poincaré, au sud de Gouin, tandis que la place croise la rue Deschamps, à l'ouest de Poincaré.

FENDALL, rue (1930)

En souvenir de George Fendall pionnier de l'ex-village de la Côte des-Neiges (annexé à Montréal 2 avril 1908), où cette voie est si tuée.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM: —3
MAXIMUM: 6
NUAGEUX ET AVERSES DISPERSÉES
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

La Quotidienne
Tirage d'hier
9-2-4

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	0	3	Nuageux, neige
Outaouais	—3	8	Nuageux, averses
Laurentides	—3	8	Nuageux, averses
Cantons de l'Est	—3	6	Nuageux, averses
Mauricie	—3	6	Nuageux, averses
Québec	2	4	Bruine, brouillard
Lac-Saint-Jean	2	4	Bruine, brouillard
Rimouski	0	2	Nuageux, brouillard
Gaspésie	0	2	Nuageux, brouillard
Baie Comeau	0	2	Neige fondante
Sept-Iles	0	2	Neige fondante

Canada

	MIN.	MAX.	Aujourd'hui
Victoria	2	9	Nuageux
Edmonton	—3	0	Bruine et neige fond.
Regina	—6	0	Neige
Winnipeg	—4	1	Neige
Toronto	3	10	Ciel variable
Fredericton	4	7	Pluie
Halifax	8	11	Pluie
Charlottetown	4	7	Pluie
Saint-Jean	0	4	Bruine

États-Unis

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Boston	7	8	Nlle-Orléans	9	26
Buffalo	4	6	Pittsburgh	1	12
Chicago	0	2	San Francisco	12	19
Miami	15	27	Washington	2	9
New York	8	12			

les capitales

	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Amsterdam	4	12	Madrid	2	7
Athènes	8	15	Moscou	—4	—10
Acapulco	16	26	Mexico	6	21
Berlin	3	12	Oslo	1	3
Bruxelles	2	6	Paris	2	7
Buenos Aires	3	17	Rome	1	11
Copenhague	3	5	Séoul	0	1
Genève	—2	2	Stockholm	—1	3
Hong Kong	12	23	Tokyo	10	15
Le Caire	14	24	Trinidad	18	28
Lisbonne	3	9	Vienne	0	2
Londres	7	11			

Un «comité» aurait tramé l'assassinat du directeur de l'Institut Archambault

Le meurtre du jeune directeur de l'institut Archambault, M. Michel Roy, tué de sept balles à la tête alors qu'il déblayait son entrée de garage, à Pointe-aux-Trembles, le 7 février 1978, aurait été tramé par un «comité» dont auraient peut-être fait partie une dizaine de détenus de la geôle de Ste-Anne-des-Plaines.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est ce que la police aurait appris au cours de la longue enquête qui a mené à l'arrestation de Michel Tremblay et Gérald Gauthier, les deux individus qui subissent présentement leur procès pour ce crime, devant un jury que préside le juge Jean-Guy Riopel.

C'est au cours de son contre-interrogatoire par les procureurs de la défense, Mes Garry Martin et Michel Vleminckx que le sergent-détective Jean-Guy Bouchard a fait cette révélation en faisant lui-même remarquer qu'elle reposait évidemment sur des ouï-dire.

Le policier était alors principalement interrogé sur les incidents qui avaient pu marquer la filature d'un dénommé Gingras, qui a été condamné pour un autre crime grave depuis, mais que l'on n'a jamais pu impliquer dans le meurtre de M. Roy.

En filant Gingras, de dire le policier, on croyait pouvoir remonter aux «conspirateurs».

Le mot lancé, Me Martin demande alors au témoin combien, incidemment, il pouvait y en avoir de ces conspirateurs. Est-ce quinze, trente, quarante ou même cinquante?

A ce moment le policier répond que le groupe comptait peut-être dix détenus d'Archambault, et que la vie d'un autre dirigeant de pénitencier québécois aurait été également menacée par les plans de ce «comité».

Le témoin souligne par ailleurs que si l'on a interrogé longuement le personnel de l'administration d'Archambault, au cours de l'enquête, c'est que l'on voulait tenter de cerner le motif qui avait poussé les conspirateurs et les tueurs à agir.

Mais, pour l'heure, l'enquêteur n'est pas amené à dévoiler si ce motif a effectivement été trouvé.

Quant au procès, qui a souvent été «haché» jusqu'à maintenant, par des objections et des «points de droit» qui ont dû être discutés hors la présence du jury, il a de nouveau été ajourné de 24 heures hier, afin de permettre certaines recherches sur la portée que pourrait avoir un jugement rendu à Hull, l'an dernier, dans une cause de meurtre où une question semblable avait surgi.

DÉBRAYAGE À L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

«Situation inhumaine», disent les parents

■ Il n'y a aucune raison qui puisse, à nos yeux, justifier que les 650 jeunes déficients mentaux hébergés à l'hôpital psychiatrique Rivière - des - Prairies soient, depuis cinq jours, privés des soins dont ils ont besoin. La situation est inhumaine, et il faut absolument que le gouvernement intervienne de toute urgence pour faire cesser cette grève illégale.»

HUGUETTE ROBERGE

Telle est la position de l'Association des parents de cette institution dont les quelque 1,000 salariés syndiqués ont débrayé vendredi dernier. Appuyant pleinement cette position, le comité régional des associations pour les déficients mentaux de la région de Montréal, groupes qui représentent près de 3,000 parents et amis des déficients mentaux, a adressé hier au ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, un télégramme le pressant d'intervenir immédiatement pour que les jeunes «bénéficiaires» de Rivière-des-Prairies ne soient pas plus longtemps pénalisés par cette grève.

Hier, au cours d'une conférence de presse à laquelle assistaient plusieurs parents visiblement aussi choqués qu'inquiets, la présidente de l'Association des parents de RDP, Mme Andrée Fréchette, a insisté:

«Qu'on nous comprenne bien! Nous, les parents, nous ne sommes ni pour ni contre les syndiqués ou l'administration. Mais nous ne sommes pas neutres, dans ce conflit. Nous sommes pour les jeunes déficients. Parce qu'ils sont privés de services essentiels. Parce qu'ils n'ont rien fait pour être traités ainsi. Parce qu'ils n'ont pas de voix et sont totalement, terriblement dépendants. Aucune société civilisée ne saurait accepter une telle situation.»

Contrôle CPJ-DPJ

Durant la journée, l'hôpital a été visité par les représentants de plusieurs média d'information qui, tous, ont dû être longuement informés et «accrédités» par les dirigeants syndicaux avant de pouvoir accéder au terrain de l'établissement.

En fin d'après-midi, des délégués du Comité de la Protection de la Jeunesse et du Directeur de la Protection de la Jeunesse ont effectué conjointement sur place un contrôle du fonctionnement de l'hôpital, où environ 90 cadres passablement essoufflés s'efforcent d'assurer les soins de base aux bénéficiaires.

Ils ont pu constater ce que LA PRESSE avait noté plus tôt. Les horaires des jeunes patients, dont plusieurs sont des handicapés lourds (incapables de se mouvoir, de se nourrir, d'assumer leurs fonctions les plus primaires), sont complètement bouleversés. L'infirmière-chef de l'unité de soins somatiques où on trouve 30 patients très lourds, Lorraine Lavallée, se multiplie depuis cinq jours, à raison de 18 heures par jour ou davantage, avec cinq autres cadres, pour faire fonctionner le plus normalement possible cette unité qui commande un personnel régulier de 32 personnes.

Tous les jeunes malades ne peuvent être levés et préparés, le matin, pour leur petit déjeuner. Certains mangent dans leur lit, ce qui présenterait pour certains un risque d'étouffement. Les lits ne sont pas faits; les traineries ne sont pas ramassées; il faut voir au plus pressé. Mais les bains sont donnés (deux fois par jour, dans le cas des incontinents), les médicaments sont administrés (et même plus souvent... dans les circonstances), les patients sont nourris, même si le service est plus lent que d'habitude... et si les



Photo Pierre McCann, LA PRESSE
Mme Andrée Fréchette

premiers plats d'un repas succèdent immédiatement aux derniers du précédent!

Il est pénible, pour un «profane» de l'extérieur de visiter un hôpital psychiatrique pour enfants, même en temps normal. Le syndicat nous avait prévenus: «Arrêtez de dramatiser, vous, les journalistes. Les choses qui vous paraissent épouvantables, au cours d'une visite en période de grève, nous les vivons tous les jours en temps normal». N'empêche que...

■ Le jeune Léo qui sourit tout le temps, (selon le directeur du personnel Richard Comeau qui nous accompagne, est là près de nous, qui frappe des mains et des pieds dans les murs du corridor en criant inlassablement «Ça va mal! Ça va mal! Je veux aller en foyer!»

■ Lucie, une jeune fille atteinte de paralysie cérébrale, est consciente de tout. Elle réussit à communiquer en faisant claquer sa langue (pour dire oui). A cause d'un manque d'effectifs, on ne peut la changer de position aussi souvent que nécessaire et... elle commence à présenter des irritations de la peau (plaies de lit).

■ Un autre patient, qu'il faut continuellement surveiller pour l'empêcher de se blesser, a dû être attaché au mur pour sa propre protection. Cela ne se fait pas, nous assure-t-on, en temps normal...



«Aucune société civilisée ne saurait tolérer une telle situation.» Photo Pierre McCann, LA PRESSE

Le Cabinet serait sur le point d'être saisi de la situation

■ Le Conseil des ministres pourrait être saisi dès aujourd'hui de la situation dramatique qui perdure à l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies. Auparavant, une dernière tentative de rapprochement était menée hier soir, alors que le ministère des Affaires sociales offrait l'arbitrage aux deux parties.

HUGUETTE ROBERGE

Advenant l'échec de cette démarche, le ministre des Affaires sociales Pierre-Marc Johnson en appellera au Conseil des ministres. C'est du moins la réponse qu'il a donné hier à une question du député libéral Thérèse Lavoie-Roux relativement à ses intentions pour régler le conflit de RDP.

Les positions du syndicat et de la direction de l'établissement semblent cependant irréconciliables. La direction veut rationaliser l'utilisation de ses équipes de travail auprès des jeunes patients. Ce qui, selon le syndicat, impliquerait une plus grande mobilité du personnel et l'augmentation du ratio employé/patients au détriment de ces derniers.

«La situation actuelle, que tout le monde s'accorde pour dire inhumaine, est celle qu'on va vivre régulièrement à RDP, si les employés cèdent devant la direction. Un retour à l'asile, sans continuité dans les relations affectives développées avec les enfants. Nous nous battons, non pas pour des salaires, ni même pour la sécurité d'emploi, mais pour les malades», plaide Gilles Mathieu, éducateur et président du Syndicat canadien de la fonction publique, local 313.

«Il m'a fallu deux ans pour me réadapter auprès d'un nouveau groupe de patients, et moi, je ne suis pas malade!», renchérit Colette Lemousy, gréviste qui compte 17 ans de services auprès de la clientèle de RDP.

«Nous savons que notre débrayage est illégal, reprend le président. Mais nous voulons qu'il soit le moins sauvage possible. Aussi, nous avons offert le maintien des services essentiels pendant la grève. Nous étions prêts à couvrir les quarts de nuit, pour permettre aux cadres de se reposer. Nous avons également offert une équipe chargée d'évaluer toutes les urgences que l'administration pourrait nous signifier. La direction a refusé.»

L'autre version

Le directeur général de l'hôpital, le Dr Jacques Mackay, fait entendre un autre son de cloche:

«Je préfère les (les grévistes) savoir sur le trottoir, plutôt qu'en train de faire du trouble à l'intérieur de l'hôpital. Cette grève est illégale. Pas question de la reconnaître en négociant des «services essentiels», lesquels seraient payés à taux et demi et «accordés» à des grévistes, non pas selon leur compétence, mais en guise de récompense pour avoir fait du piquetage durant la journée.

«Nous avons tenté d'expliquer la restructuration que nous envisageons. Elle ne s'appliquerait pas avant l'an prochain. De plus, elle assurerait le même ratio et maintiendrait au moins une personne dans chaque équipe affectée à une unité de travail. C'est notre façon de voir. Elle n'est peut-être pas la bonne. C'est pourquoi j'ai offert au syndicat de se rallier, comme l'hôpital, à la décision d'un arbitre là-dessus. Il a refusé.»

Pour sa part, le Dr André Blanchet, psychiatre traitant à RDP, balaye l'argument des grévistes fondé sur l'importance des liens affectifs qu'ils ont développés avec leurs jeunes patients et sur les risques de régression encourus par la rotation de personnel concoctée par l'employeur:

«Dans le cas de patients institutionnalisés pour de longues périodes, dit-il, les recherches des dix dernières années tendent à démontrer que le choc du changement de personnel peut être bénéfique, autant pour les patients que pour les employés.»

Leclerc et Sobhraj inculpés de nouveaux crimes

■ BÉNARÈS (AP) — La Canadienne Marie-Andrée Leclerc, de Lévis, et le Français Charles Sobhraj, chef présumé d'un réseau international de trafic de drogue et auteur présumé de plusieurs meurtres, ont été inculpés, hier, à Bénarès, de meurtre et de plusieurs autres crimes et délits.

Le magistrat du tribunal de Bénarès a lu l'arrêté à la lueur des bougies, une panne de courant ayant privé le tribunal d'électricité.

Près d'un millier de personnes s'étaient rassemblées à l'extérieur du Palais de justice pour voir Sobhraj, considéré comme l'un des plus dangereux criminels d'Asie. Il aurait notamment drogué de riches touristes pour les tuer et les voler.

Sobhraj, qui est d'origine vietnamienne, et Marie-Andrée Leclerc sont accusés du meurtre d'un Israélien qu'ils auraient tué en le droguant en 1976, à Bénarès. Les deux inculpés ont plaidé non coupables.

Le procès de Sobhraj et de Marie-Andrée Leclerc doit débuter le 27 novembre.

Après son arrestation, en 1976, alors qu'il tentait de droguer un groupe de touristes français dans un hôtel, Sobhraj a été incarcéré à la prison Tihar de New Delhi. Il doit être jugé dans deux autres villes indiennes au moins. Il est également réclamé en Thaïlande, à Singapour et dans plusieurs autres pays pour y répondre d'une série de crimes.

Sobhraj, qui aurait fait des études de psychologie et de droit à la Sorbonne, a affirmé au magistrat de Bénarès que le ministère public n'avait «aucune preuve» permettant de l'inculper.

S'ils sont reconnus coupables, Sobhraj et Marie-Andrée Leclerc sont passibles de la réclusion à vie ou de la peine de mort.



Partisans des casinos, lisez ceci!

■ A la suite d'une visite au New Jersey où il a rencontré les responsables de la Commission de contrôle du jeu de cet État américain, le ministre provincial du Revenu, Raynald Fréchette disait dans LA PRESSE de samedi que s'il n'en tenait qu'à lui, le Québec se doterait rapidement d'au moins trois casinos.

J'ignore si, avant de faire cette déclaration, le ministre a lu le rapport que l'Attorney General Robert Abrams, de l'État de New York, consacrait aux casinos, et dont je vous parlais brièvement le 6 octobre dernier. S'il ne l'a pas fait, peut-être devrait-il s'y mettre car ce rapport, rédigé par un homme qui a complètement modifié sa pensée après avoir étudié les casinos du Nevada et du New Jersey, est fort critique pour l'instauration de casinos dans l'État de New York, à cause des retombées sociales fort inquiétantes des casinos.

Que dit au juste ce rapport? Voyez par vous-mêmes. Tout commentaire additionnel serait superflu, tellement les chiffres sont éloquents.

— L'État du **Nevada**, où les casinos sont installés depuis plus d'un demi-siècle, vient au premier rang de tous les États américains pour le nombre de crimes per capita. En 1980, on a dénombré 34,257 crimes majeurs (dont 92 meurtres) à **Las Vegas** seulement. Dans la même ville on connaît quelque 10,000 prostituées, soit une femme sur neuf chez celles qui sont âgées entre 15 et 39 ans.

— Dans la ville d'**Atlantic City**, où le premier casino a ouvert ses portes en 1978 (on en comptait six à la fin de 1980), après avoir connu une baisse de 6 pour cent de 1976 à 1977, le nombre de crimes est passé de 4,391 en 1977 à 11,899 en 1980, une augmentation de 171 pour cent en trois ans, pendant qu'il augmentait de 26 pour cent sur l'ensemble du territoire du **New Jersey**. De 1979 à 1980, l'augmentation s'est située à 107 pour cent à **Atlantic City**, comparativement à 10 pour cent pour tout l'**État du New Jersey**.

Hausse de tous les types de crimes

— Toujours à **Atlantic City**, le nombre de crimes avec violence (meurtres, viols, vols à main armée et assauts graves) a augmenté de 130 pour cent entre 1977 et 1980, pendant que les crimes sans violence progressaient de 176 pour cent.

— Pendant la même période, voyons la progression de certains types de crimes: assauts graves (111 pour cent); vols à main armée (151 p.c.); vols de voitures (163 p.c.); vols mineurs (297 p. c.); vols de sacs à main (158 p. c.); vols à l'étalage (307 p. c.); vols dans les voitures (374 p. c.); vols dans les domiciles (279 p. c.); et vols à la tire (3,526 p.c., le nombre passant de 15 à 544!).

— En novembre 1980, trois citoyens par jour (en moyenne) d'**Atlantic City** ont été agressés sur la rue.

— Les citoyens du troisième âge deviennent des victimes privilégiées des malfaiteurs, qui les attaquent à leur domicile, dans la rue, et même jusque dans la synagogue comme la chose est arrivée récemment.

— La prostitution et le prêt usuraire connaissent une activité fébrile aux abords des casinos d'**Atlantic City**.

— On dénombre pas moins de 40 à 50 incendies suspects par mois (426 en 1980), particulièrement sur le Boardwalk où les terrains sont convoités avec âpreté par les promoteurs immobiliers désireux de «dégager le terrain» pour la construction de nouveaux casinos. Des pâtés de maison au complet y ont ainsi passé depuis 1977. Depuis 1978, le nombre d'incendies a grimpé de 44.7 pour cent. Entre 1980 et 1981, le nombre ne grimpera que de 10 pour cent parce que, dit le rapport, «il n'y a plus rien à brûler».

— Selon un rapport de la police complètement dépassée par les événements (en 1980, CHACUN des casinos comptait à son service plus de responsables de la sécurité que le Service de police d'Atlantic City, qui regroupe 245 policiers), on peut acheter de tout dans les rues d'**Atlantic City**, de l'héroïne à la cocaïne, en passant par les amphétamines, les voitures et les téléviseurs volés.

— Quand la police parvient à mettre le grappin sur un malfaiteur, elle constate (du moins depuis 1978) que dans 95 pour cent des cas, il s'agit de visiteurs à **Atlantic City**.

Des revenus mirobolants

Cette situation est facile à comprendre quand on sait que les casinos entraînent quotidiennement une circulation très intense d'argent. Voyons ce qu'a découvert Abrams à **Atlantic City**:

— le casino Bally a coûté $300 millions, comparativement à $120 millions pour le casino Harrah's, $106 millions pour le casino Golden Nugget, et $90 millions pour le casino Resorts; chaque casino enregistre des revenus bruts quotidiens de $500,000; les profits nets mensuels de chaque casino sont de l'ordre de $2 millions; en 1980, les six casinos en opérations ont touché des revenus bruts de $623.7 millions, et le total devrait se chiffrer par $1 milliard cette année; au cours des deux premiers mois de 1981, il s'est parié pas moins de $854 millions dans les six casinos d'**Atlantic City**.

Ces données devraient porter à réfléchir, mais en supposant qu'on ferme les yeux en prétextant que l'argent n'a pas d'odeur, il faudrait s'attarder sur la **corruption** et les **retombées sociales**, ce que nous verrons **DEMAIN**.

Le fleuriste P.-E. Fortin n'est pas opposé à la loi 101

■ La mort d'une personne, même morale, peut toujours présenter certains aspects positifs pour un fleuriste. Chacun sait que les morts, les mariés, les bébés et les amoureux sont gros consommateurs de fleurs. Mais pour M. Paul-Emile Fortin, le fait de voir mourir Verdun Florist pour faire naître son commerce sous la seule et unique raison sociale Fleuriste Verdun Inc. a eu des conséquences assez étranges. M. Fortin s'est découvert hier contestaire de la Loi 101, ce qu'il n'est pas et n'a jamais été.

JEAN-PAUL SOULIE

M. Paul-Emile Fortin a acheté son commerce d'un certain M. Victor Hubert Devine, le 1er octobre 1980. L'ancien propriétaire Devine tenait commerce de fleurs à Verdun sous les noms de Verdun Florist et Verdun Fleuriste. Et quand, en 1978, le 14 septembre, M. Devine se joint à M. Alan Singer pour se lancer à l'assaut de la Loi 101, il mentionne son commerce, Verdun Florist. L'affaire est actuellement devant les tribunaux, et le nom de Verdun Florist est encore mentionné dans les journaux, au grand déplaisir de l'actuel propriétaire, M. Fortin.

D'ailleurs, M. Fortin, dès le 25 septembre 81, respectant la loi, avait enregistré son commerce sous la raison sociale Fleuriste Verdun Inc. De plus, il tient à faire savoir à tout le monde qu'il ne conteste pas la Loi 101, qu'il ne l'a jamais contestée, et que, de plus, il en respecte «l'esprit et la lettre».

Suites inattendues à toute cette affaire, hier, Me Claude-Armand Sheppard, procureur des demandeurs dans cette cause, cherchait à rejoindre, tout comme M. Paul-Emile Fortin, le dénommé Victor Hubert Devine, et il était fortement question de rayer, enfin, des papiers officiels, la mention «faisant affaire sous le nom de Verdun Florist».

$30 pour faire le plein d'essence

SI VOUS AVEZ UN RÉSERVOIR MOYEN DE 60 LITRES

TEXTES DE
LOUIS FALARDEAU
GILLES GAUTHIER
MAURICE JANNARD
ET CLAUDE PICHER

QUÉBEC — Si vous conduisez une voiture avec un réservoir de 60 litres (un peu moins de 15 gallons), il vous en coûte $30, depuis minuit hier soir, pour faire le plein.

Les automobilistes québécois sont en effet les grandes victimes des mesures annoncées par le ministre des Finances, Jacques Parizeau.

Le ministre n'y est pas allé de main morte: la taxe sur l'essence, fixée auparavant à 20 pour cent, passe à 40 pour cent. Cela veut dire que le litre d'essence de qualité ordinaire coûte 45.5 cents au lieu de 39 cents. Mais ce n'est pas tout: cette taxe s'applique aussi aux augmentations des prix de l'essence déjà prévues pour janvier et novembre 1982, à la suite des accords pétroliers conclus entre Ottawa et l'Alberta. Ainsi, dans deux mois, le prix de l'essence à la pompe passera à plus de 47 cents, et il atteindra 54.3 cents (toujours pour de l'essence ordinaire) en novembre 1982 (normalement, le prix du litre à ce moment aurait du être de 45.5 cents).

$879 millions de plus en 82-83

Jusqu'en mars prochain, c'est-à-dire au cours des quatre prochains mois, les mesures annoncées hier arracheront $285 millions aux consommateurs québécois. L'augmentation de la taxe sur l'essence, à elle seule, rapportera $238 millions au gouvernement. Mais les choses deviennent beaucoup plus intéressantes à compter de l'année suivante, de mars 1982 à mars 1983. Les mesures Parizeau devraient en effet rapporter cette année-là $879 millions supplémentaires au Trésor québécois, dont $679 millions au seul chapitre de l'essence.

Les Québécois sauront au mois de mars 1983 quelles sont les intentions du ministre québécois des Finances: celui-ci a laissé entendre, hier, que l'augmentation de la taxe sur l'essence était de nature temporaire, ajoutant laconiquement, «en tout cas, pour les dix-huit prochains mois».

Le ministre abrite ces hausses sous le couvert du beau principe des économies d'énergie: les Québécois, estime-t-il, devraient maintenant être amenés à acheter des voitures qui consomment moins d'essence, à modifier leurs habitudes ou à utiliser davantage les transports en commun, «toutes choses que nos voisins américains ont dû faire et que de toute façon les Canadiens auront à faire très bientôt».

Buveurs de bière

Les deuxièmes victimes des mesures Parizeau, ce sont les buveurs de bière, qui fourniront au cours des quatre prochains mois $22 millions de plus au Trésor québécois.

En fait, ce sont moins des augmentations qu'un réajustement général des taxes sur la bière (à l'avantage du gouvernement) que le ministre a annoncé. Il existait en effet dans ce domaine une porte grande ouverte que M. Parizeau n'a pas manqué de remarquer: la bière vendue dans les brasseries, par exemple, était moins taxée que dans les bars et restaurants. La réforme du ministre est simple: la bière vendue dans les épiceries sera asujettie au même taux que la taxe de vente générale de 8 pour cent; dans tous les restaurants, bars, tavernes et brasseries, le taux de la taxe sera de 13.4 pour cent, celui déjà en vigueur pour les vins et spiritueux.

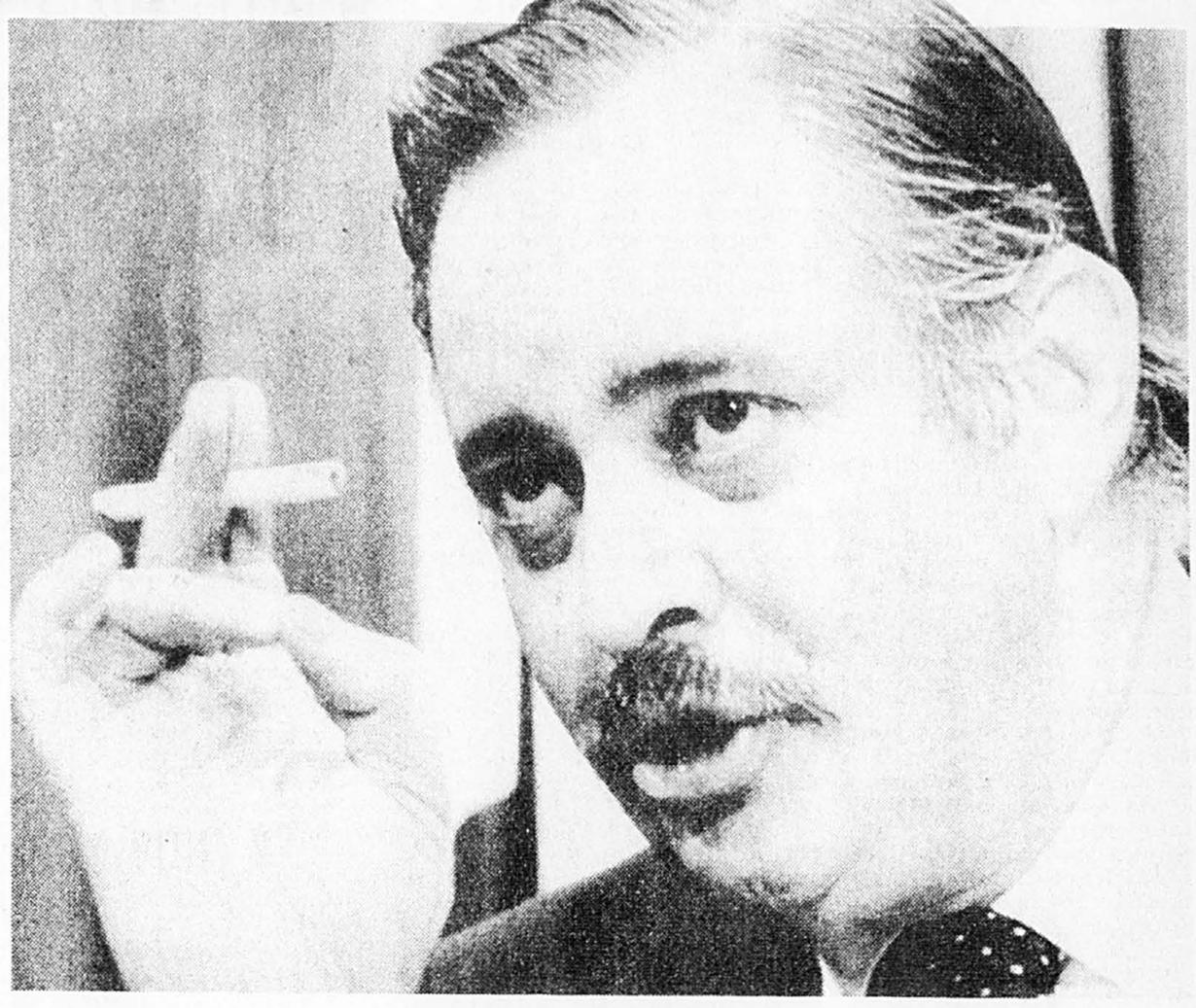
Pour le consommateur, cela signifie une augmentation de 20 cents sur le prix d'une caisse de douze bouteilles de douze onces vendues à l'épicerie. Le client d'une taverne paiera sa bouteille de bière quatre cents de plus, tandis que dans les brasseries, l'augmentation sera de 16 cents.

Contrairement à la taxe sur l'essence, cette mesure est permanente. En 1982-83, elle devrait fournir $65 millions au Trésor québécois.

Réduction suspendue

Enfin, mauvaise nouvelle pour tous les contribuables, automobilistes ou pas, buveurs de bière ou pas. M. Parizeau avait prévu, dans son budget déposé en mars dernier, une réduction générale de l'impôt des particuliers, à compter du premier janvier prochain. Une première réduction de trois pour cent avait déjà été accordée un an plus tôt; normalement, le ministre devait porter cette réduction de trois à cinq pour cent.

Mais il a annoncé hier la suspension pure et simple de ce cadeau. Cela ne signifie pas une augmentation de taxes pour le contribuable, mais un manque à gagner. M. Parizeau leur retire simplement un bonbon qu'il leur avait promis en mars. Cette mesure ne rapportera que $25 millions pour l'exercice 1981-82 (c'est-à-dire jusqu'en mars prochain), mais l'épargne que le gouvernement compte réaliser l'an prochain avec cette mesure atteint $135 millions.



téléphoto UPC

Revenus et dépenses* 1981-1982

	lors du discours du budget-mars 81	prévisions revisées avant nouvelles mesures	prévisions revisées avec les nouvelles mesures
REVENUS	17 050	17 145	17430
DÉPENSES	20 020	20 470	20 470
DÉFICIT	2 970	3 325	3 040
BESOINS FINANCIERS NETS	1 990	2 400	2 175

*en millions de dollars

Le déficit dépassera les $3 milliards

En dépit des nouvelles taxes qui frapperont les consommateurs, le déficit du gouvernement du Québec sera supérieur à $3 milliards pour l'exercice financier en cours.

Le mini-budget présenté hier par le ministre Parizeau fait état, en effet, d'un déficit de $3.040 milliards pour l'année 1981-82, soit une hausse de $70 millions sur les prévisions annoncées dans son discours du printemps dernier.

Les nouvelles taxes sur l'essence et la bière auront, toutefois, permis de freiner une hausse plus rapide dans le déficit puisqu'au mois de juin dernier l'excédent des dépenses sur les revenus s'annonçait pour atteindre $3.150 milliards.

Les prévisions révisées hier situent les revenus du gouvernement à $17.430 milliards pour l'exercice financier 1981-82, soit une augmentation de $380 millions sur les chiffres dévoilés dans le discours du budget du mois de mars dernier.

La hausse de $380 millions est attribuée aux facteurs suivants: la nouvelle taxe sur l'essence rapportera $238 millions, celle sur la bière $22 millions et le report de la réduction d'impôt de deux pour cent rapportera $25 millions; de plus, des revenus additionnels de $95 millions entreront dans les coffres du gouvernement. Ces revenus supplémentaires proviennent, entre autres, d'une croissance plus rapide que prévue de l'économie en 1981 et de la hausse des droits d'immatriculation sur les voitures. Cette dernière mesure à elle seule ajoutera $58 millions.

De leur côté, les dépenses du gouvernement pour cette année ont été révisées et elles seront désormais de $20.470 milliards, une augmentation de $450 millions sur les chiffres de mars dernier. «A elle seule, la hausse des prix et des taux d'intérêt entraînera des dépenses additionnelles de $267 millions», a souligné le ministre des Finances pour expliquer ces dépenses additionnelles.

Pour éponger son déficit M. Parizeau devra recourir à des besoins financiers nets de $2.175 milliards, ce qui représente une hausse de $185 millions sur les prévisions du printemps dernier.

Les nouveaux emprunts sur les marchés sont établis à près de $3 milliards. Par contre, durant la période financière de 1981-82, le gouvernement remboursera $975 millions sur les emprunts contractés lors des années passées.

Caisse de dépôt

Du premier avril au 15 novembre dernier, les emprunts effectués totalisaient $1.6 milliard dont $450 millions ont été fournis par la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Les emprunts financiers à réaliser d'ici au 31 mars prochain devront être de $1.4 milliard et près de la moitié, soit $650 millions, proviendront de la Caisse de dépôt.

Une partie du déficit de $3 milliards, soit $865 millions, sera épongée par des opérations non budgétaires, ce qui permet de diminuer les emprunts.

Revenus

L'impôt sur le revenu des particuliers rapportera un peu plus de $6 milliards, ce qui est une hausse de 14 pour cent sur les recettes du budget de l'année 1980-81. L'impôt sur les entreprises privées atteindra, en 1981-82, la somme de $964 millions, soit une augmentation de 5.5 pour cent sur l'année précédente.

Les différentes taxes à la consommation s'élèveront à près de $3.3 milliards, une augmentation de 25 pour cent environ sur l'année budgétaire précédente. A elle seule, la taxe sur les ventes de détail avoisine $1.9 milliard.

La plus forte hausse en pourcentage provient bien sûr de la taxe sur les carburants. Pour l'année 1981-82, la taxe sur l'essence amènera $869 millions dans le trésor provincial, une hausse de 76 pour cent sur l'année précédente.

En fait, sans les nouvelles taxes annoncées hier par le ministre Parizeau le déficit du gouvernement aurait été plus considérable encore. Sans ces nouvelles mesures, qui feront mal au portefeuille des consommateurs, le déficit du Québec aurait atteint la somme de $3.325 milliards.

HAUSSE DES DÉPENSES

Parizeau blâme les taux d'intérêt et l'inflation

Le ministre des Finances, Jacques Parizeau a dû réviser à la hausse ses dépenses par rapport à son budget du printemps dernier. L'augmentation des dépenses prévues est de $450 millions.

Hier, le ministre a attribué la majeure partie de cette augmentation aux salaires plus élevés qu'il doit verser aux employés de l'État, salaires qui suivent la hausse du coût de la vie, et il a également fait état des intérêts plus élevés qu'il doit payer sur les emprunts du gouvernement.

Ces deux facteurs combinés forcent le gouvernement à prévoir une dépense additionnelle de $267 millions pour l'exercice financier en cours.

Au moment où M. Parizeau a prononcé son discours du budget, en mars dernier, les taux d'intérêt étaient de l'ordre de 14 à 15 pour cent. Quelques mois plus tard, ces mêmes taux approchaient les vingt pour cent, a expliqué hier à LA PRESSE un haut-fonctionnaire du ministère des Finances.

Ainsi, les dépenses au titre du service de la dette augmenteront de $169 millions, par rapport aux crédits prévus lors de la préparation du budget du printemps dernier. Par exemple, les intérêts sur les emprunts temporaires contractés par les institutions des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales et la prise en charge des taux d'intérêt sur les prêts consentis aux étudiants, aux agriculteurs et aux industriels s'élèvent à $90 millions.

Les obligations d'épargne, par exemples, émises en juin dernier, portaient un taux d'intérêt de 16.5 pour cent. Le gouvernement a dû porter ce taux à 18 pour cent pour deux mois à compter du premier août 1981 et à 19.5 pour cent à compter du premier octobre 1981.

Conventions collectives

Le coût additionnel des conventions collectives qui prévoient des ajustements pour les augmentations du coût de la vie est fixé à $146 millions.

Une somme de $61 millions est due à l'impact de la hausse des prix sur l'indexation des salaires et une contribution supplémentaire de $12 millions sur les prévisions de mars dernier est causée par une contribution supérieure des employeurs de l'État aux régimes de retraite. D'autres ajustements au coût des conventions doivent s'ajouter également.

Pour le discours du budget du printemps dernier, le ministère des Finances prévoyait une hausse de prix pour la période de juin 1980 à juin 1981 de 12.2 pour cent comme référence à l'indexation des conventions. Par contre, la hausse de l'indice du coût de la vie fut de 12.8 pour cent.

Dans le discours de mars dernier, par exemple, les contributions et les cotisations aux régimes de retraite des employés de l'État étaient fixées à $1.270 milliards. Hier, le ministre Parizeau les a évaluées à $1.320 milliards.

Par contre, le ministre a pu réaliser certaines compressions budgétaires, lui permettant d'atténuer la hausse des intérêts et de l'indexation.

EN RENONÇANT AU TICKET MODÉRATEUR

Parizeau s'est interdit 20 pour cent des compressions budgétaires

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Dans les «compressions budgétaires» de $191.3 millions que le gouvernement dit n'avoir pu réaliser figurent les quelque $60 millions qu'il prévoyait retirer de l'imposition d'un ticket modérateur qu'il avait décidé d'imposer dans le secteur de la santé et dont il a par la suite abandonné l'idée.

Cette mesure qu'il avait manifestement l'intention d'appliquer puisqu'il en prévoyait les fruits en préparant son dernier budget n'avait pas été annoncée lorsque M. Parizeau avait présenté son budget à l'Assemblée nationale quelques semaines avant les élections du 13 avril.

Un haut fonctionnaire a précisé hier soir que ces $60 millions n'auraient représenté que ce que le ticket modérateur lui-même aurait rapporté et non les économies qui auraient résulté de la baisse de la consommation des soins.

Globalement, le gouvernement affirme qu'il pourra réaliser 81.5 p.c. de l'objectif de «compressions budgétaires» de $1,035,000,000 qu'il s'était fixé en mars dernier.

Parmi les autres «coupures» qui ne pourront être mises en oeuvre, on note une somme de $40 millions qui n'est en fait que le report à l'an prochain de mesures touchant le régime de retraite des employés du secteur public et para-public. Il s'agit plus précisément de l'indexation proportionnelle et de l'intégration du régime des rentes aux pensions.

Une application plus tardive de modifications aux réglements de l'aide sociale tranchera $55 millions dans ce qu'on avait prévu **d'épargner** alors qu'au chapitre de l'aide aux étudiants, un montant de $28.9 millions a pu échapper à la hache.

On retrouve notamment dans le solde de quelques millions le résultat d'une entrée en vigueur plus tardive ou d'une certaine retenue en ce qui a trait à l'élimination de certains médicaments dont le prix est défrayé par l'État ou à la fixation d'un prix médian.

Pour expliquer, par ailleurs, les dépassements de crédits dans certains ministères, on invoque en particulier le coût des conventions collectives ($146 millions) et la hausse de taux d'intérêt ($235 millions). Les principales «victimes» en sont les ministères des Affaires sociales et de l'administration de la dette publique.

$126 autres millions résultent de l'accroissements des crédits, toujours par rapport au budget de mars dernier, à une trentaine d'éléments des budgets de divers ministères, en particulier $15 millions aux Transports (qui servent en fait à la prise de participation du gouvernement dans Québécair), $10.6 millions supplémentaires à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, $9 millions pour la formation des adultes, $8 millions pour la tranche du coût des élections du 13 avril qui est imputée à l'année en cours, etc.

Faits saillants

QUÉBEC (PC) — Voici les faits saillants de l'énoncé complémentaire aux politiques budgétaires du gouvernement déposé hier soir à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau:

- Le gouvernement réclame des crédits supplémentaires de $693 millions;
- Le déficit prévu du gouvernement pour cette année ne grimpe que de $70 millions malgré une augmentation nette des dépenses prévue de $450 millions;
- Le gouvernement choisit de taxer les consommateurs plutôt que de modifier à la hausse la fiscalité des entreprises;
- Des crédits demandés par le gouvernement, $267 millions sont dus à la hausse des prix et des taux d'intérêt;
- La taxe sur l'essence et l'essence diesel passe de 20 à 40 pour cent, ce qui se traduira à la pompe à compter de maintenant par une augmentation de 6.5 cents le litre d'essence régulière;
- La taxation de la bière sera uniformisée, ce qui veut dire qu'il en coûtera dorénavant 20 cents de plus pour une caisse de petites bouteilles de bière et 4 cents de plus pour une bouteille de 12 onces vendue à la taverne. La bouteille vendue à la brasserie coûtera toutefois 16 cents plus cher.
- La baisse de 2 pour cent de la table d'impôt prévue pour le premier janvier est suspendue.

Carole de Vault: Parizeau répliquera

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre des Finances, Jacques Parizeau, commentera cette semaine le livre «Toute ma vérité», lancé lundi par l'ex-informatrice de police Carole de Vault.

On sait qu'elle lui fait l'«honneur» d'un chapitre, et de quelques autres passages, dans lesquelles elle raconte ce qui a été, dit-elle, «le premier grand amour de ma vie», avec celui qui était à l'époque — 1970 — membre de l'exécutif du PQ et candidat défait de ce parti dans Ahuntsic.

Interrogé là-dessus lors de la conférence de presse qui suivait le dépôt de son budget spécial, le ministre a dit que puisque la Canadian Press avait choisi de parler du livre, il lui faudrait bien le commenter, «commenter le genre d'élucubrations qu'il y a là-dedans».

Mais il ne le fera pas à l'Assemblée nationale, qui «n'est pas le genre d'endroit pour faire cela».

Cuisine des Fêtes
4 cours
En démonstration avec dégustation et livret de recettes.
1 cours par semaine du 24 novembre au 17 décembre.
AU CHOIX:
RÉCEPTION COCKTAIL
REPAS DE NOËL
RÉVEILLON
PAR HENRI BERNARD
REPAS CHINOIS DE FÊTE
PAR KÉDOC TURCOT
PROSPECTUS: 843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle
2015 de la Montagne
Suite 610, Mtl. H3G 1Z9

Le gouvernement doit payer pour sa manie d'emprunter

—L'OPPOSITION

■ QUÉBEC (PC) — La manie qu'a prise le gouvernement d'emprunter pour financer ses déficits fait du Québec une province faible et vulnérable.

C'est ce qu'a déclaré hier à l'Assemblée nationale M. Daniel Johnson, en réponse au discours sur le budget supplémentaire pronâââââoncé par le ministre des Finances Jacques Parizeau.

Le député libéral de Vaudreuil-Soulanges avait été nommé le jour même par le chef du Parti libéral porte-parole du parti en matière des finances publiques.

Ce budget supplémetaire, a dit M. Johnson, est un constat d'échec du ministre au niveau du contrôle des dépenses et au niveau de sa capacité à réaliser des compressions.

Rappelant que le ministre a fait état de $267 millions d'augmentation dans les coûts d'intérêt que le gouvernement aura à pauer, M. Johnson a déclaré que ce n'était pas la faute des autres. Plus la dette de la province est élevée, plus l'augmentation de l'intérêt fait mal, a-t-il dit.

M. Johnson a reproché au ministre des Finances de n'avoir pas d'autres solutions à offrir pour combler le déficit que celles d'emprunter davantage et d'annoncer en plein exercice financier des hausses de taxe sur l'essence et la bière qui rapporteront $285 millions.

Ces taxes, a-t-il dit, s'ajoutent à l'augmentation de l'immatriculation des automobiles, de la taxe d'Hydro-Québec et de la taxe sur la feuille de paye des entreprises.

La taxe sur l'essence est une taxe inflationniste qui fera qu'il en coûtera de $5 à $66 de plus qu'auparavant pour faire le plein d'essence d'une voiture américaine, a-t-il rappelé.

Tous les citoyens du Québec sont frappés quels que soient leurs moyens de payer, a dit M. Johnson, qui a conclu que le ministre des Finances est constamment dans l'erreur et que son erreur est constante.



Daniel Johnson fils, député de Vaudreuil - Soulanges, et porte-parole des libéraux en matière de finances publiques.

Les mauvais tours de la hausse des taux d'intérêt

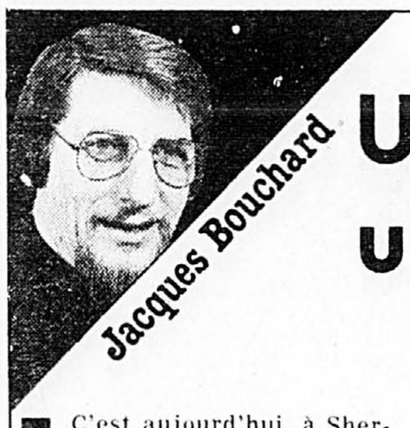
■ QUÉBEC — La hausse des taux d'intérêt aura décidément joué de bien mauvais tours au ministre québécois des Finances, Jacques Parizeau.

En plus de hausser considérablement ses dépenses, elle aura aussi presque complètement tari une nouvelle source de revenus dont il pensait tirer $132 millions. Il s'agit des dividendes que devait lui verser Hydro-Québec à même ses profits, une mesure, on s'en souviendra, qui avait été très sévèrement critiquée par l'opposition et qui avait provoqué quelques retentissantes démissions dans la société d'Etat.

Or, les dépenses d'Hydro ont augmenté considérablement en raison des taux d'intérêt en même temps que ses revenus baissaient, victimes d'une diminution de ses ventes causée par le ralentissement économique et l'augmentation de ses prix.

Il en résulte une diminution de profits de 15 p. 100 qui a pour effet une diminution bien plus forte encore du dividende, c'est-à-dire de 82,5 p. 100. Résultat net: le trésor québécois ne touchera que $28 millions, $104 de moins que prévu.

NOTES POLITIQUES



Jacques Bouchard

Un ancien du RIN veut lancer un parti centriste au Québec

■ C'est aujourd'hui, à Sherbrooke, qu'un groupe de citoyens tentera de susciter, par l'intermédiaire des médias d'information, l'intérêt de la population du Québec pour créer **une nouvelle formation politique** éventuelle dans la belle province. Le but de l'opération étant évidemment de donner aux électeurs une alternative entre le Parti québécois de **René Lévesque** et les libéraux de **Claude Ryan.**

«Le Conseil directeur provisoire du Mouvement renouveau politique», qui a pris naissance le 25 octobre dernier, à Nicolet, est présidé par **Gaston Stratford,** directeur du service de l'information de l'Université de Sherbrooke.

Le mouvement, composé présentement d'une cinquantaine de personnes, qui viennent de différents partis politiques, selon ce qu'a expliqué à LA PRESSE **Gaston Stratford,** va se situer **au centre** des options politiques qui ont déjà cours au Québec.

Comme il y a un vacuum politique présentement, face à l'option de souveraineté - association proposée par le PQ et la thèse fédéraliste des libéraux, ce groupe tentera au cours des prochains mois de recruter le plus grand nombre de membres possible.

Pour l'instant, il n'y a aucune tête d'affiche en provenance d'une ancienne formation politique, aussi bien du fédéral que du provincial, qui ait adhéré au mouvement, ce qui est une bonne chose, dans un premier temps, estime le promoteur du **«Mouvement renouveau politique».**

Nouvelle avenue politique

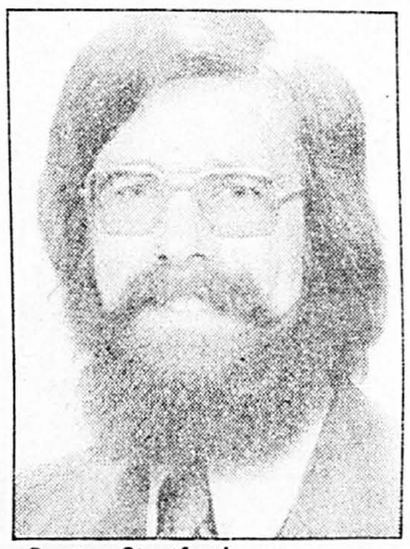
Etant lui-même un ancien membre du défunt Rassemblement pour l'indépendance nationale **(RIN), Gaston Stratford** admet qu'il a pris ses distances, depuis bien des années, aussi bien du Parti québécois que d'autres formations politiques.

Maintenant, il trouve pour le moins **«simpliste»** de dire que tous les problèmes politiques seront réglés au Québec en accédant à l'indépendance. Sans doute rendu plus philosophe grâce au recul politique qu'il affirme avoir pris, le président du mouvement, qui semble sérieux à prime abord, juge qu'il y «a de la place pour des compromis».

Mais, dans le contexte nord-américain, il estime que le Québec se doit de récupérer tous les leviers nécessaires à son développement, ce qui ressemble drôlement à la proposition du gouvernement péquiste sur le droit à **l'autodétermination** pour le Québec.

Affirmant qu'il y a de la place pour des compromis, ce mouvement entend donc tenir à tous les trois mois des réunions dans différents coins de la province, où l'on s'tttaquera à bâtir un programme politique qui collera à la réalité des citoyens.

En voulant se situer au centre, par rapport aux socialistes et aux capitalistes, et après avoir établi un véritable programme en ce sens, on lancera alors cette «nouvelle formation politique». Aucun calendrier n'a cependant été établi pour en arriver à ce but. Les activités seront financées par la vente des cartes de membres à **cinq dollars** l'exemplaire.



Gaston Stratford

Une renaissance nationale

Ce mouvement, qui s'adresse visiblement aux anciennes clientèles créditistes et à ce qui reste des nostalgiques de l'Union nationale de l'époque de **Maurice Duplessis,** a donc dans un premier temps élaboré «les bases d'une véritable renaissance nationale», se situant en trois points, qui se lit comme suit:

1— Le Québec doit récupérer tous les champs de **juridiction** nécessaires au développement de la société québécoise.

2— La **socialisation,** phénomène normal d'une société en évolution, doit se faire par les individus et non par l'Etat.

3— L'Etat doit principalement légiférer et assurer **l'ordre public** dans une démocratie vraiment active.

Et tout cela doit évidemment être réalisé à partir de l'initiative des individus «qui se prennent en main dans la liberté, la solidarité et le respect de la propriété privée».

Créditistes et unionistes n'auraient pas dit mieux...

•••

Le revenu en anglais

Pour un contribuable, le fait de se faire harponner par le fisc québécois, dont le ministre est **Reynald Fréchette,** c'est déjà une chose désagréable dans le contexte financier actuel passablement difficile. Mais en plus, au Québec, avec la loi 101, quand les explications vous parviennent strictement en anglais, c'est encore plus choquant.

C'est précisément ce qui est arrivé, récemment, à **M. Clermont Garceau,** francophone et courtier d'assurances, demeurant au 1470, avenue Queylus, dans le nord de Montréal.

Ce dernier a évidemment porté **une plainte,** pour cette façon de procéder du ministère du Revenu, à l'Office de la langue française du Québec. En attendant, bon prince, il a quand même fait parvenir un chèque à ce ministère couvrant le montant qu'on lui demandait de verser dans les fonds du **seul État francophone** en Amérique du nord.

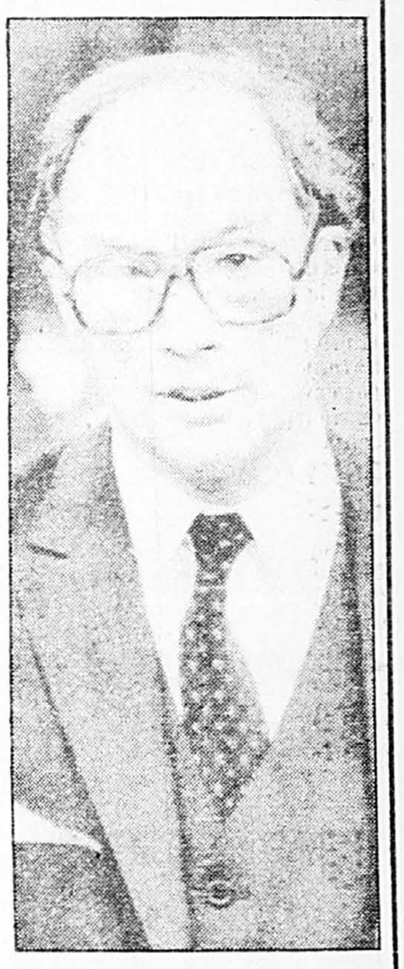
Evidemment, au ministère, on a fait valoir à **M. Garceau** que c'était tout simplement une erreur de la part d'un méchant fonctionnaire. Mais ce dernier attend **le verdict** de l'Office de la langue, avant de savoir s'il prendra des procedures judiciaires, en vertu des dispositions de la loi 101, contre le ministère, a-t-il laissé tomber à la blague.

Constitution: Trudeau inclut son compromis «québécois» à la résolution

LES DROITS DES FEMMES RESTENT EN PLAN

■ OTTAWA — La résolution constitutionnelle du gouvernement canadien sera déposée aujourd'hui aux Communes d'Ottawa et comprendra les amendements offerts samedi par le premier ministre Trudeau au Québec, mais n'offrira pas de solution au mécontentement des femmes dont les droits ont été soumis à l'arbitraire des législatures provinciales.

GILBERT LAVOIE
(de notre bureau de d'Ottawa)



Le dépot du projet de résolution, qui devait se faire hier, a été reporté d'une journée à la suite d'une ultime tentative du fédéral auprès des provinces anglophones pour les convaincre de ne pas soumettre l'article 28 sur les droits de la femme à une clause «nonobstant». En fin de journée hier, le ministre Serge Joyal a révélé que trois provinces s'objectaient encore à cette demande. Le gouvernement fédéral a obtenu par ailleurs l'assentiment des provinces anglophones aux concessions offertes samedi par le premier ministre Trudeau au Québec. Le ministre de la Justice M. Jean Chrétien et le titulaire des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, ont échangé un coup de fil en fin d'après-midi, mais pour constater simplement que toute reprise des négociations était carrément impossible.

Le projet de résolution que le ministre Chrétien déposera aujourd'hui aux Communes, comprendra donc le libellé de l'offre servie par le premier ministre en fin de semaine devant les militants libéraux du Québec. M. Trudeau avait alors parlé de la clause Canada sur la question des droits scolaires, de compensations financières advenant l'utilisation par une province de son droit de retrait d'un amendement constitutionnel touchant la langue et la culture, et de la négociation de modalités permettant au Québec d'adopter des mesures restrictives advenant une immigration anglophone massive en provenance des autres provinces. Le caucus des libéraux fédéraux du Québec s'est réuni hier matin pour étudier le détail du jargon juridique de cette proposition. LA PRESSE a appris également que le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, avait été informé de la teneur des amendements qui seront présentés aujourd'hui.

En ce qui a trait aux femmes, Ottawa n'a pas perdu tous ses espoir d'amener les provinces récalcitrantes à accepter que leurs droits ne soient pas soumis à la clause du nonobstant. Le ministre Joyal a déclaré que les discussions se poursuivront au cours des jours à venir, et il a signalé qu'une fois déposé, le projet de résolution sera toujours amendable puisque l'entente d'un débat de deux jours ne tient plus et que les parties pourront suggérer des modifications au texte. Par contre, il n'est pas question qu'Ottawa impose les droits des femmes aux provinces qui s'y opposent, car un tel geste aurait pour effet de violer l'entente conclue à la sortie de la conférence constitutionnelle.

Même si le gouvernement Trudeau a promis de parler d'économie cet automne, il devient évident que la constitution sera encore l'un des principaux sujets de discussions au cours des semaines à venir. Les conservateurs entendent présenter des propositions d'amendement à la résolution, et le lobby des groupes insatisfaits de la charte des droits se fera de plus en plus fort. Déjà deux conférences de presse ont été convoquées pour ce matin dans la capitale nationale: l'une par un groupe de femmes, et l'autre par des autochtones. Les droits de ces derniers ont été rayés de l'entente d'Ottawa avec les provinces anglophones.

Pour répondre aux critiques qui fuseront à gauche et à droite et tout particulièrement au Québec, le ministre Serge Joyal a fait savoir hier que le gouvernement investira environ $2 millions dans une vaste campagne de publicité.

RENAULT RENAULT
RENAULT
MONTRÉAL DAUPHINE LTÉE
Le doyen des concessionnaires Renault du grand Montréal.
Liquidation des modèles 1981 Renault 18
Renault 5 1982 à partir de $5595
12050 boul. Laurentien (au nord de Canadair)
Tél.: 331-6130
RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT

SERGE PARENT, PROPRIÉTAIRE chez CLOUTIER
384-4990
1221 est, rue FLEURY 2595, DE SALABERRY

Serge Parent, Pharmacien
1221 est, rue Fleury Ouvert de 9h à 23h
2595, rue de Salaberry Ouvert de 9h à 22h
Service de livraison 7 jours par semaine

VOUS SORTEZ AU CENTRE-VILLE?
Stationnement gratuit en soirée ou en fin de semaine, avec repas ou consommation à l'un des 4 établissements licenciés de la Grande Bouffe. (*Tous les détails sur place.)
LA GRANDE Bouffe
niveau de la Place Complexe Desjardins



Venez visiter le PÈRE NOËL tous les jours dans son décor enchanteur.
• bonbons gratuits pour tous
PLACE VERSAILLES
est rue Sherbrooke angle Hippolyte-Lafontaine
(Le metro s'arrête à la porte)
SORTIE RADISSON

LE SALON DU TIMBRE ET DE LA MONNAIE
QUEBEX



aura lieu les 20, 21 et 22 novembre à la Salle Dorée de l'Hôtel Sheraton Mont-Royal 1455, rue Peel à Montréal
• 50 marchands de timbres et de monnaie du Canada et des États-Unis
• Le kiosque des Postes Canada
• Encan de monnaie en 2 sessions, préparé par M. Dick Robinson et dirigé par Les Encans Trans-Québec
1re session: vendredi le 20 novembre à 19h, salle Terrasse
2e session: samedi le 21 novembre à 19h, salle Terasse
• Prix de présence quotidien
• Entrée gratuite pour tout enfant accompagné d'un adulte détenteur d'un billet.
• Heures d'ouverture: Vendredi et samedi 10h à 19h
Dimanche 10h à 16h
Pour renseignements: appeler le soir: M. Guy Lestrade au 656-7756

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Après le départ de Claude Forget

On ne saurait passer sous silence le départ de Claude Forget de la scène politique provinciale.

Il convient, en effet, de rappeler au moins brièvement ce que l'homme a été et de faire écho à l'analyse qu'il a faite lui-même des causes de son retour à la vie ordinaire. Ce dernier point nous permettra de parler particulièrement du climat politique créé au Québec par le débat constitutionnel et des tiraillements qui se manifestent plus spécialement à l'intérieur du Parti libéral.

Il est indéniable que l'Assemblée nationale et la vie politique québécoise ne seront plus les mêmes sans M. Forget. Ce dernier laisse un vide considérable.

On se souviendra surtout de lui comme ministre des Affaires sociales dans l'ancien cabinet du Premier ministre Robert Bourassa. Il eut l'occasion de donner là sa pleine mesure. Tout le monde s'accorda alors à lui reconnaître une haute compétence d'administrateur.

Sa formation juridique mais surtout sa formation d'économiste l'avaient admirablement bien préparé à s'occuper des affaires de l'État. Ces mêmes qualités ne l'abandonnèrent évidemment pas quand il passa du côté de l'opposition, mais il donna parfois au moins l'impression de se trouver mal à l'aise dans son nouveau rôle.

M. Forget préférait construire plutôt que détruire. Il acceptait mal d'avoir à s'opposer de façon quasi systématique aux initiatives du gouvernement. Peut-être n'était-il simplement pas assez partisan pour fonctionner à l'intérieur d'un parti? Il a signalé, par exemple, qu'il aurait préféré appuyer les coupures budgétaires du PQ plutôt que de chercher des excuses pour en faire la critique. Probablement qu'il voyait là une démagogie trop facile.

Il a dit qu'il songeait à ce départ depuis les dernières élections. On veut bien le croire. Par contre, il est difficile d'imaginer que la position qu'il adopta pendant et après le débat sur la motion Lévesque du mois d'octobre n'ait pas été l'élément déterminant de sa prise de décision. Il ne lui était pas facile de demeurer dans un parti après avoir demandé à celui-ci d'expulser les neuf dissidents qui avaient voté contre leur chef, et s'être fait refuser cette requête. Sa position devenait alors intenable, tant vis-à-vis des dissidents que de ses collègues qui se refusaient à les désavouer.

Cette question constitutionnelle lui aura rendu la vie extrêmement difficile aussi à divers autres égards. Il n'a pas caché notamment, et on le comprend, que le climat de haine suscité par cet interminable débat, l'ait passablement écoeuré de la vie politique. Les insultes, les sarcasmes qu'on s'échange, selon qu'on appartient au camp fédéraliste ou au camp souverainiste, ne facilitent pas l'établissement de rapports normaux entre des gens qui, pourtant, même s'ils diffèrent d'avis sur les moyens, veulent servir de leur mieux les intérêts de leurs concitoyens.

Il aura noté, au surplus, que les discussions constitutionnelles ont même réussi à susciter des divisions déplorables dans le camp des fédéralistes. Chez ces derniers, on ne s'entend pas sur le degré d'autonomie que le Québec doit réclamer dans la confédération et sur les luttes qui, dans certains cas, pourraient être menées conjointement avec les partisans de l'indépendance.

En somme, ce que nous dit M. Forget, c'est qu'un député vit actuellement les mêmes déchirements que les simples citoyens et qu'il les vit plus intensément encore parce qu'il occupe le devant de la scène. Et il ne nous révèle aucun secret quand il évoque à mots couverts les dissensions qui ravagent son propre parti. Sa sincérité lui aurait interdit de cacher ce qui constitue une évidence pour tous les observateurs les moins avertis de la scène politique.

C'est probablement d'ailleurs aussi un trait de sa sincérité qu'on peut percevoir dans l'aveu assez clair qu'il a fait devant les journalistes de son désir de voir l'ancien premier ministre Robert Bourassa présenter sa candidature dans le comté qu'il laisse vacant. M. Forget n'a pas caché, en effet, qu'il trouverait normal qu'un homme qui a été traité aussi durement que M. Bourassa veuille «régler ce compte-là avec l'opinion publique et le monde politique».

M. Forget avait appuyé la candidature de M. Ryan lors du congrès qui a choisi ce dernier comme chef libéral. Il lui aura été fidèle jusqu'à la fin mais il aura été, en même temps, assez honnête pour exprimer au sujet de M. Bourassa une opinion que le député d'Argenteuil ne partageait pas, du moins jusqu'à ces derniers temps. M. Forget aura probablement estimé que les circonstances ne sont plus les mêmes que lors des dernières élections et que M. Ryan, de toute façon, est un esprit suffisamment fort pour ne pas redouter la présence à ses côtés d'un ancien premier ministre.

Le retour de M. Bourassa pourrait bien être, au fait, la dernière contribution pour l'instant de M. Forget au parti qu'il quitte. Un parti, admet-il lui-même, qu'il pourrait réintégrer un jour, probablement quand il sera possible de laisser un peu de côté les questions constitutionnelles pour s'attaquer aux graves problèmes d'ordre économique.

VINCENT PRINCE

Les coupures aux universités risquent de nous affecter tous

Ces jours derniers, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke ont exprimé publiquement leur réaction à l'ensemble des coupures que le ministère de l'Éducation les oblige d'intégrer dans leurs budgets. Le sujet n'a peut-être attiré l'attention que des universitaires, s'y mêlant quelques étudiants et des employés directement concernés. Là comme ailleurs, la nouvelle touche d'abord le milieu visé.

Mais il serait faux de prétendre que l'université ne peut intéresser que ceux qui la fréquentent. D'abord, elle vit des taxes de tout le monde; et surtout, elle conditionne une société entière. Car la société qui ne respecte pas ses chercheurs, son enseignement supérieur et ses leaders intellectuels demeurera toujours petite, dépendante et soumise.

C'est pourquoi les coupures que doit s'imposer l'université nous concernent, comme membres de cette société. Et s'il est juste que des coupures s'imposent dans tous les secteurs de vie, celles de l'université doivent être bien étudiées.

Selon le recteur Paul Lacoste, de l'Université de Montréal, la situation du Québec est simplement lamentable quant au nombre de maîtrises et doctorats décernés par nos universités. Il faut bien admettre que l'effort de scolarisation entrepris au début des années 70, dans les collèges et dans les universités, n'a produit que bien peu de fruits au niveau des 2e et 3e cycles, c'est-à-dire au niveau des diplômes d'importance. On peut considérer souhaitable d'envoyer le plus d'étudiants possible sur les bancs universitaires; mais il ne faut pas oublier que les chercheurs et ceux qui font progresser la science, la réflexion et la société se trouvent chez les diplômés du 3e cycle.

C'est peut-être vrai qu'on a subitement accouché, dans nos universités, de trop d'anthropologues, de sociologues et de nouveaux manipulateurs de sciences humaines. C'est peut-être vrai que la multiplicité des cours offerts à tout le monde mais suivis par une faible clientèle engendre des coûts excessifs et inutiles.

Mais il est également vrai que les universités ont été forcées, le printemps dernier, par le ministre des Finances, de considérablement réduire leur budget après qu'elles eurent pris des engagements fermes. Et il est vrai que la recherche constitue une donnée de gratuité et d'avenir que les hommes politiques ne savent pas apprécier. Comme, en plus, les nouvelles vagues bourgeoises-populistes refoulent loin d'elles dout ce qui pourrait ressembler à certaines formes d'élitisme, considéré comme antisocial, les universités risquent fort de mener un combat solitaire.

À Montréal, le recteur propose des réductions dans l'éventail des cours et dans l'hyperspécialisation: c'est peut-être sain et nécessaire et l'occasion est bonne de limiter les excès. Mais c'est insuffisant.

À Sherbrooke, l'université retient trois hypothèses de solution pour résorber le déficit prévu. Dans tous les cas, il faut envisager une importante fermeture de postes d'enseignants.

Une hypothèse de Sherbrooke, par exemple, prévoit la fermeture de 130 postes en 1982 et de 125 en 1983. C'est la pire hypothèse, mais elle fait peur, car elle s'accompagne d'une augmentation de la clientèle étudiante. Ou bien l'université a vécu en riche, ou bien elle sera excessivement pauvre. Et Sherbrooke et le Québec s'appauvriront d'autant.

Il faut donc demander aux directions d'université de bien analyser les tâches de leur personnel, la qualité de sa production dans les revues et dans les publications scientifiques, la qualité même de son enseignement: cette appréciation nous concerne tous. Et du ministère, il faut exiger plus de discernement, plus de respect des personnes et, finalement, des valeurs intellectuelles québécoises.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

Alimentation : Brejnev lance de nouveau l'alarme

Tel un leitmotiv, le problème de l'alimentation revient sur le tapis en URSS. En octobre 1980, le président Brejnev avait publiquement déploré le manque de viande, de lait et de produits de première nécessité dans son pays. Au 26e Congrès du PCUS, en février dernier, il avait lancé un programme alimentaire spécial appelé à opérer des miracles. Enfin, avant-hier, il revenait sur la question, devant le plénum du comité central, et en faisait, cette fois, le problème le plus préoccupant de tout le quinquennat.

À force d'agiter la sonnette d'alarme, les autorités soviétiques vont nous faire comprendre — sans le vouloir sans doute — qu'elles commencent à subir des pressions très fortes de la part de consommateurs exaspérés d'avoir toujours à se serrer la ceinture.

Le président Brejnev voit deux causes aux pénuries alimentaires: la sécheresse (bouc émissaire fort usé) et la relance de la course aux armements (bouc émissaire de premier choix). Mais apparemment, ces boucs émissaires en ont tellement plein le dos que plus personne ne les prend au sérieux. Aussi, M. Brejnev se voit-il dans l'obligation de trouver autre chose. Il a eu, lundi, un aveu qui a dû faire se retourner Khrouchtchev dans sa tombe, puisqu'il a discrètement mis le doigt sur la cause des insuffisances du système, et cette cause c'est la difficulté où se trouve l'URSS d'accroître, d'une part, la productivité des travailleurs dans tous les secteurs de l'économie, et d'accroître, d'autre part, la quantité des produits, ainsi que leur qualité.

On cite des chiffres affolants. Chaque année, l'URSS a besoin de 240 millions de tonnes de céréales. Or, la production de cette année oscille entre 170 et 180 millions de tonnes. La sécheresse ne suffit pas à expliquer une production aussi déficiente. On dit que 40% des récoltes se perdent faute de moyens de transport, d'entrepôts de stockage ou d'usines de conditionnement. On signale de plus que l'État doit dépenser chaque année $40 milliards pour équilibrer la différence entre les coûts de production et le prix de vente des produits agricoles. Enfin, l'URSS est en proie à la corruption sous toutes ses formes. Le marché noir et le patronage font partie des moeurs. Quant aux abus de favoritisme et de népotisme à tous les échelons de la hiérarchie, ils feraient pâlir le Watergate si la presse soviétique avait la faculté de les démasquer.

Est-ce que les peuples qui forment l'URSS sont vicieux, corrompus ou paresseux? Pas le moins du monde. En mars 1975, un économiste soviétique révélait que 27% de la valeur totale des produits fermiers soviétiques — environ $32,5 milliards par an — provient de lopins de terre particuliers qui occupent moins de un pour cent des terrains agricoles de la nation (un peu plus de huit millions d'hectares).(1)

Ces chiffres indiquent que les Soviétiques, quand ils travaillent à leur compte, se révèlent tout aussi productifs que les travailleurs capitalistes. Ils produisent 27% des produits fermiers dans leurs temps libres, c'est-à-dire après avoir fourni leurs heures réglementaires dans une entreprise d'État. Quand ils travaillent dans leur petit potager, ils sont productifs et efficaces, mais quand ils travaillent pour l'État, ils manifestent beaucoup moins de zèle. On leur fixe des objectifs qu'ils se gardent bien d'atteindre, car s'ils allaient faire du zèle, ils feraient monter les objectifs à atteindre et seraient mal vus de leurs camarades. Vice de structure et baisse de la ferveur idéologique : ce sont là des causes inavouables mais combien profondes — causes qui se trouvent en transparence dans le discours de M. Brejnev.

JEAN PELLERIN

(1) A. Yemelyanov, cité par Hedrick Smith, in **Les Russes**, Livre de poche, No 5012, p. 290.

Irlande: des bonnes pensées aux arrière-pensées

Sur le principe de la non-violence, comme base de règlement du problème de l'Ulster, l'accord est réalisé entre Mme Thatcher, premier ministre de Grande-Bretagne, et M. Garret Fitzgerald, premier ministre de la république d'Irlande. C'est même parce que l'accord des deux gouvernements s'est étendu à quelques propositions concrètes que la violence a repris de plus belle ces derniers jours en Irlande du Nord.

Pour comprendre ce paradoxe; pour comprendre le déchaînement du révérend Paisley dans l'enceinte du parlement de Londres et la suspension qui le frappa immédiatement; pour comprendre les manifestations des protestants sur le tombeau du révérend Bradford, dont la liquidation physique par les soins de l'IRA a été vengée par l'assassinat d'un jeune catholique dans les rues de Belfast, il faut savoir que Londres et Dublin se sont donné le 6 novembre les instruments d'une concertation en vue d'une solution politique à la question irlandaise.

À Paisley et à son monde, cet accord apparaît comme un complot pour anéantir les protestants du Nord. De son côté, l'IRA reste fidèle comme jamais à ses méthodes violentes. Mme Thatcher et M. Fitzgerald n'en renouvellent pas moins leur foi dans des solutions pacifiques.

La rencontre du 6 novembre, la première entre Mme Thatcher et M. Fitzgerald, est assez naturelle quand on s'arrête à réfléchir au fait que Londres fait partie (comme l'Irlande) de la Communauté européenne, que le gouvernement anglais accepte les cadres de tant de programmes de coopération avec l'Allemagne, avec la France, pour ne rien dire des relations avec la lointaine Amérique...

On peut même s'étonner que les instruments d'une coopération active entre Londres et Dublin, la souveraineté de l'un et de l'autre étant sauve, n'aient pas été recherchés plus tôt. Il est vrai que dès décembre 1980 les deux gouvernements avaient commandé des études pour examiner la possibilité d'inventer de nouveaux cadres propres à favoriser la coopération.

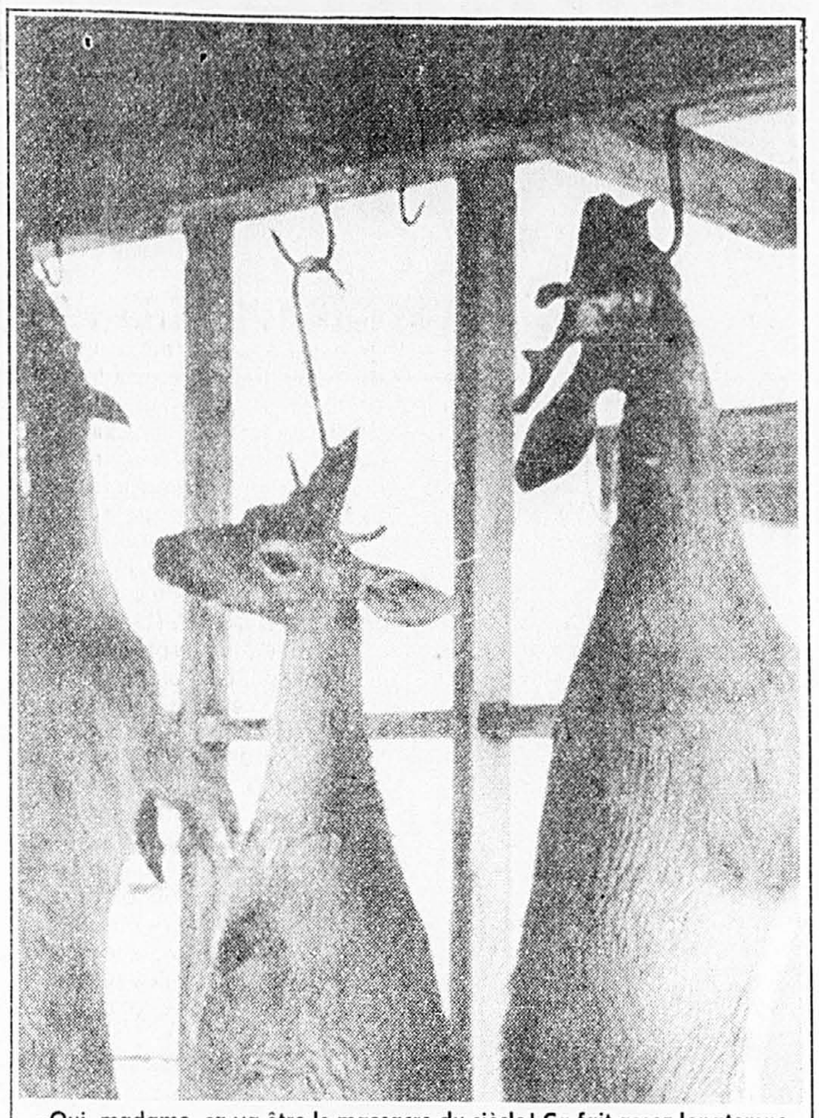
Ces études ont largement inspiré le communiqué conjoint du 6 novembre et l'annonce qu'un conseil intergouvernemental est créé. Il est chargé de prospecter toutes les avenues de la coopération entre les deux pays.

Or, l'Irlande du Nord non seulement se sent hors du coup, mais elle voit dans la création d'un conseil anglo-irlandais la première étape d'une réunification de l'Irlande dont elle ne veut absolument pas. Les assurances du contraire, distribuées généreusement par Mme Thatcher, n'ont eu pour tout résultat jusqu'ici que d'accroître la méfiance. Au premier ministre anglais sont prêtées par Paisley et les siens de dangereuses arrière-pensées sur l'avenir de l'Ulster. Le seul fait que Mme Thatcher «parle» à M. Fitzgerald, qui passe pour favorable à la réunification de l'Irlande, suffirait à expliquer l'état d'agitation extrême dans lequel Paisley est tombé.

Le communiqué du 6 novembre reste très laconique sur beaucoup d'aspects touchant à la sécurité. Il a été émis au moment où la radio et la presse écrite signalent que le FBI enquête sur l'aide apportée aux nationalistes de l'Ulster par des organisations américaines. Lundi soir, le directeur de Northern Aid, organisation soupçonnée de fournir des armes à l'IRA, a affirmé que les fonds (dollars US) ne servent qu'à des oeuvres de bienfaisance. Convaincra-t-il?

Quoi qu'il en soit, il faudrait être d'une innocence exquise pour douter de l'existence d'un lobby irlandais aux États-Unis. Washington ne connaît-il pas bien d'autres lobbies?

GUY CORMIER



«Oui, madame, ça va être le massacre du siècle! Ça fait assez longtemps qu'on se retient!...»

«J'AI TUÉ!... J'AI TUÉ!...»

Le 31 octobre dernier, j'étais à la campagne. Je savais que les chasseurs représentent encore ce qu'il y a de plus primitif et de plus violent dans notre société, mais là c'était vraiment l'euphorie!

La «Loi du mâle» étant abolie pour une journée, c'était le «party» et on s'en promettait. Mot d'ordre: tirer sur tout ce qui bouge. La circulation était presque aussi dense qu'une fin de semaine de la St-Jean, car tout ce qui était encore en état de tirer s'était donné rendez-vous pour ce week-end mémorable. C'est bon pour l'économie régionale!

Etrangement, les femmes rencontrées lors de cette fin de semaine semblaient mal à l'aise avec les chasseurs. Serveuses, caissières ou secrétaires osaient timidement dire: ça va être un massacre, vous allez détruire le cheptel!

La casquette rouge sur le bout de la tête (je crois sincèrement qu'à cette époque de l'année ils prennent même leur bain avec pour montrer qu'ils sont des vrais), l'air mi-débile, mi-fendant, les chasseurs répondaient: «Oui, madame, ça va être le massacre du siècle! Ça fait assez longtemps qu'on se retient! Les femmes la veulent l'égalité, ben y vont l'avoir!»

Sans compter tous ceux qui se préparaient à braconner jusqu'au lundi soir.

Au magasin général, j'ai entendu un homme entrer en criant: «J'ai tué... j'ai tué!» Il était complètement euphorique et montrait fièrement ses mains tachées de sang. Ça faisait cinq ans qu'il n'avait pas tué, dit-on. «Je l'ai ben eue, la ch...» Plus certains détails savoureux que je vous éviterai.

Combien de biches sont tombées sous les balles à la place d'une belle-mère, d'une femme ou d'une secrétaire ce 31 octobre 1981?

L'homme est vraiment une pauvre bête.

Pierre CHARBONNEAU
Montréal

Le PQ sur la scène fédérale, aventure politique fort risquée

Devant la provocation d'Ottawa, des leaders du Parti québécois s'impatientent et proposent une action politique sur la scène fédérale. Si, à la rigueur, cette action peut se justifier du strict point de vue de la stratégie, elle demeure une aventure politique qui comporte d'énormes risques pour le parti. Elle procède aussi d'une mauvaise lecture du contexte social actuel.

D'abord, on a utilisé un procédé douteux pour mettre de l'avant cette idée. Au dernier conseil national du Parti québécois (3 et 4 octobre), la question n'a pas été proposée aux militants, et le lendemain, le 5 octobre, les trois principaux journaux du Québec publiaient en manchette: «Le Parti québécois songe à se lancer sur la scène fédérale.» Le lecteur non averti pouvait conclure qu'il s'agissait d'une décision du conseil national. Mais à la veille de ce conseil national les ministres Lucien Lessard et Marcel Léger avaient présenté à l'exécutif national du parti une proposition prônant la présence du Parti québécois sur la scène fédérale. Puis, les militants apprirent par la voix des journaux la formation d'un comité d'étude (non ratifié par le conseil national et l'exécutif national) composé en majorité de têtes d'affiche favorables à l'engagement du Parti au niveau fédéral: MM. Marcel Léger, Lucien Lessard, Philippe Bernard, Michel Leduc et Michel Dufour.

Ce sont les journaux qui apprirent encore une fois aux militants qu'un sondage réalisé par le P.Q. indiquait que le vote francophone dans une élections fédérale serait favorable aux candidats péquistes. Les militants se présenteraient donc au congrès national des 4, 5 et 6 décembre dans un climat très bien préparé d'avance en faveur d'une action politique fédérale, mais le 2 novembre, le comité exécutif national corrigeait la situation en formant un comité composé de deux tenants favorables et deux défavorables, et qui devront faire rapport au prochain conseil national de février. Les délégués au congrès national n'auraient donc pas l'occasion de se prononcer sur le fond de la question.

Les membres du parti ne devront pas se laisser tromper par les apparences. Ils doivent se livrer à une sérieuse réflexion avant de plonger dans cette aventure.

Pourquoi tenter de renverser un gouvernement Trudeau qui, par son entêtement unilatéral à vouloir violer l'esprit du pacte confédératif sans l'accord de ceux qui l'ont bâti, pousse les Québécois à choisir entre Québec et Ottawa?

Pourquoi aller battre les députés libéraux fédéraux alors que leur manque de courage à défendre les intérêts du Québec démontre aux Québécois que c'est au Québec, là où nous sommes les plus nombreux, là où notre peuple est majoritaire que nous pouvons vraiment décider de notre avenir?

Pourquoi lancer le Parti québécois dans le paradoxe? Un parti dont l'idéologie rejette la structure fédérale canadienne mais dont la pratique impliquerait une action politique fédérale?

Il y a plus! Même si cette aventure fédérale s'avérait un succès, elle engagerait le Parti québécois sur la voie de la division politique. L'histoire et la politique récente démontrent que la discorde idéologique devient souvent inévitable au sein d'un parti qui oeuvre simultanément à deux niveaux d'action politique différents. Rappelons-nous la faillite du Bloc populaire entre 1942 et 1947 ou encore les tiraillements récents du Parti libéral provincial sur le coup de force d'Ottawa: les droits du Québec sont menacés et les députés et militants libéraux hésitent entre accorder leur fidélité à M. Trudeau ou leur loyauté à M. Ryan. Et c'est normal. Quand les membres d'un parti travaillent selon des angles différents, les perceptions et les positions évoluent de façon différente.

Les stratèges qui nous proposent cette aventure à Ottawa n'ignorent pas qu'elle coûtera financièrement très cher. Ils n'ignorent pas que ceux qui vont servir de chair à canon, ceux qui vont faire marcher la machine électorale, faire le porte-à-porte et distribuer l'information électorale, seront les bénévoles du parti.

Mais ces stratèges sous-estiment un facteur important: en ouvrant le combat sur deux fronts, ils risquent d'épuiser l'énergie de la base militante. Les bénévoles de notre parti s'acharnent à la tâche depuis déjà treize ans sur la scène provinciale: référendum, élection provinciale, campagne de financement, etc. Sur le front provincial, les troupes n'ont jamais été trop nombreuses et les bénévoles devront y regarder de près avant d'accepter de diviser leurs forces et de pécher par excès de confiance. Ils disposent d'un terrain solide à partir duquel ils peuvent mettre facilement en évidence les faiblesses du système fédéral et la nécessité d'en sortir.

Fernand HARVEY,
Président du Parti québécois de Taschereau.

LES ÉNERGIES DE DEMAIN : UN AUTRE POINT DE VUE

Un article de l'agence France-Presse (AFP), paru dans LA PRESSE du 28 octobre et s'intitulant «Les énergies de demain», dresse un tableau fort sombre et très biaisé des formes et utilisations des énergies dites «nouvelles». Je voudrais ici faire ressortir et essayer de rectifier les principales erreurs de ce texte.

L'auteur commence pourtant son article par une question fort intéressante: «Va-t-on pouvoir se passer des centrales nucléaires?» Cependant elle a tôt fait de verser dans l'irrationnel en nous présentant les opposants de cette forme d'énergie comme des gens essayant par «tous les moyens, y compris la violence (...) à imposer leur point de vue». Il est cependant bien connu que les «adversaires» du nucléaire sont des pacifistes convaincus et que ceux qui imposent vraiment leur point de vue sont plutôt les dirigeants des monopoles énergétiques qui n'hésitent pas à taxer lourdement le futur de toute une population sans aucune consultation populaire véritable.

Au Québec, les gens qui s'opposent au développement de l'énergie nucléaire ne tentent pas d'imposer leur point de vue, mais joignent plutôt le Front commun pour un Débat public sur l'Énergie. Ce Front commun, constitué de quelque quatre-vingt groupes de citoyens, demande en effet une consultation large et éclairée sur les engagements pris par les dirigeants de notre monopole énergétique national, Hydro-Québec.

La suite de l'article nous sert alors un argument sûrement indiscutable en faveur du nucléaire: «Les hommes de science nous disent, chiffres en main, que l'on devra recourir au nucléaire.» Cependant, on ne dit pas sur quoi on se base pour faire de tels calculs. C'est que pour ces gens, c'est implicite; on se base sur l'évolution actuelle de la demande énergétique. C'est qu'on est convaincu, parce que ça a toujours fonctionné ainsi, que l'économie ne peut progresser sans augmentation de la consommation d'énergie. Pourtant, et des économistes le prouvent chiffres en main, on peut en arriver à consommer en l'an 2025 la même quantité d'énergie qu'aujourd'hui. Et ceci, sans modification radicale des modes de vie et en supposant une forte croissance économique. (...)

Tout le reste de l'article se veut un plaidoyer en faveur des sources d'énergie centralisées, à haute technologie, et pouvant fournir des quantités énormes d'énergie. On comprend pourquoi les énergies nouvelles y font si piètre figure: on peut difficilement les centraliser et les gigantiser. Elles gagnent à être dispersées et à petite échelle, échappant donc à l'emprise des experts pour devenir accessibles à toutes et à tous. De plus, elles doivent souvent être utilisées de concert avec une isolation adéquate et une source d'énergie d'appoint (un petit poêle à bois par exemple). Les énergies douces pourraient permettre à nombre de consommateurs de se débrancher du réseau d'Hydro-Québec et d'entrer en concurrence avec l'électricité dans plusieurs domaines.

Comment donc se fait-il que les énergies nouvelles ne compteront que pour 2% du bilan énergétique du Québec en 1995? Pourquoi l'énergie nucléaire est-elle acceptée comme inévitable? Pourquoi remplace-t-on le pétrole, un combustible liquide, par l'électricité alors que rationnellement on devrait plutôt utiliser des combustibles liquides formés à partir de biomasse? Je crois qu'il y a une réponse unique à toutes ces questions, et la voici: on n'a jamais remis en question le bien-fondé de la hausse constante de la demande d'énergie (malgré la stabilité de notre population) et on tente de répondre à cette demande par des sources d'énergie centralisées, gigantesques, et hors du contrôle des citoyennes et citoyens.

Scott McKAY
Montréal

Au sujet du site des Sulpiciens

M. Jean-Pierre Bonhomme
journaliste

En tant qu'Econome provincial des Prêtres de Saint-Sulpice, je me dois de rectifier certaines de vos affirmations parues dans **La Presse** du vendredi 6 novembre.

Au cours de votre appel téléphonique du jeudi 5 novembre, vous m'avez demandé de vous dire le nom de l'avocat que nous avions engagé ou approché pour défendre nos droits.

Dans la conversation qui a suivi, je vous ai répété 3 ou 4 fois que tout cela était FAUX. Aucun avocat n'a été engagé, aucun avocat n'a été approché. Et cette déclaration a été faite en présence de mes trois comptables.

Le titre de votre article: «Les Sulpiciens iront devant les tribunaux» est donc FAUX.

Nous n'entrevoyons donc pas «d'entreprendre de livrer un combat juridique et politique... aucune lutte juridique n'est à l'horizon et aucune fin de non-recevoir directe n'est donc à prévoir...»

Il est donc absolument FAUX aussi que j'aie déclaré à **La Presse** que «trois ou quatre avocats» ont déjà été approchés pour défendre les intérêts des prêtres...

Ce qui est vrai cependant c'est que nous avons accepté «l'offre de collaboration faite personnellement par le ministre des Affaires culturelles du Québec, Monsieur Clément Richard, qui, soit dit en passant, a été des plus gentil avec nous...»

Ce qui est vrai aussi, c'est ce que le sous-ministre des Affaires culturelles, M. Roland Arpin, a dit: «Que ces fonctionnaires sont récemment entrés en pourparlers avec le père Goulet sur les modalités d'un plan de mise en valeur et que tout indiquait alors qu'une entente pourrait intervenir.» (Je fais partie moi aussi de ce même comité.)

Qui plus est, les Prêtres de Saint-Sulpice ont engagé la firme La Haye et Ouellet pour terminer des études sur la mise en valeur de tous les terrains de Saint-Sulpice sur la rue Sherbrooke. Ces plans déjà commencés en 1974 seront terminés sous peu et serviront de base aux futures discussions avec les membres de la Commission des Affaires culturelles du Québec, dirigée par M. Marcel Junius.

Pourquoi, Monsieur Bonhomme, des journalistes se permettent-ils de telles faussetés? L'éthique professionnelle n'existe donc plus?

Maurice BOUCHARD, p.s.s.
Econome provincial des
Prêtres de Saint-Sulpice

Nous nous réjouissons de constater que les autorités responsables du Grand Séminaire ont l'intention de s'entendre avec le gouvernement du Québec sur la mise en valeur du site historique de la rue Sherbrooke. Nous devons rappeler toutefois que, lors d'une entrevue téléphonique faite de bonne foi, l'économe provincial nous a fait part explicitement du refus des Messieurs de Saint-Sulpice d'accepter quelque classement que ce soit — «tout classement» — du terrain et des bâtisses du domaine de la rue Sherbrooke. D'autre part, les indications et les affirmations relatives à la prise, à cet égard, de moyens de défense juridiques, nous ont été données par l'organisateur de la campagne de financement du Grand Séminaire, *M. l'abbé Robert Riendeau, et par l'économe provincial.*

Jean-Pierre BONHOMME

UNE MESURE INQUALIFIABLE

Suite à la longue et pénible grève des postiers de l'été dernier, j'invite tous les citoyens à protester contre la hausse des tarifs postaux annoncée par le ministre André Ouellet.

Cette nouvelle hausse, tout comme les précédentes, est inqualifiable puisqu'elle ne se traduira vraisemblablement pas par une amélioration sensible des services offerts aux contribuables. Au contraire, nous assistons depuis quelques années à une détérioration de ces mêmes services, dans le nombre et la durée des arrêts de travail.

A mon avis, il est temps de cesser de contribuer, par ces hausses répétées, au salaire élevé des employés des postes. Ce sera une façon pour les contribuables d'exprimer leur mécontentement à cette fraction de la population, dont l'égocentrisme et le narcissisme salarial n'est plus à prouver après la grève de l'été dernier, pendant laquelle la population entière fut prise en otage par une minorité qui réclamait un salaire de plus de dix dollars l'heure.

Quand on considère le taux de chômage et le nombre d'assistés sociaux, on comprend mal que les plus démunis contribueront lors de l'achat d'un timbre à un salaire qu'ils ne gagnent même pas!

Jacques TÉTRAULT
Montréal

L'ACCORD DES DIX

Monsieur Trudeau
Premier ministre fédéral.

Le mépris dont vous avez fait preuve, ces jours derniers, à l'égard de notre peuple québécois, n'a d'égal que le mépris qui, désormais, entourera votre nom, chez nous. «Nous nous souviendrons!» La manière sadique dont vous nous avez humiliés par l'intermédiaire de notre chef, Monsieur René Levesque, nous révolte, nous consterne, nous déçoit, nous peine profondément.

Comment pouvez-vous, maintenant, faire face au peuple québécois? Comment sur un ton mielleux, qui ne trompe personne, pouvez-vous essayer de nous berner encore, par tant de mensonges et de demi-vérités? Au Québec vous avez perdu toute crédibilité. Nous ne sommes pas dupes. (...)

G. GOSSELLIN
Montréal

Les résultats de la dernière conférence constitutionnelle sont parfaitement normaux: neuf provinces anglophones imposent leur loi au Québec. Pour tout dire, l'un des peuples fondateurs de la confédération, le peuple anglais, domine l'autre, le peuple québécois.

Le système fédéral a donc très bien fonctionné. Ce régime politique a été institué pour avantager une majorité, et cette majorité est anglaise. Notre servile «French Power» à Ottawa a d'ailleurs très vite compris la logique du système. Le malheur, c'est que ce système bafoue les droits fondamentaux du peuple québécois. Et nous venons de voir encore une fois où cela conduit: la domination d'un peuple sur un autre. La domination est aujourd'hui politique. Hier, elle était militaire. (...)

Léger TREMBLAY
Alma

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Tele-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*



Tous les moyens sont légitimes quand on défend son intégrité — Claude Morin

■ QUÉBEC — «Une chose est sûre, c'est qu'on n'acceptera jamais de contribuer, par des assentiments postérieurs à de fausses négociations, à attaquer l'intégrité québécoise.»

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

C'est un Claude Morin amer, mais néanmoins décidé à continuer la bataille, qui conclut ainsi une longue entrevue au cours de laquelle LA PRESSE lui a demandé de dresser le bilan de la conférence d'Ottawa, mais aussi des négociations constitutionnelles des 20 dernières années, dont il a été un témoin privilégié et le plus souvent un acteur.

Lorsqu'on l'interroge sur les moyens dont disposera encore le gouvernement québécois pour s'opposer à l'accord d'Ottawa, quand il aura reçu l'aval de Londres, le ministre des Affaires intergouvernementales s'assombrit et devient moins loquace. Il nous renvoie aux déclarations du premier ministre: «Il l'a dit. Pas question que ça s'applique, c'est aussi simple que ça».

Mais, insistons-nous, M. Lévesque a dit qu'il utiliserait «tous les moyens légitimes». Cela exclut-il tout recours à la désobéissance civile, par exemple? «C'est toujours légitime quand tu défends ton intégrité», répond alors Claude Morin. Il refusera d'aller plus loin, de confirmer que le gouvernement envisage en effet d'aller jusqu'à refuser de tenir compte des contraintes légales qu'imposera la nouvelle constitution, si non pour lancer la phrase que nous citons au début.

Phrase lourde de sens quand même, car elle laisse clairement entendre que jamais le gouvernement Lévesque n'acceptera d'ajuster ses lois (la loi 101, par exemple) pour les rendre conformes à une nouvelle constitution qui lui a été imposée.

Pas surpris

Claude Morin soutient que ce qui s'est passé à Ottawa ne l'a pas surpris, et il cite abondamment le livre qu'il a publié en 73, «Le combat québécois», pour montrer qu'il savait déjà que le Québec ne pouvait compter sur l'appui des provinces anglaises dans son entreprise de renouvellement du fédéralisme.

«C'est vrai qu'il y avait des choses de changées, reconnait-il. Les autres provinces avaient maintenant elles aussi des réclamations, qui étaient souvent les mêmes que les nôtres. Mais ça ne portait pas sur la «dualité», et c'est quand il s'agit de reconnaître le caractère particulier du Québec que ça ne marche plus.

«Je peux affirmer aujourd'hui que nous avons tout essayé à l'intérieur du système et même une chose qui ne l'avait jamais été auparavant, c'est-à-dire de maintenir un front commun de provinces qui était d'abord un front commun négatif, dans le sens où il s'agissait de se défendre contre un ennemi commun. C'était le seul instrument à notre disposition — ça il faudrait bien que le monde ne l'oublie jamais — lorsque le référendum a été négatif.

«Il ne faut pas oublier non plus, poursuit Claude Morin, ce qu'on disait au moment du référendum, que si les Québécois disaient non, le reste du Canada allait en déduire que nos aspirations n'étaient pas bien sérieuses et qu'alors on aurait beaucoup à se défendre. Je m'en souviens, j'avais dit: «On va passer au cash». Ça s'est produit et il y avait une seule façon de s'en sortir: jouer le système contre le système. Et les seuls moyens qu'on avait, c'était d'informer les citoyens et de mener une action commune avec ceux qui s'opposaient aussi au coup de force.

«Il ne s'agissait plus de renouveler le fédéralisme mais d'éteindre le feu. C'est pourquoi dans l'accord du 16 avril il n'était pas question de dualité.»

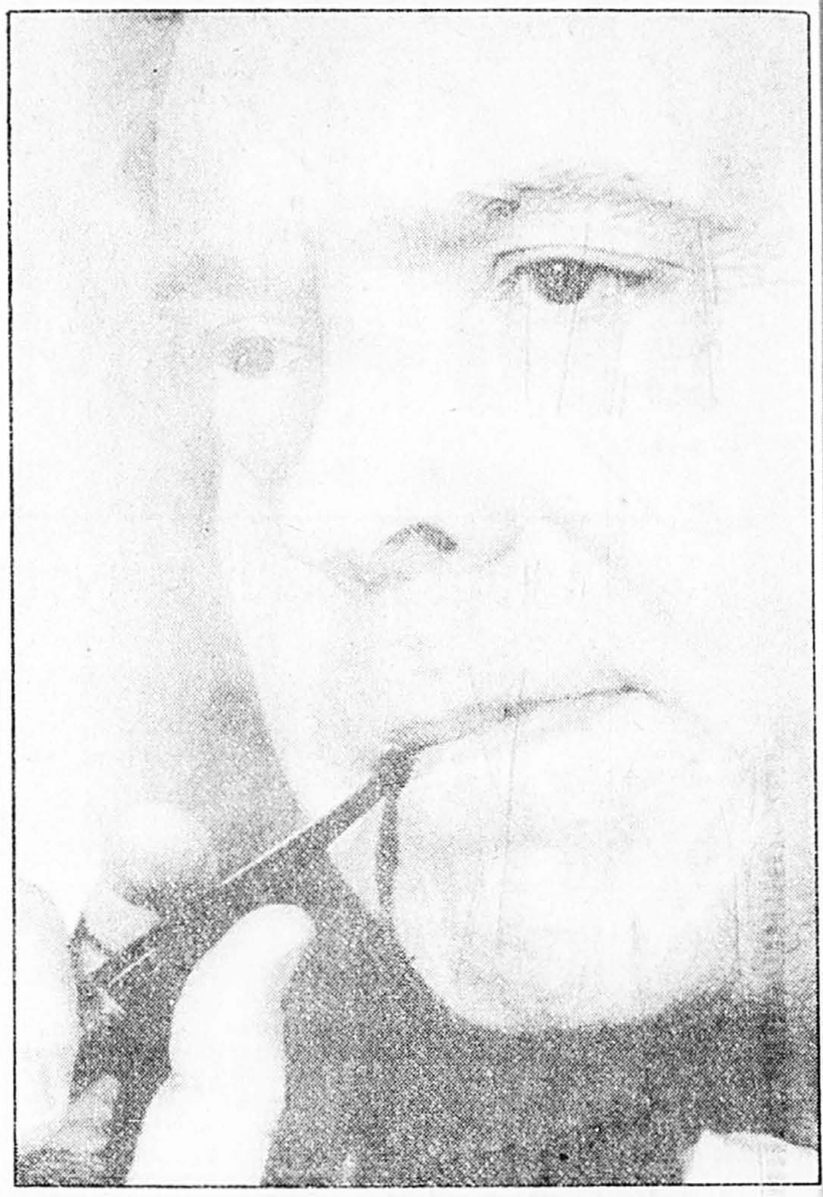
Mais même cet accord défensif n'a pas tenu, et Claude Morin explique cet échec par le fait que «lorsqu'arrive un moment de crise au Canada, quand on est obligé d'affronter le gouvernement national, il y a toujours un réflexe qui consiste à s'arranger avec Ottawa». Selon lui, le front commun était déjà condamné dès que la Cour suprême eut rendu son verdict.

«Je me suis rendu compte qu'ils étaient effrayés par la bombe atomique qu'on avait soudainement entre les mains. On savait maintenant qu'on pouvait gagner et tout ce que certains trouvaient à dire, c'était «il va falloir aller à Londres». Ils ne le voulaient pas, c'était pour eux un sacrilège. Et ils se sont mis à dire «we'll have to make a deal» (il va falloir s'entendre).

Même si cette semaine à Ottawa lui a laissé un goût amer et s'il traite de «menteurs» et de gens qui ne respectent pas la parole donnée certains de ses interlocuteurs, le ministre ne croit pas que les représentants du Canada anglais aient tendu un piège au Québec et l'aient volontairement isolé. «Ils ne comprennent pas», dit-il plutôt. «Si c'était un complot, tous les acteurs n'en étaient pas conscients. L'Ontario et Ottawa, oui. Mais les autres étaient tout étonnés de notre refus le vendredi matin.»

Quand on lui rappelle les nombreuses critiques dont a été l'objet la stratégie même du Québec, dont il était en grande partie responsable, M. Morin répond qu'il se méfie des gérants d'estrade. «Les conditions de l'action à la manche X ne permettaient pas de faire ce que les gérants d'estrade nous suggéraient. Si on avait refusé d'aller négocier sans obtenir au préalable que Trudeau retire sa menace d'action unilatérale, Ryan ne nous aurait pas appuyés et beaucoup nous auraient critiqués. C'est vrai qu'en négociant sur cette base, on ne pouvait rien gagner. Mais on perdait aussi de l'autre façon. On ne pouvait que perdre.»

«Je ressens ça comme une immense déception, conclut-il, non parce que j'avais cru qu'on réglerait le problème du Québec — je sais qu'il ne se réglera pas dans le système actuel, c'est pour ça que je suis au PQ — mais parce que je croyais que certaines personnes tiendraient leurs promesses référendaires, et signées.»



MALGRÉ LA VOLTE-FACE DES PROVINCES ANGLOPHONES

Morin croit toujours à «l'association»

■ QUÉBEC — Le ministre Claude Morin n'est pas encore tout à fait convaincu, comme semblent l'être les militants péquistes et le premier ministre René Lévesque, qu'il faille enlever le trait d'union entre souveraineté et association, les deux mots clés de la doctrine péquiste.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

On sait qu'au cours du week-end, le Conseil national du Parti québécois, avec l'accord de M. Lévesque, a décidé de faire de la souveraineté seule son objectif principal, l'association économique avec le reste du Canada devenant un simple accessoire, souhaitable certes, mais non — indispensable.

M. Morin ne croit pas que ce qui s'est passé à la conférence d'Ottawa démontre que toute entente est impossible avec les provinces anglaises. «Ça prouve que leurs intérêts prévalent sur ceux du Québec, ce qui est peut-être normal. Mais dans cette perspective-là, l'association, si elle est avantageuse pour elles, elles peuvent l'accepter. Ce n'est pas un cadeau quand c'est avantageux pour les deux.»

L'idée du trait d'union, poursuit-il, ça vient d'une chose très simple. Comme de toute façon on est ouverts, dans le programme actuel et dans celui qui sortira du congrès, à l'idée de s'associer avec le reste du Canada, on se disait que les deux opérations pouvaient se faire en même temps. C'est encore possible.»

Le ministre n'est pas non plus un chaud partisan de l'idée d'une «élection référendaire», du moins s'il n'est pas d'avance prévu que le verdict des électeurs devra être ratifié par un référendum.

«J'ai toujours pensé que quand il s'agit du changement de statut d'un peuple, il faut qu'à un moment donné intervienne une consultation populaire sur ce changement de statut, et non sur des choses ancillaires. Ça n'exclut pas que dans le mécanisme pour en arriver là, il y ait une élection à un moment donné. Je n'ai jamais été contre ça.»

Mais pour qu'une élection puisse être interprétée comme un mandat de mettre en marche la souveraineté, il faut, pense M. Morin, plus qu'une majorité de sièges. «Si on prenait le pouvoir avec 41 p. 100 des voix comme en 76, et qu'on voulait faire la souveraineté, je serais très mal à l'aise, personnellement. Mais avec plus de 50 p. 100, oui, à ce moment-là, tu l'as ton mandat. S'il y a une procédure de ratification au bout de la ligne.»

«J'ai toujours eu deux principes, poursuit-il. Je crois que toute évolution du Québec doit être démocratique et je suis un partisan convaincu du bon sens. Si c'est respecté, je n'aurai pas de problème avec ça.»

Mais celui qui a dominé le congrès de 1974, alors que l'étapisme et le référendum ont fait leur entrée au programme du PQ, pourrait bien ne pas être là au congrès de décembre alors que plusieurs voudront faire le procès de cette stratégie et la modifier. M. Morin doit être en Afrique au même moment, pour une importante réunion de l'Agence de coopération culturelle et technique.

LES PETITS FRÈRES ONT BESOIN DE VOUS

Comme les personnalités suivantes, apportez-leur votre soutien

Janette Bertrand, animatrice
Jean Campeau, P.D.G., caisse de dépôt et de placement du Qué.
Jérôme Choquette, avocat
Jean-Pierre Côté, Lieutenant gouverneur à Québec
Jacques Desrosiers, comédien
Jean Duceppe, comédien
Yvon Dufour, comédien
Louisette Dussault, comédienne
André Gagnon, pianiste-compositeur
Nicole Germain, animatrice
Jean de Grandpré, président du conseil et chef de la direction, Bell Canada
Léo Ilial, comédien
Donald Johnston, président du conseil du trésor, gouv. du Canada
Pierre-Marc Johnson, ministre, gouv. du Québec
Juliette Huot, comédienne
Guy Lafleur, joueur de hockey
Andréanne Lafond, journaliste
Bernard Landry, ministre, gouv. du Québec
Jean Larin, journaliste
Camille Laurin, ministre, gouv. du Québec
Lucille Leblanc, comédienne
Père Émile Legault, P.S.C.
Raymond Legault, directeur du service des incendies de Mtl.
Pierre MacDonald, 1er vice-président, division du Québec, Banque de Mtl.
Wilfrid Mondoux, directeur des affaires publiques, Radio-Canada
Jacques-Yvan Morin, ministre, gouv. du Québec
Rollande Morin, réalisatrice CFTM-TV
Gilles Pelletier, comédien
Quebecor
Michel Robichaud, couturier



Andrew Scipio Del Campo, Directeur succursale de Mtl., Mtl Trust
Pierre Shooner, président de CIDEM
Soeur Berthe, S.N.D.
Benoit St-Laurent, vice-président de ABBDL
Gilles Dubuc, médecin
Jacques Gauthier, denturologiste

Aline Hamelin, secrétaire
René H. Benoit, médecin
Jules Lafrenière, retraité
Michelle Gamache, avocate
Michel Plante, médecin
Gilles Lahaie, pharmacien
Christian Worth, publiciste
Jean Vincent, administrateur
Claire Lambin, journaliste
Pierette Laurencelle, infirmière
Léon Carpentier, dentiste
Catherine Panarelli, administrateur media
E. Beaudoin, retraitée
Yves Forget, avocat
Jean-Marie Laporte, médecin
Jean Dicaire, pharmacien
Monique Dionne, avocate
Marielle Béland, retraitée
Jean-Marie Brassard, avocat
François Longchamps, notaire
Germain Brunette, assureur-vie
Gilles Perrault, médecin
Marie-France Goyer, pharmacienne
Yves Woodrough, architecte
Marc Rodrigue, courtier d'assurance
Marguerite Raymond, retraitée
Claude Melançon, avocat
Armand Rousseau, représentant
P. Falardeau, médecin
Céline April, avocate
Alma Lévesque, retraitée
T. Gilbers, infirmière
Yves Bériault, avocat
Charles Robert Taché, médecin
Gabrielle Vernerey, ménagère
Marie-Laure Cousineau, retraitée
André Bourdeau, médecin
Paul Goyer, architecte
Renald Paré, producteur media
Esmé McNeil, retraitée
Jean Desmarais, administrateur
Madeleine Ouvré, retraitée

Si vous aussi désirez apporter votre appui aux Petits Frères, vous pouvez envoyer un don avec le coupon ci-dessous aux Petits Frères, 4624 rue Garnier, Mtl, Qué. H2J 3S7 527-8653

Nom:..... Montant du don.....
Adresse:.....
Ville:..... Province..... Code postal.....

Les Petits Frères sont une corporation sans but lucratif, ils envoient des reçus pour fin d'impôt pour les dons de $5.00 et plus. Je désire recevoir de la documentation sur l'action des Petits Frères.

Je désire recevoir un reçu pour fin d'impôt.....

LÉVESQUE SORT DE SES GONDS

Le compromis Ryan, approuvé par Trudeau, est une démission

■ QUÉBEC — René Lévesque accuse Claude Ryan d'avoir comploté avec «l'ennemi» fédéral, et il qualifie les députés libéraux provinciaux de «soliveaux» installés à l'Assemblée nationale par le Parti libéral de Pierre Trudeau.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

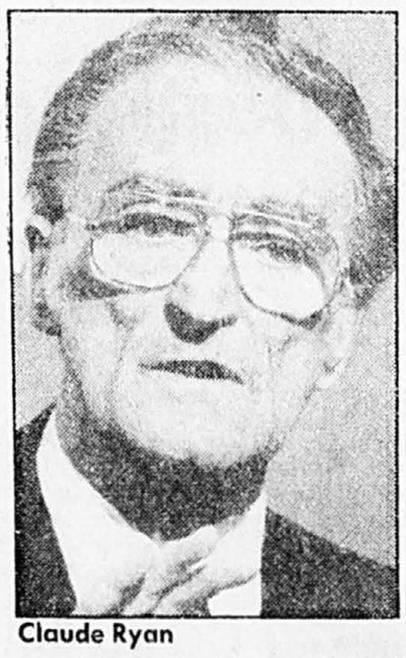
Le premier ministre Lévesque a fait cette affirmation, hier, à l'Assemblée nationale, alors que le chef du PLQ cherchait à lui faire promettre de reprendre le dialogue avec Ottawa.

Reprochant à M. Lévesque ses «déclarations excessivement virulentes» du week-end, à l'endroit des fédéraux, et soulignant «les différentes ouvertures» faites par le premier ministre du Canada au même moment, M. Ryan a demandé au chef du gouvernement de «commencer à rechercher un accord sur au moins l'un des trois points encore en suspens», soit la clause linguistique.

Réponse de M. Lévesque: «Pas question d'entamer des négociations à la pièce, M. le député d'Argenteuil!»

Puis, reprenant une à une les suggestions contenues dans la formule de compromis de M. Ryan, le leader péquiste a soutenu qu'il s'agit là de «suggestions de démission»:

A) la clause Canada, c'est contraire à la motion du 2 octobre, dit M. Lévesque; «sans la réciprocité qui est dans la loi 101, et qui, elle, doit être négociée avec les autres provinces et appliquée de façon sérieuse ailleurs, la clause Canada n'est aucunement acceptable pour le gouvernement du Québec»



Claude Ryan

B) la clause sur la mobilité, eh! bien, pour M. Lévesque, c'est «une pelure de banane où on perdrait des pouvoirs essentiels au rattrapage économique du Québec». Donc, pas question pour Québec de céder là-dessus.

C) enfin, la formule d'amendement permettant au Québec de se soustraire à des changements constitutionnels non désirés en matieres culturelles et linguistiques, alors là, ça équivaut, aux yeux de M. Lévesque, à un droit de pouvoir aller «quêter des restes», et il dit «non merci».

Bref, M. Ryan devrait maintenant avoir perdu toutes ses illusions quant à ses chances de voir sa formule de compromis passer à l'histoire. René Lévesque lui reproche, d'ailleurs vertement d'avoir trouvé son inspiration auprès de M. Chrétien et de M. Joyal et, pire, d'avoir fait «approuver» le tout par M. Trudeau, celui-là même qui vient «de nier, à toutes fins utiles, la légitimité et la légalité du gouvenement du Quéec et de son Assemblée nationale», celui-là même qui tente de «réduire les droits du Québec».

Quant à M. Lévesque, s'il nourrissait encore quelques espoirs d'obtenir l'appui du PLQ pour sa motion, qui constituera en quelque sorte la dernière ligne de retranchement du Québec dans la bataille constitutionnelle, eh! bien, il les a certainement perdus pour de bon, maintenant.

Hier, le chef du PLQ a déclaré que «cette motion ne suscite pas beaucoup de sympathie dans notre groupe», et il a clairement indiqué que lui-même, ainsi que tous ses députés, voteront contre la motion Lévesque. À un journaliste qui lui faisait remarquer que la motion en question reprend de nombreux éléments contenus dans le Livre beige, l'ancien éditorialiste rétorque que ces citations du Livre beige sont «hors contexte».

Enfin, après l'accueil que le gouvernement a réservé à sa formule de compromis, M. Ryan dit «qu'il n'est pas question de cirer les bottines de qui que ce soit».

SUPER VENTE DES FÊTES
jusqu'à samedi seulement



SAUVÉ FRÈRES

ACHATS SPÉCIAUX ET FINS DE SÉRIES

RABAIS DE 60%

PROFITEZ-EN POUR VOS CADEAUX

POUR HOMMES
CRAVATES ET FOULARDS
couleurs et motifs assortis
Ord. $17.50 SPÉCIAL $8.98

POUR HOMMES
LOT DE CHANDAILS
À motifs ou unis. Couleurs assorties. Grandeurs: P.M.G. TG.
Ord. jusqu'à $35 SPÉCIAL $19.98

POUR HOMMES
ROBES DE CHAMBRE
Choix de 4 couleurs. Taille universelle.
Ord. $45 SPÉCIAL $29.98

POUR HOMMES
GANTS EN CUIR
Brun ou noir. Grandeurs: 7½ à 10½.
Ord. $28.00 SPÉCIAL $18.98

POUR HOMMES
LOT DE TUQUES ET FOULARDS
Couleurs assorties.
Ord. jusqu'à $18.00 SPÉCIAL $9.98

POUR HOMMES
COUPE-VENT DEMI-SAISON
Beige, 36 à 46.
Ord. jusqu'à $75 SPÉCIAL $29.98

POUR HOMMES
PANTALONS EN CORDUROY
Couleurs assorties. Tailles: 30 à 44.
Ord. jusqu'à $42 SPÉCIAL $19.98

POUR HOMMES
VESTES DE SKI
Choix de 4 couleurs. Grandeurs: P.M.G. TG.
Ord. $55 SPÉCIAL $37.98

POUR HOMMES
VESTES DE SKI
Couleurs et styles assortis. Grandeurs 36 à 46
Ord. jusqu'à $100 SPÉCIAL $39.98

POUR HOMMES
PALETOTS D'HIVER
Couleurs et modèles assortis. Tailles rég., courtes ou longues.
Ord. jusqu'à $265 SPÉCIAL $179.98

POUR HOMMES
COMPLETS 2 OU 3 MORCEAUX
Beau choix de couleurs et motifs, toutes les tailles.
Ord. jusqu'à $325 SPÉCIAL $179.98

POUR HOMMES
BOTTES D'HIVER EN CUIR
Tan. Pointures: 7 à 12.
Ord. $65 SPÉCIAL $49.98

POUR JEUNES HOMMES
LOT DE CHEMISES SPORT
Couleurs et motifs assortis. Grandeurs: TP. P.M.G.
Ord. jusqu'à $26 SPÉCIAL $12.98

POUR JEUNES HOMMES
LOT DE CHANDAILS
Couleurs et motifs assortis.
Ord. jusqu'à $40 SPÉCIAL $19.98

POUR JEUNES HOMMES
PANTALONS EN CORDUROY
Couleurs assorties. Tailles: 26 à 36.
Ord. jusqu'à $42 SPÉCIAL $19.98

POUR JEUNES HOMMES
VESTON SPORT EN CORDUROY
7 couleurs au choix. Grandeurs: 34 à 40.
Ord. jusqu'à $85 SPÉCIAL $54.98

POUR GARÇONNETS
CANADIENNE EN MELTON
Tons gris ou «Camel». Grandeurs: 4 à 6X.
Ord. jusqu'à $63 SPÉCIAL $45.98

POUR HOMMES
BOTTES D'HIVER
Cuir brun. Pointures: 8 à 12
Ord. $160 SPÉCIAL $130

POUR GARÇONS
CHANDAILS À COL ROND
Grandeurs: P.M.G.
Ord. $7.98 SPÉCIAL $3.98

Pour GARÇONS
CHANDAILS EN VELOURS
À col rond ou en «V». Couleurs assorties. Grandeurs: 8 à 18 ans.
Ord. jusqu'à $20 SPÉCIAL $9.98

POUR GARÇONS
VESTE DE SKI
Choix de 4 couleurs. Grandeurs: 8 à 18 ans.
Ord. jusqu'à $44.98 SPÉCIAL $29.98

POUR GARÇONS
GANTS ET MITAINES
Couleurs assorties.
Ord. jusqu'à $16.98 SPÉCIAL $7.98

POUR GARÇONS
GANTS ET MITAINES
Couleurs assorties.
Ord. jusqu'à $9.98 SPÉCIAL $3.98

POUR GARÇONNETS
CHANDAILS EN VELOURS
À col rond ou en «V». Grandeurs: 4 à 6X.
Ord. jusqu'à $16 SPÉCIAL $9.98

POUR HOMMES

VESTONS SPORT
Tissus et couleurs assortis. Tailles rég., court, corpulent.
Ord. jusqu'à $200 SPÉCIAL $89.98

CHEMISES DE TOILETTE
Tons sur tons ou rayé. Encolures: 14 à 17½.
Ord. $25 SPÉCIAL $12.98

LOT DE CHANDAILS
Couleurs et styles assortis.
Ord. jusqu'à $40 SPÉCIAL $14.98

SOULIERS DE TOILETTE
Styles lacés ou escarpins. Pointures: 7 à 12½. Brun ou noir.
Ord. jusqu'à $100 SPÉCIAL $49.98

POUR GARÇONNETS

ENSEMBLE DE NEIGE
Couleurs assorties. Grandeurs: 4 à 6X.
Ord. jusqu'à $79
SPÉCIAL $49.98

POUR GARÇONS

JEAN CORDUROY OU DENIM
Couleurs assorties. Grandeurs: 7 à 18 ans.
Ord. jusqu'à $26 SPÉCIAL $11.98

JEUNES HOMMES

VESTES DE SKI ET BLOUSONS
Styles et couleurs assortis. Grandeurs: 34 à 40.
Ord. jusqu'à $100
SPÉCIAL $39.98

VESTES DE SKI
Toutes les tailles.
Ord. jusqu'à $160 SPÉCIAL $69.98

TRÈS BELLES VESTES
100% laine. Couleurs assorties. Grandeurs: P.M.G. TG.
Ord. $100 SPÉCIAL $49.98

NOUS ACCEPTONS LES PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT RECONNUES.

ÉCHANGES OU REMBOURSEMENTS MÊME DURANT LA VENTE

LES VÊTEMENTS POUR GARÇONS ET GARÇONNETS, NON DISPONIBLES AU COMPLEXE DESJARDINS

6554, PLAZA ST-HUBERT	CENTRE LAVAL	LES GALERIES D'ANJOU	CARREFOUR LAVAL	COMPLEXE DESJARDINS	BOUTIQUE SAUVE CENTRE LAVAL
273-6392	688-6292	351-6810	681-9213	281-1611	687-7776

ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU MANITOBA

Le NPD défait le gouvernement Lyon

WINNIPEG (d'après CP) — Howard Pawley et son Nouveau parti démocratique avaient pris les devants hier, à la suite des élections générales qui viennent de se dérouler au Manitoba, et semblaient devoir être reportés au pouvoir avec une majorité.

Les premiers résultats indiquaient que pour les Manitobains, l'unique mandat du premier ministre Sterling Lyon et de son Parti conservateur était suffisant: Lyon avait vaincu le NPD aux élections d'octobre 1977, enlevant 33 des 57 sièges de la Législature.

Hier, Lyon et Pawley ont tous deux été réélus, mais Sidney Green, chef du Parti progressif, qui s'était détaché du NPD après le scrutin de 1977, a été battu par le néo-démocrate Don Scott.

Le leader libéral Doug Laughlan a lui aussi été défait, perdant la circonscription de Winnipeg - Wolseley au main de Myrna Phillips, du NPD, alors qu'il avait travaillé avec une énergie farouche pour s'y faire élire.

M. Laughlan s'est déclaré déçu des résultats qu'il avait obtenus, tout autant que de la performance de son parti. «Malgré tout, je n'ai aucune excuse à formuler pour avoir défendu des principes qui me tenaient à coeur», a-t-il dit.

Il semble désormais certain que la prochaine législature provinciale ne doive compter que deux partis, le NPD et les conservateurs. Les libéraux ont perdu en effet le seul siège qu'ils nétenaient, lorsque le député June Westbury a été battue par le néo-démocrate Roland Penner dans la circonscription de Winnipeg-Fort Rouge. Mme Westbury avait enlevé le siège lors de l'élection complémentaire rendue nécessaire lorsque Lloyd Axworthy fut élu au Parlement et quitta la scène politique provinciale.

Les deux autres candidats du Parti progressif ont été défaits tout comme Sidney Green, et comme lui, les deux hommes, Ben Hanuschak et Bud Boyce, sont d'ex-néo-démocrates qui avaient rompu avec le NPD pour former le nouveau parti.

Le ministre conservateur George Minaker a été défait dans sa circonscription de St. James, enlevé par Al Mackling, du NPD: M. Mackling avait été ministre dans le premie gouvernement NPD du Manitoba, porté au pouvoir en 1969.

En fin de soirée, les analystes accordaient 33 sièges aux déodémocrates et 24 aux conservateurs. A la dissolution, les sièges se répartissaient ainsi: NPD, 20; PC, 32; PP, 3; Libéraux, 1, et une vacance.

Lorsque M. Lyon avait décrété les élections, le 13 octobre les sondages semblaient prévoir une victoire facile et impressionnante pour les conservateurs.



téléphoto CP

Le nouveau premier ministre du Manitoba, Howard Pawley.

Roi de la Radio

Panasonic

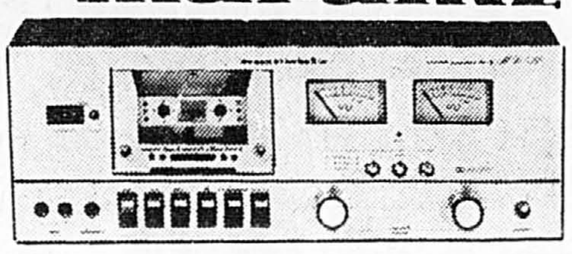


FC-2010

TÉLÉ COULEUR
à partir de...
$357
SUPER BAS PRIX

GARANTIE 5 ans

marantz



GRATUIT
2
cassettes TDk au métal d'une valeur de
$30

Magnétophone à cassette Marantz modèle MD-350, avec dolby.

P.S.M. ~~$279~~
$229

Panasonic



PC-2050

Panasonic

ELECTRO SOUND



L'ENSEMBLE COMPREND:
- Récepteur stéréo AM-FM modèle 3232, puissance de 32 watts par canal.
- Table tournante C.E.C. modèle TT-1000, semi-automatique à entraînement par courroie.
- 2 haut-parleurs Select 460 à 4 voies, puissance de 60 watts chacun.

$499

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT



PC-26G42P

PIONEER



L'ENSEMBLE COMPREND:
- Récepteur stéréo am-fm Pioneer modèle SX-820, puissance de 50 watts par canal.
- Table tournante C.E.C. modèle TT-1000, semi-automatique, entraînement par courroie.
- 2 haut-parleurs Select 460 à 4 voies, puissance de 60 watts chacun.

$699

Panasonic
VIDÉO CASSETTE PORTATIF

Magnétoscope portatif à cassette très léger, se combine à un bloc d'accord/minuterie. Vitesse commutable pour des enregistrements d'une durée de 2,4 ou 6 heures sur une seule cassette.

P.S.M. ~~$3099~~
$1999

CAMÉRA COULEUR INCLUSE

JVC ALTEC LANSING

L'ENSEMBLE COMPREND:
- Récepteur-syntonisateur digital, am-fm-stéréo JVC modèle R-S77, puissance de 60 watts par canal.
- Table tournante JVC modèle LA-31, entraînement direct, retour automatique.
- 2 haut-parleurs Altec modèle «NINE», de qualité

$1399

MONTRÉAL
MAGASIN ENTREPÔT
507 est, St-Zotique, près de la Plaza, 270-8261

BROSSARD	2065, Lapinière	656-2424	JOLIETTE	344, Notre-Dame	759-2080	REPENTIGNY	405 est, Notre-Dame	585-5114	ST-LAURENT	Centre Bazas, Côte Vertu	336-3224
CHARLESBOURG	Galeries Charlesbourg	627-3382	LACHINE	450-20e Avenue	634-2051	RIMOUSKI	140, St-Barnabé, Place Sears	724-7866	ST-LÉONARD	Centre Boulevard	729-2030
CHÂTEAUGUAY	179 A, Anjou	698-0232	LASARRE	Plaza LaSarre	333-2066	SHAWINIGAN	2783 Place St-Alexis	539-6915	TERREBONNE	950, boul. Des Seigneurs	471-9850
DEUX-MONTAGNES	Les Promenades	472-6280	LAVAL	1793 ouest, boul. St-Martin	681-2566	SHERBROOKE	22 nord Wellington	567-4244	THETFORD MINES	Galeries Thetford	335-5807
DOLLARD-DES-ORMEAUX	West Island Mall	683-1212	LÉVIS	96, rue Kennedy	833-7513	SHERBROOKE	Carrefour de l'Estrie	562-4667	TROIS-RIVIÈRES	987, rue St-Maurice	378-8387
DRUMMONDVILLE	532, boul. St-Joseph	477-0260	LONGUEUIL	1412, chemin Chambly	677-8916	SOREL	274, boul. Fiset	742-0020	VALLEYFIELD	Centre d'achats Valleyfield	371-2811
DUVERNAY	Centre d'achats Duvernay	661-5362	MATANE	330, boul. Bon-Pasteur	562-4535	STE-FOY	Mail Nord Place Laurier	659-3745	VAL D'OR	704, 3e Avenue	824-2929
GRANBY	39, rue Évangeline, Place 4	378-9816	MONTRÉAL-NORD	Place Henri-Bourassa	326-3728	ST-HYACINTHE	2243, boul. Casavant	774-8433	VERDUN	3966, rue Wellington	761-7137
GREENFIELD PARK	Centre commercial	672-7701	POINTE-AUX-TREMBLES	12932 est, Notre-Dame	645-3355	ST-JEAN	821, boul. du Séminaire	348-0010	PONT-VIAU	48, boul. des Laurentides	668-6544
ÎLE PERROT	Centre commercial	453-5381	QUÉBEC	453 est, Charest	524-8252	ST-JÉRÔME	Carrefour du Nord	432-9422	CARTIERVILLE	6001, boul. Gouin	336-7355
			QUÉBEC	Galeries de la Capitale	626-0578						

BUDGET FÉDÉRAL

L'Opposition réclame une enquête sur une présumée fuite

OTTAWA (PC) — L'opposition conservatrice a réclamé hier aux Communes qu'une enquête soit menée sur une présumée fuite du contenu du budget, mettant à nouveau dans l'eau chaude, le ministre responsable de l'habitation M. Paul Cosgrove.

DENIS LESSARD

Selon les conservateurs, une agence de publicité de Montréal, Vickers and Benson Limitée, a eu connaissance de l'essentiel des mesures budgétaires sur l'habitation mercredi, soit une journée avant que le ministre MacEachen ne les rende publiques aux Communes.

Ces éléments d'informations destinés à préparer une campagne publicitaire pour promouvoir le programme du budget fédéral sont une preuve évidente que le secret qui doit entourer le budget a été trahi, a affirmé le député conservateur ontarien Tom Cossitt.

Si elles s'avéraient fondées les allégations conservatrices pourraient amener la démission des ministres impliqués, MM. Cosgrove et Allan MacEachen aux Finances, puisque la tradition parlementaire interdit toute fuite d'information sur le budget.

«Je n'ai vu le budget que quelques minutes avant qu'il ne soit présenté aux Communes», a soutenu M. Cosgrove selon qui le texte publicitaire n'aurait été approuvé par le Cabinet que vendredi à midi.

Tant du côté de l'agence de publicité que de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui aurait commandé la publicité, on a démenti les allégations conservatrices.

En Chambre toutefois, le député Cossitt a exhibé une copie d'un journal ontarien paru vendredi matin où était publiée la publicité fédérale sur le nouveau programme destiné aux propriétaires, ce qui prouve, selon lui, que la fuite a bel et bien eu lieu.

Posant une question de privilège, le député Cossitt a cependant échoué dans sa tentative de porter l'affaire devant le comité des privilèges et élections pour que l'enquête soit menée plus avant.

Une autre affaire de fuite avait mis le ministre Cosgrove dans l'eau chaude alors qu'un document du Cabinet sur la crise du logement avait en octobre été rendu public.

En Chambre, le leader parlementaire du gouvernement, M. Yvon Pinard, visiblement exacerbé par la question, a mis au défi les conservateurs de mettre leur siège en jeu pour réclamer la démission des ministres MacEachen et Cosgrove.

Le Vérificateur général blâme le système de comptabilité du fédéral

OTTAWA (PC) — Le Vérificateur général, M. Kenneth Dye, a condamné hier le système fédéral de comptabilité qui, selon lui, évalue la dette du pays à $9 milliards de moins que ce qu'elle est en réalité.

«Je considère que la méthode d'inscription aux livres de prêts et de souscriptions à des programmes spéciaux d'aide ainsi que la méthode d'inscription aux livres de nos dettes expliquent que certaines informations ne sont pas données avec justesse», a déclaré M. Dye devant le comité des comptes publics des Communes.

Les données fournies par le ministère des Finances rapportaient à la fin d'août un déficit accumulé d'environ $86 milliards. Or, d'après les calculs de M. Dye, il serait véritablement d'environ $95 milliards.

«S'après ce que j'ai pu voir, nos actifs devraient être réduits d'environ $3,4 milliards et nos dettes devraient être haussées d'environ $5,6 milliards», a-t-il dit.

Par suite, le déficit annuel des dépenses gouvernementales, qui s'établissait à un peu plus de $12 milliards au cours du dernier exercice fiscal, augmenterait d'entre $400 millions et $1,3 milliard, si les suggestions de M. Dye étaient mises en pratique.

Ce dernier a critiqué le gouvernement parce qu'il ne tient pas compte du «coût assez important» de ses prêts à bas intérêts et d'autres aides financières aux pays en voie de développement dans l'année qu'il fait ces dons, et parce qu'il ne tient pas plus compte de certains engagements financiers qui doivent être considérés comme dettes.

Parmi les endettements financiers non enregistrés, on peut considérer les vacnaces annuelles déjà méritées par les employés et encore non payées, les bénéfices à verser aux employés fédéraux quittant leur emploi et le coût de l'indexation des paiements de retraite aux pensionnaires de l'État.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille!

A&P

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi 21 novembre 1981.

Maintenant en vente dans tous les magasins A&P les billets de Loto-Québec, Mini, Inter, Super, Provincial et Loto-Hockey

VENTE 99¢

Une raison de plus pour laquelle c'est beaucoup mieux chez A&P . . . cette semaine

Epargnez jusqu'à 80c — JOURS 99¢ — Epargnez 1.18

CIGARETTES
Toutes les marques populaires canadiennes, Régulières ou King, pqt de 20 ou de 25
Cartouche
9.99
Notre prix rég jusqu'à 10.79

CRÈME GLACÉE QUÉBON
Saveurs variées
Cont plast 2 litres
1.99
Notre prix rég 3.17

JUS DE TOMATES
2 Boites 19 oz **99¢**
De fantaisie, Heinz

COCA-COLA OU SPRITE
Pqt de 6 bout de 750 ml **2.69**
Plus dépôt sur bout consignée

Epargnez 27¢ — JOURS 99¢ — Epargnez 70¢

BEURRE CAILLETTE
Première qualité
lb **1.69**
Limite 3 lb par client
Notre prix rég 1.96

CAFÉ BOKAR EN FÈVES
Un superbe mélange de première qualité, moulu au moment de l'achat
Sac 1 lb **2.99**
(Sac 3 lb 8.79 Notre prix rég 10.89 Epargnez 2.10)
Notre prix rég 3.69

CRÈME DE CHAMPIGNONS
3 Boites 10 oz **99¢**
Campbell's

THÉ SALADA ORANGE PEKOE
Pqt de 30 **99¢**
En sachets

Epargnez 52¢

JUS D'ORANGE
Concentré, surgelé, McCain
JOURS 99¢
Boite 12.5 oz **99¢**
Notre prix rég 1.51

CAFÉ HILLS BROS
Instantané
Pot 10 oz **4.99**

JUS DE LÉGUMES
E.D. Smith
Bout 28 oz **99¢**

PÂTE DE TOMATE
Heinz
2 Boites 5.5 oz **99¢**

MARGARINE
Dure, emballage papier aluminium, Golden Girl
2 Pqts 1 lb **99¢**

Achetez-en 2 Epargnez 59¢

PATATES FRITES
Surgelées, Valley Farm
JOURS 99¢
2 Pqts 2 lb **99¢**
Notre prix rég 79c ch

LÉGUMES LA FERLANDIÈRE
En conserve, 8 variétés incluant pois de choix et maïs en crème
3 Boites 10 oz **99¢**

EAU DE SOURCE
Crystal Spring
Bout 3.5 litres **79¢**

BISCUITS DAVID
Petit graham ou au gingembre
Pqt 350 g **1.39**

CROUSTILLES DULAC
Régulières ou ondulées
1.29 Sac 200 g

Achetez-en 3 Epargnez 72¢

BROCOLI McCAIN
Surgelé, de fantaisie, haché
JOURS 99¢
3 Pqts 10 oz **99¢**
Notre prix rég 57c pqt

PAPIER HYGIÉNIQUE
Couleurs variées, Velour
Pqt de 4 roul **1.39**

ESSUIE-TOUT
Imprimé, Boutique Kleenex
Pqt de 2 roul **1.49**

PIZZA GUSTO
Surgelée, au pepperoni et fromage
Pqt 369 g **2.39**

ENTRÉES STOUFFERS
Nouilles Romanoff ou Soufflé aux épinards surgelées
Pqt 12 oz **1.29**

FROMAGE COTTAGE
Régulier, Québon
Cont 500 g **1.19**

A&P MONTREAL
*6415 Rue Sherbrooke Ouest
5405 Chemin de la Reine Marie
3421 Avenue du Parc
MAGASINS A&P SITUÉS À: 455 Boul. de Maisonneuve Est
1953 Rue St.Catherine Ouest
*GREENFIELD PARK, 645 Boul. Taschereau
*ST.LAMBERT, 1461 Avenue Victoria
*ST.ANTOINE DES LAURENTIDES, Galeries des Laurentides
*SHERBROOKE, Plaza Centre d'achat, Quatre Saisons
*MAGOG, 401 rue Principale
*DRUMMONDVILLE, Galeries Drummond
*COWANSVILLE, Domaine du Parc, 175 rue Principale
*TROIS RIVIERES, 850 rue des Récollets *STATIONNEMENT GRATUIT

Service personalisé Viandes de qualité au prix des supermarchés

RÔTI D'ÉPAULE DE PORC
Frais, sans jarret
lb **1.09** Epargnez 60¢ lb
Notre prix rég lb 1.69

COUPE DE BOEUF DU CANADA CATÉGORIE "A"

RÔTIS DE BOEUF DÉSOSSÉS
De pointe de surlonge ou d'intérieur de ronde
lb **2.79** Epargnez jusqu'à 1.10 lb
Notre prix rég jusqu'à lb 3.89

POULE À BOUILLIR
Catégorie "A", surgelée
Environ 6 à 7 lb
lb **89¢**

CUISSES DE POULET
Entières, fraîches
lb **1.59**

RÔTIS DE BOEUF DÉSOSSÉS
De croupe ou d'extérieur de ronde Coupe de boeuf du Canada catégorie "A"
lb **2.59**

RÔTI DE SOC DE PORC DÉSOSSÉ
Ou côtelettes d'épaule ou de soc
lb **1.49**

RÔTI DE NOIX DE RONDE
Coupe de boeuf du Canada catégorie "A"
lb **3.39**

SAUCISSES FUMÉES
Tout boeuf, Schneiders
2.19 Emb herm 1 lb

PÂTÉS À LA VIANDE
4 variétés Schneiders
Pqt 250 g **1.29**

BIFTECK DE JAMBON
Avec sauce, Schneiders
Pqt 175 g **1.49**

PORC HACHÉ
Frais
lb **1.49**

VIANDES CUITES
8 variétés Schneiders
Pqt 175 g **99¢**

JARRETS DE PORC
Surgelés
lb **69¢**

SAUCISSON DE BOLOGNE
4 variétés, Schneiders
2.39 Pqt 500 g

SAUCISSES PORC ET BOEUF
Taillefer
lb **1.59**

FRUITS DE MER SURGELÉS

FILETS DE SOLE
Surgelés, emb au magasin
lb **1.99**

DANS NOTRE RAYON DE CHARCUTERIE

PASTRAMI
Noix de ronde, Dunn's
lb **3.99**

Epargnez 30¢

GÂTEAUX STUART
Pqt familial, variétés assorties
Pqt de 8 **99¢**
JOURS 99¢
Notre prix rég 1.29

GRUAU QUAKER
Variétés assorties et à servir
Pqt 9 oz **99¢**

NOURRITURE POUR BÉBÉ
Variétés assortis, tamisée Heinz
3 Pots 4.5 oz **99¢**

SERVIETTES LIBERTÉ NOUVELLE
Maxi régulières ou désodorisantes
Pqt de 30 **2.99**

NOURRITURE POUR CHATS
Variétés assorties, Miss Mew
3 Boites 6 oz **99¢**

Epargnez 30¢

BREUVAGES FBI
Saveurs variées de fruits
Bout 64 oz **99¢**
JOURS 99¢
Notre prix rég 1.29

FROMAGE CHEDDAR
Doux, Mont St.Hilaire
lb. **3.49**

BISCUITS LIDO
Meteo ou caramel
Pqt 400 g **1.49**

DENTIFRICE COLGATE
Ordinaire ou saveur de menthe fraîche
Tube 100 ml **1.39**

FARINE FIVE ROSES
Tout usage
Sac 3.5 kg **3.59**

Epargnez 34¢

MIRACLE WHIP
Sauce à salade, Kraft
Pot 1 litre **1.99**
JOURS 99¢
Notre prix rég 2.33

DÉTERSIF SURF
En poudre
Boite 6 litres **3.49**

GARNITURE À TARTE
Aux pommes, E.D. Smith
Boite 19 oz **1.19**

KETCHUP HEINZ
Aux tomates
Bout 1.25 litres **2.39**

CORNICHONS HEINZ
A l'aneth, variétés assorties
Pot 750 ml **1.49**



C'est beaucoup mieux au rayon des fruits et légumes

PAMPLEMOUSSE
Blanc, provenance de la Floride, grosseur 48
6 pour **99¢**

TOMATES ROUGES
Grosses, provenance de la Floride, Canada No. 1
lb **59¢**

OIGNONS
Jaunes, provenance du Québec, Canada No. 1
2 Sacs Cello 2 lb **99¢**

CHOU VERT
Provenance du Québec, Canada No. 1
2 pour **99¢**

LAITUE ICEBERG
Provenance de la Californie, Canada No. 1
ch **79¢**

POMMES DÉLICIEUSES
Jaunes, provenance de la C.B., Canada No. 1
lb **59¢**

CONCOMBRES SUPER SELECT
Provenance des E.U., Canada No. 1
3 pour **99¢**

PIMENTS VERTS
Gros, provenance des E.U.
3 pour **99¢**

CAROTTES
Provenance du Québec, Canada No. 1
2 Sacs 2 lb **99¢**

AVOCATS
Provenance des E.U.
2 pour **99¢**

VAISSELLE SCULPTURA . . . CETTE OFFRE SE POURSUIT

Article vedette de la semaine

BOL À CÉRÉALE

Chaque pièce seulement **99¢** avec achat de $5.00

FESTIN POST-BUDGÉTAIRE

MacEachen payera de sa poche...!

■ OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a annoncé aux Communes qu'il paiera de sa poche la facture d'un repas «post-budgétaire» ser-

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

vi lundi à 12 journalistes et à 6 ministres du cabinet dans un hôtel chic de Hull.

«Je reconnais que je suis très gêné par cet incident et que c'était extravagant. Malheureusement, ce n'est pas moi qui avait choisi le menu et l'endroit. En revenant à mon bureau immédiatement après le repas, j'ai demandé qu'on m'envoie la facture parce que je ne voudrais d'aucune façon voir les contribuables faire les frais de cette affaire.»

La tenue d'un repas post-budgétaire est une vieille tradition à Ottawa, et vise à permettre au ministre d'expliquer les détails de son budget aux représentants des médias. Mais le nombre des journalistes invités était généralement beaucoup plus élevé, et il ne s'agissait pas d'une aventure gastronomique. Lundi, les personnes présentes ont dégusté des pétoncles, des filets de sole et des tournedos Chateauneuf, le tout arrosé de vin blanc du Rhin, et de Beaujolais.

Le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a sauté sur l'occasion dès hier matin, et il a convoqué une conférence de presse pour dénoncer les largesses du ministre. Il est revenu à la charge aux Communes, et a affirmé que le festin coûterait $2,000 aux contribuables. C'est alors que M. MacEachen est intervenu pour annoncer qu'il paierait lui-même la facture. «Il est évident que le ministre ne paierait pas s'il n'avait pas été pris sur le fait», a rétorqué M. Broadbent. Selon les informations recueillies, M. MacEachen est revenu à son bureau furieux lundi, après avoir constaté les largesses de ses fonctionnaires responsables de l'organisation du repas. «C'était plus que je croyais vous offrir», a-t-il d'ailleurs lancé aux journalistes en quittant l'hôtel.

Johnston présente un budget supplémentaire de $3.9 milliards

■ Le président du Conseil du Trésor, Donald Johnston, a déposé hier aux Communes un budget supplémentaire pour 1981-1982 totalisant $3,877 millions, ce qui porte maintenant le budget total de cette année à $69,055 millions.

Il s'agit du troisième budget supplémentaire présenté cette année, mais le premier budget supplémentaire dit «ordinaire».

Plus de 75 p. cent de ce budget supplémentaire, soit $2,972 millions, représente des modifications apportées aux prévisions de dépenses de programmes déjà approuvés par le Parlement. Les $905 millions qui restent concernent des décisions du gouvernement qui doivent être soumises à l'approbation du Parlement.

Dans ce budget supplémentaire, $2,345 millions iront au financement de la dette publique, en raison surtout de la hausse des taux d'intérêt. On a également accordé $501 millions en paiements de transferts fiscaux aux provinces, en raison de la révision des paiements de péréquation fiscale. Un montant supplémentaire de $280 millions a été versé au programme de sécurité de la vieillesse, au supplément de revenu garanti et à l'allocation au conjoint, en raison de l'accroissement de la population et du nouveau calcul d'indexation appliqué aux avantages de base. Enfin, on a réservé $242 millions à la fourniture d'aide en vertu des programmes d'isolation des maisons et du Programme de substitution du pétrole comme combustible.



Photothèque, LA PRESSE

Donald Johnston

Les autres dépenses prévues dans ce budget doivent être approuvées par le Parlement.

MacEachen rétablit certains dégrèvements fiscaux

■ OTTAWA (d'après CP) — Le ministre des Finances Allan MacEachen a annoncé, hier, qu'afin d'encourager la reprise de la construction de milliers de logements à travers le pays, il avait décidé de rétablir certains dégrèvements fiscaux qui avaient été supprimés ou réduits dans le budget déposé jeudi soir.

Cette modification signifie que les investisseurs pourront continuer de déduire de leur revenu imposable une partie du coût de construction des appartements et des projets commerciaux, entre autres les frais juridiques et comptables, ainsi que l'intérêt sur les prêts et les taxes foncières.

Le ministre a pris cette décision à la suite de pressions exercées tant par ses collègues du cabinet que par l'opposition; le député conservateur Pat Carney, en particulier, avait fait valoir que les dispositions du budget avaient eu pour effet de faire cesser immédiatement les travaux de construction de milliers de logements, et de mettre à pied des milliers de travailleurs.

La restauration des dégrèvements fiscaux a été accueillie très favorablement par les porte-parole des principaux organismes intéressés à la construction domiciliaire.

SELON LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le budget fédéral est une menace injustifiée pour les programmes sociaux

■ OTTAWA (PC) — Marqué au coin de l'inéquité, le dernier budget fédéral constitue une menace injustifiée pour les programmes sociaux administrés par les provinces.

C'est du moins ce qui ressort des critiques formulées hier par le Conseil canadien de développement social à l'égard du budget déposé aux Communes, jeudi dernier, par le ministre MacEachen.

DENIS LESSARD

Selon le conseil, le budget fait peu pour les propriétaires, «soumis cette année à une belle rhétorique, mais à très peu d'action», et ne fait absolument rien pour les chômeurs et les locataires.

En revanche, en abolissant la garantie de revenus pour les programmes sociaux des provinces et en se préparant à sabrer de $5.7 milliards le montant alloué aux transferts fiscaux d'ici à cinq ans, le fédéral compromet le maintien de services sociaux indispensables.

«C'est de la folie pure et simple de penser que cela n'amènera pas une diminution des fonds destinés à des programmes indispensables», a dit M. Terrance Hunsley, directeur de l'organisme, selon qui le ministre MacEachen tente de duper les contribuables en déclarant que les sommes coupées aux provinces sont épargnées. «Les impôts augmenteront et les frais d'usager seront augmentés par les provinces», estime le conseil.

Se disant «tout à fait déçu de la façon dont le gouvernement a traité les Canadiens à faibles revenus», M. Hunsley a qualifié «d'ironique» les prétentions du fédéral de taxer les riches pour remettre aux plus démunis.

«Selon nous, les recettes obtenues par la suppression d'échappatoires fiscales pour les revenus élevés seront rendues aux gens de la même catégorie», a déclaré M. Hunsley.

«Lorsqu'on tient compte de tous les contribuables qui gagnent $40,000 ou plus, 98 pour cent des impôts accrus qui émanent du budget seront redistribués à l'intérieur de la même catégorie de revenu», affirme le conseil, selon qui «il faut remettre en question la sagesse» de ce geste d'Ottawa.

«Bouche-trou»

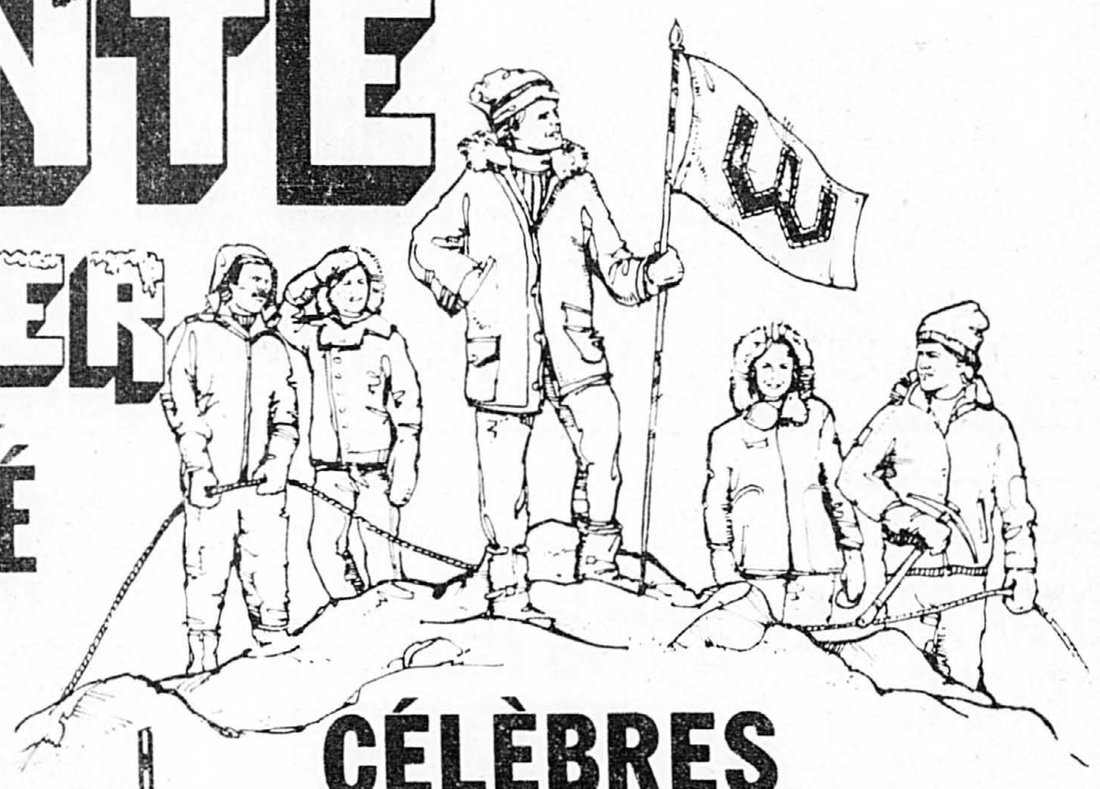
Pour le conseil, les mesures contenues dans le budget pour venir en aide aux propriétaires «ont clairement un caractère de bouche-trou», et ne répondent pas du tout aux besoins de plus de 100,000 ménages qui ont à consacrer plus de 30 pour cent de leur revenus à l'habitation.

Quant aux 15,000 loyers supplémentaires pour venir en aide aux locataires, «leur nombre est trop petit pour entrainer une incidence importante», estime le conseil, qui prévoit que de toutes façons ces logements seront inabordables pour les petits salariés.

Le budget laisse aussi les chômeurs les mains vides, pense le conseil en ne présentant aucune mesure nouvelle en matière de création d'emplois.

Le dernier taux de chômage, 8.3 pour cent, confirme que la hausse de septembre n'était pas une aberration, indique le conseil, rappelant que le taux record prévu par le fédéral pour 1983 est déjà atteint.

VENTE D'HIVER



COL ROULÉ ÉGO POUR HOMMES ET FEMMES
Fabrication canadienne emballage en boîte-cadeau. 50% coton, 50% poly. 10 coloris.
Très petit à très grand
Prix courant: $10.00
SOLDE 7.99

CÉLÈBRES BOTTES SOREL DE KAUFMAN FOOTWEAR



• Pour travail et détente
• Modèles avec ou sans pointe de sécurité
Empeigne en cuir refendu. Semelle ultra-résistante, languettes coussinées, choix de 7 modèles.
• Raider • Iceguard
• Forester • Sentry-Steel Pac
• Buffalo • Commander
Pointures 6 à 12 dans le groupe
Prix courants: $42.50 à $52.50
SOLDE: 39.98

VESTE EN DUVET Woods
75% duvet, 25% plume, corps rembourré avec glissière à l'avant, col droit, 2 poches à double entrée.
Marine - havane - bourgogne.
Prix cour. 54.50
44.99

VESTE MITCHELL FABRICATION CANADIENNE
Épaules garnies de cuir, mélange de laine, motif plaid doublure 100% toison acrylique 4 poches à l'avant. Fermeture par pression.
Tailles 38 à 50, grande.
Prix cour. 54.50
44.99

30% DE RÉDUCTION SUR SOUS-VÊTEMENTS STANFIELD'S®
SOUS-VÊTEMENTS D'HIVER
CHOIX DE 20 MODÈLES, 1 ET 2 PIÈCES
THERMAL - CÔTELÉ
À 2 épaisseurs - mélange de coton - mélange de laine.
Tailles 34 à 56 dans le groupe
PRIX COUR. 9 à 29$
SOLDE 6.30 à 20.30

MAINTENANT OUVERT:
5610 est, Boul. Henri-Bourassa, Place Levasseur, Montréal-Nord
1791 ouest, Boul. St-Martin, Près du Centre Laval, Laval

Vêtements de travail
LA QUÉRASSE
ON FAIT RIEN COMME LES AUTRES
Lundi/mardi/mercredi, de 9h30 à 18h
Jeudi/vendredi de 9h30 à 21h
Samedi de 9h à 17h
MasterCard VISA



Pour avoir le bon goût mais reduire de moitié les calories il fallait réduire de moitié



Mais maintenant il y a lite de Schneider.



Approprié aux régimes à teneur réduite en calories.

Les nouvelles saucisses fumées et viandes froides Lite de Schneider ne contiennent que la moitié des calories, tout en gardant tout le goût. Elles sont beaucoup plus maigres et ont moins de graisse. Elles valent beaucoup mieux pour vous. La seule chose qui leur manque, ce sont les calories, (ce dont tout le monde peut se passer). Nous savons tous de nos jours, que l'attention au régime, ainsi que les exercices périodiques, contribuent à nous maintenir en bonne forme et avoir une meilleure apparence. Et ceux qui nous sont proches bénéficient également d'une meilleure alimentation.

SCHNEIDER'S

Nouveau Lite de Schneider la moitié des calories. Toût le goût.

Pour réduire le coût de la réduction des calories, découper ce bon.

M. le marchand, Sur présentation de ce coupon par votre client à l'achat de n'importe quel emballage de viandes froides ou saucisses fumées **Lite de Schneider**, J.M. Schneider vous remboursera 20¢ plus 7¢ de frais de manutention. Toute autre utilisation constitue une fraude. Des factures prouvant l'achat d'un stock suffisant (au cours des 90 jours précédents) pour couvrir tous les coupons remis pour remboursement, devront être présentées sur demande. Les coupons seront nuls et non honorés s'ils sont présentés par l'entremise d'agences extérieures, de courtiers ou d'autres personnes qui ne sont pas des distributeurs au détail de notre marchandise, à moins qu'ils n'aient été spécifiquement autorisés par nous à présenter les coupons pour remboursement. A fins de remboursement, envoyer les coupons à: J.M. Schneider Ltd., C.P. 5000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3.

VALEUR 20¢

SCHNEIDER'S Lite REDUIT EN CALORIES 50% CALORIE REDUCED

1111835H

1 CHAUSSURES H.R. POUR HOMMES

3

$80.-$180. *Une occasion unique d'acheter des* **REG. $120.-$225.** *chaussures pour hommes. Notre stock complet, incluant la marque Ferragamo, offert à un tiers du prix régulier. Grand choix—grandes économies!! Venez vite faire votre choix.*

Boutique pour hommes au rez-de-chaussée

DE RABAIS

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE
H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS
JUSQU'À 21 H.

HOLT RENFREW

SONDAGE GALLUP

Situation économique: les Canadiens sont de plus en plus pessimistes

Depuis six ans, les Canadiens n'ont jamais envisagé avec autant de pessimisme la situation économique du Canada. En effet, selon un sondage de la maison Gallup mené récemment, 65 p. cent des Canadiens considèrent que les conditions économiques iront en se dégradant de plus en plus, contre 63 p. cent l'an dernier et 45 p. cent il y a cinq ans.

Le tableau suivant présente les résultats des sondages menés depuis 1975, au mois d'octobre de chaque année.

La question posée est la suivante: «Croyez-vous que la situation économique du Canada au cours des six prochains mois ira en s'améliorant ou en se dégradant?»

Les résultats diffèrent selon les régions. En effet, on trouve au Québec et dans les Prairies un plus grand pourcentage de gens optimistes et de gens qui croient que la situation économique restera la même. Les pourcentages sont respectivement de 37 p. cent et de 33 p. cent.

Par contre, en Ontario et en Colombie-Britannique, 25 p. cent seulement des personnes interrogées envisagent l'avenir économique avec optimisme ou croient qu'il n'y aura pas de changement. Dans les Maritimes, le pourcentage baisse à 22 p. cent.

Les résultats sont tirés d'entrevues menées auprès de 1,000 adultes environ de 18 ans et plus interrogés à leur domicile. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 4 p.c.

CANADA

	AMÉLIORATION	MÊME CHOSE	DÉGRADATION	NE SAVENT PAS
—1981	15 p.c.	15 p.c.	65 p.c.	5 p.c.
—1980	16	16	63	5
—1979	15	20	57	8
—1978	20	21	54	5
—1977	13	22	59	8
—1976	22	24	45	9
—1975	16	18	62	5

	AMÉLIORATION	MÊME CHOSE	DÉGRADATION	NE SAVENT PAS
Atlantique	11 p.c.	11 p.c.	77 p.c.	1 p.c.
Québec	17	20	54	9
Ontario	12	16	69	3
Prairies	23	10	65	3
C.-B.	12	13	72	3

NOTE: Le total des pourcentages peut ne pas donner 100 parce que les chiffres ont été arrondis.

La Factorerie de Tapis MD



VENTE MOITIÉ-PRIX

Tapis • Carpettes Prélarts en vinyle

aussi bas que 1/2 prix ou moins*

*prix réduit de la Factorerie de Tapis MD

En stock, pour livraison *immédiate*/satisfaction ou votre argent remis.

GRATUITS* Certificats cadeau



*Certificat cadeau de $10 avec tout achat de $200

EXEMPLE

Achat total $600.
Gratuit
Certificats cadeau $30.

Acceptés comme argent comptant dans toutes les salles de montre de Distribution aux Consommateurs à travers le Canada.

Magasinez en personne ou service à domicile. Sans obligation. Appelez pour une estimation gratuite à la maison.
259-2571

- Crédit offert
- Installation sur demande avec garantie de service à vie
- Coupe immédiate sur mesure
-Apportez les mesures de votre pièce

La Factorerie de Tapis MD Votre premier choix

FACTORERIE DE TAPIS MD

Satisfaction ou votre argent remis

Marque de commerce déposée de Factory Carpet Mart Ltée
Nous faisons tout sauf la fabrication

BROSSARD 7205 BOUL TASCHEREAU OUEST OUEST DU PONT CHAMPLAIN 656-8440

ST-LEONARD 6878 RUE JEAN-TALON EST À L'EST DE LANGELIER 259-2571

ST-LAURENT 3450 CÔTE VERTU EN FACE DE PLACE VERTU 332-2851

LAVAL 1710 BOUL DES LAURENTIDES AU COIN DE ST-MARTIN 668-1140

OTTAWA 1560 CHEMIN MERIVALE AU COIN DU MEADOWLANDS DR 226-3961

CHARGEX VISA MasterCard

HEURES D'OUVERTURE Lundi au Merc 9h à 18h Jeudi et Ven 9h à 21h Sam 9h à 17h

En vigueur du 18 novembre au 21 novembre ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

'Voici les rabais Sears'

ÉCONOMISEZ $10.

Un arbre d'aspect naturel sans en avoir les inconvénients

Magasinez chez Sears pour un arbre de Noël 6 pieds genre épinette. Facile à monter, amusant à décorer. Se range facilement. Support inc. 49R 051 044.
ord.: 49.99 **39.99 ch.**

Economisez $10

Arbre de 7 pieds. Comme ci-dessus (non illustré). 49R 051 045.
ord. 59.98 **49.99 ch.**

Nombreux choix et rabais à la Boutique de décorations Sears

a— **Économisez $2.** Ensemble d'éclairage «Sesame Street». Comprend: Big Bird, Ernie, Bert, Grover et Cookie Monster. 49R 050 063.
ord. 9.99 **7.99 l'ens.**

Eclairage d'intérieur. Ampoules givrées. Couleurs unies ou assorties. 49R 050 021. 5 par boîte. Ord. 1.29 **99¢ ch.**

Économisez $2. Éclairage 15 ampoules givrées. Couleurs assorties. 49R 050 025. ord. 6.99 **4.99 ens.**

Économisez $2. Éclairage 15 ampoules givrées. Couleurs unies. 49R 050 026. ord. 6.99 **4.99 ens.**

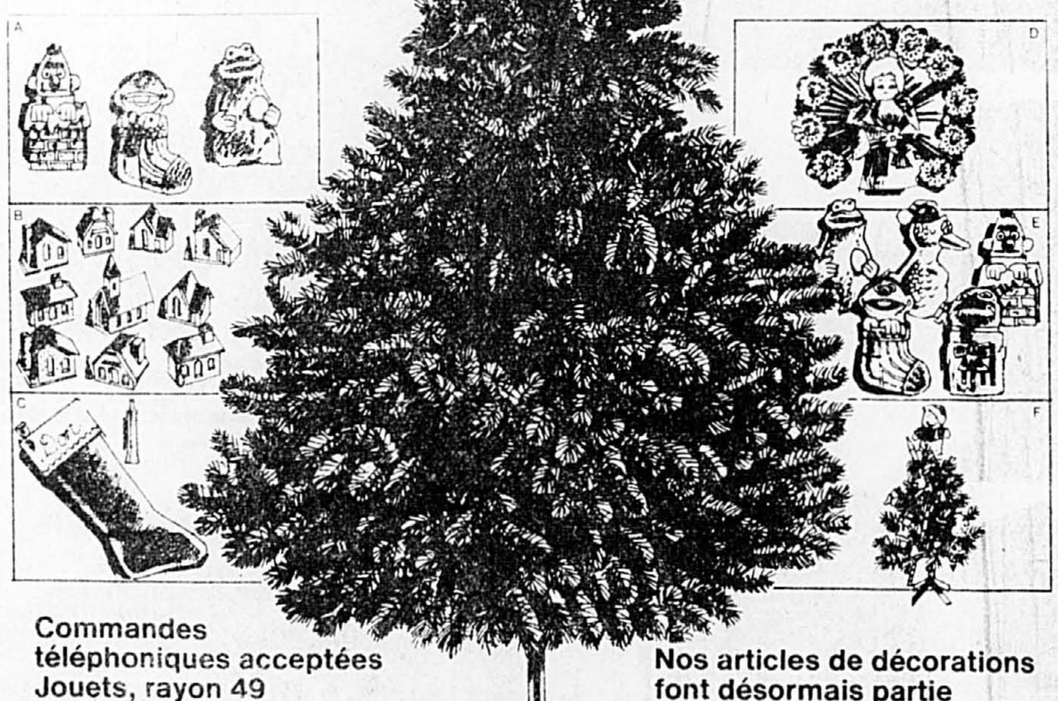
Économisez $2. Éclairage 15 ampoules transparentes. Couleurs assorties. 49R 050 027. ord. 6.99 **4.99 ch.**

Économisez $2. Éclairage 15 ampoules transparentes. Couleurs unies. 49R 050 028. ord. 6.99 **4.99 ens.**

Économisez 50¢ sur 2 paquets glaçons décoratifs. Argent. 500 par boîte. 49R 052 233. ord. 99¢ **2/1.49**

Économisez $1. Guirlandes. Couleurs assorties. Longueurs: 20 pi, 3 épaisseurs; 15 pi, 6 épaisseurs; 15 pi, 8 épaisseurs. 49R 052 245/47/48.
ord. 2.99 - 3.99 - 4.99 **1.99 - 2.99 - 3.99 ch.**

Économisez $1.50. Ensemble de décoration 18 pièces en verre. Couleurs variées. 49R 052 363. ord. 5.49 **3.99 ens.**



Commandes téléphoniques acceptées Jouets, rayon 49

b— **Économisez $1.** Ensemble village illuminé composé de 9 maisons et l'église. 49R 050 262. ord. 8.99 **7.99 l'ens.**

c— **Économisez $1.** Bas personnalisé 21 pouces. Tube brillant ton or pour inscrire le nom. 49R 052 371 ord. 3.99 **2.99 ch.**

Encore plus de décorations à prix réduits. (Articles non illustrés.) Eclairage d'intérieur. Ampoules transparentes. Couleurs unies ou variées. 49R 050 022. 5 par boîte. ord. 1.29 **99¢ ch.**

Nos articles de décorations font désormais partie de la tradition

d— **Économisez $2.** Ange pour le faîte de l'arbre. 10 mini-ampoules et réflecteurs. Env. 7" haut. 49R 050 006. ord. 7.99 **5.99 ch.**

e— **Économisez $1.** Ensemble 5 pièces de décoration. Personnages Sesame Street; Oscar, Big Bird, Ernie et Grover. 49R 052 424. ord. 4.99 **3.99 ens.**

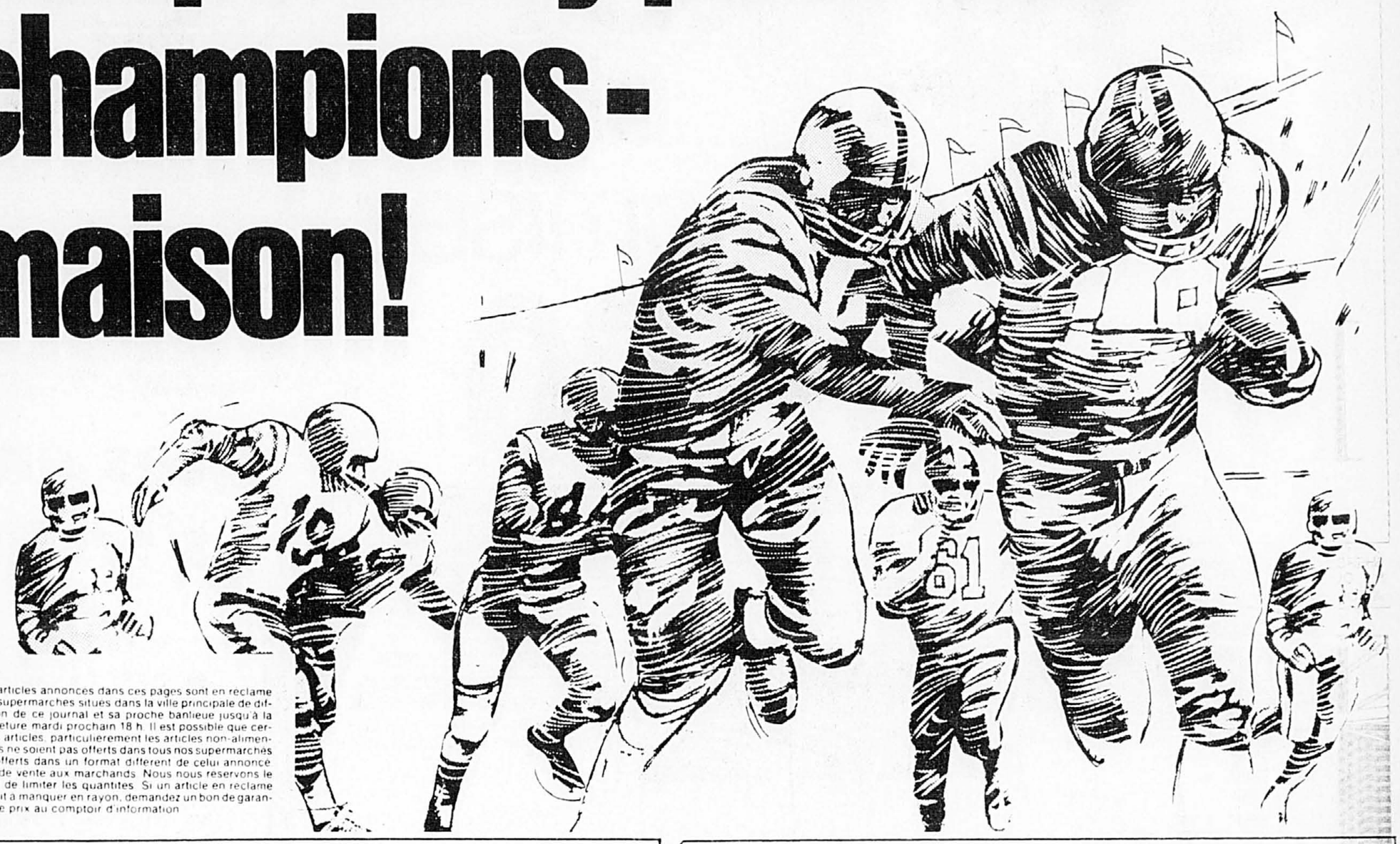
f— **Économisez $2.** Arbre 12" Winnie-the-Pooh. Éclairage 10 ampoules. 49R 052 169. ord. 8.99 **6.99 ch.**

Les mentions Reg. ou était de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi, de 9h à 17h le samedi. **Ville St-Laurent**, Place Vertu. **Brossard**, Mail Champlain. **Anjou**, Galeries d'Anjou. **St-Jerôme**, Carrefour du Nord. **St-Jean**, Carrefour Richelieu. Copyright Canada 1980, Simpsons-Sears Limitée.
Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures: Montréal: **333-5811** St-Jérôme **432-1130** St-Jean **349-2611**

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

Vos collations: une vraie Coupe Grey pour vos champions - maison!



Les articles annoncés dans ces pages sont en réclame aux supermarchés situés dans la ville principale de diffusion de ce journal et sa proche banlieue jusqu'à la fermeture mardi prochain 18 h. Il est possible que certains articles, particulièrement les articles non-alimentaires ne soient pas offerts dans tous nos supermarchés ou offerts dans un format différent de celui annoncé. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article en réclame venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.



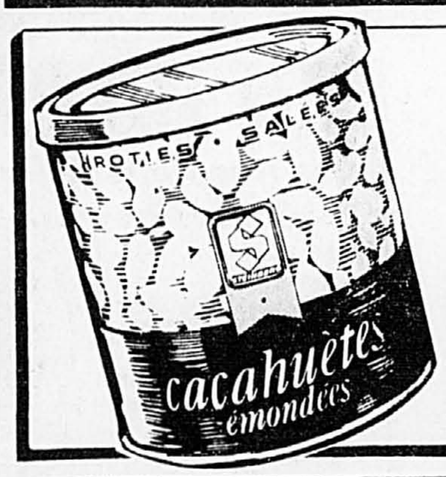
BISCOTTES
GRISSOL
ORDINAIRES
ou NON SALÉES
BTE DE 250 g

1.19



PRÉPARATION DE FROMAGE FONDU SINGLES
KRAFT
PQT DE 500 g
16 TRANCHES

2.15



CACAHUÈTES ÉMONDÉES
STEINBERG
BTE DE 400 g

2.39



THON PÂLE ÉMIETTÉ
BYE THE SEA
BTE DE 184 g

1.17



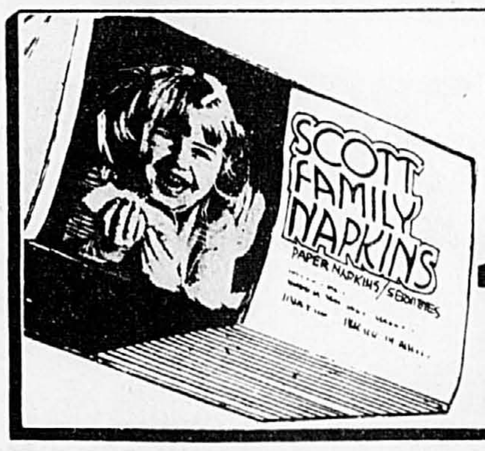
HUÎTRES FUMÉES
CLOVER LEAF
BTE DE 104 g

1.17



FLOCONS DE JAMBON
MAPLE LEAF
BTE DE 184 g

1.59



SERVIETTES DE TABLE AVEC MOTIFS
SCOTT
PQT DE 180

1.69



CROUSTILLES
HUMPTY DUMPTY
ORDINAIRES ou BARBECUE
SAC DE 200 g

.99



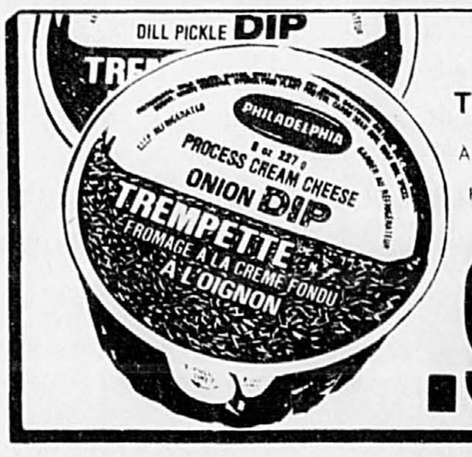
CHEEZ WHIZ
KRAFT
NATURE
POT DE 500 g

2.19



FROMAGE À LA CRÈME VELOUTÉ PHILA-DELPHIA
KRAFT
PQT DE 250 g

1.19



TREMPETTES
KRAFT
À L'OIGNON, À L'AIL, À L'ANETH ou HERBES et ÉPICES
CONT. DE 227 g

.99

En vigueur du 18 novembre au 21 novembre ou jusqu'à épuisement de la marchandise

Commandez tôt et économisez $100



Le magnétoscope BétaVision de Sears... vous permet d'enregistrer vos émissions favorites! Achetez maintenant

Pourquoi ne pas gâter la petite famille à Noël? Un magnétoscope est très utile aux personnes qui n'aiment pas perdre de temps. La BétaVision peut être utilisé avec téléviseur noir et blanc ou couleur. Préréglez la minuterie pour enregistrer une émission pendant que vous en regardez une autre. Cassette 3 heures. Enregistrement automatique en préréglant l'horloge minuterie à affichage, cycle 24 heures. Télécommande d'arrêt très pratique. Un bouton d'enregistrement; commandes à curseurs. Minuterie à affichage. Cassette 2 heures incl. 577 430 805.

799.97 ch.

Ord. 899.98

Possibilité de crédit... appelez sans frais 1-800-361-3141

COMMANDES TELEPHONIQUES ACCEPTEES
Télévision, stéréos rayon 57

Les mentions 'Reg.' ou 'était' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. **Ville St-Laurent**, Place Vertu; **Brossard**, Mail Champlain; **Anjou**, Galeries d'Anjou; **St-Jérôme**, Carrefour du Nord; **St-Jean**, Carrefour Richelieu. Copyright Canada, 1980, Simpsons-Sears Limitée.
Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. Montréal: **333-5811** St-Jérôme: **432-1130** St-Jean: **349-2611**

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

L'automobiliste moyen : $110 de plus par année

■ QUÉBEC — Pour l'automobiliste québécois qui parcourt une distance annuelle de 20,000 kilomètres, avec une auto dont la moyenne de consommation d'essence ordinaire se situe à 11.5 litres pour 100 kilomètres (25 milles au gallon), la hausse de la taxe sur l'essence représente une dépense additionnelle de $110 par année, selon les calculs du ministère des Finances.

Les fonctionnaires provinciaux admettent que l'impact de cette mesure sur les revenus du gouvernement dépendra en partie de l'éventuelle modification des habitudes de consommation que les automobilistes pourraient adopter. Ainsi, dans notre exemple, un automobiliste qui changerait sa voiture pour une autre plus économique consommant, disons, 35 milles au gallon, devrait subir une hausse légèrement supérieure à $75. Si le même automobiliste décide, avec sa voiture économique, de réduire la distance parcourue à 16,000 kilomètres, sa facture ne représentera plus que $60.

D'autre part, l'impact sera ressenti différemment par les consommateurs, selon qu'ils utilisent de l'essence ordinaire, sans plomb, ou super sans plomb. Le prix de l'essence ordinaire passe de 39 à 45.5 cents le litre, soit une hausse de 6.5 cents. Quant à l'essence sans plomb, elle voit son prix monter de 42 à 49 cents le litre, ce qui représente une progression de 7 cents. Enfin, les consommateurs d'essence super sans plomb devront payer 50.4 au lieu de 43.2 cents le litre, soit 7.2 cents de plus.

Les entreprises s'en tirent ...ou presque

■ QUÉBEC — Les mesures annoncées hier par M. Parizeau épargnent les entreprises, qui s'en tirent sans égratignure majeure. Enfin, presque...

Le ministre québécois annonce qu'il «ne touche pas à la fiscalité des entreprises». Il justifie cette décision en rappelant que l'an dernier, la taxation et les contributions des entreprises ont été augmentées au Québec et que le récent budget fédéral a encore accru leur fardeau fiscal. «Il ne serait ni sage, ni prudent, même lorsque les taxes sur les particuliers sont augmentées, d'aller plus loin actuellement».

Toutefois, la forte hausse de la taxe provinciale sur l'essence risque d'être vivement ressentie chez les entreprises de transport, qui traversent actuellement une période de difficultés. Ironiquement, les entreprises de camionnage attribuent le gros de leurs ennuis à la lenteur du gouvernement provincial à agir contre les nombreux «camionneurs illégaux». Les entreprises utilisant de grosses flottes de camions seront également touchées. Enfin, des industries comme le taxi risquent également de mal digérer l'augmentation, qu'elles finiront cependant par transmettre au consommateur.

Avertissement aux employés de l'État

■ QUÉBEC — Le ministre Jacques Parizeau a profité de l'annonce de nouvelles mesures fiscales, hier, pour enfoncer un nouveau clou dans le dossier des négociations avec les syndiqués des secteurs public et parapublic, laissant une nouvelle fois présager des pourparlers difficiles.

Pour le ministre, les conventions collectives protègent les employés du gouvernement, «en ces temps de récession et d'inflation simultanées, d'une façon tout à fait priviligiée».

Il est clair, poursuit-il, que les coûts en salaire et en rémunération de la fonction publique, des organismes d'État, des maisons d'enseignement et des organismes de santé doivent être «considérablement révisés».

M. Parizeau déplore au passage la productivité «trop basse» de la fonction publique et para-publique, note qu' «il y a souvent trop de monde en place pour le travail à faire», et estime que cette situation, si on la compare aux normes de travail graduellement établies depuis une quinzaine d'années au Canada, coûte plus de $500 millions annuellement au gouvernement québécois.

EN BREF

Des transferts fédéraux supérieurs aux prévisions

■ M. Parizeau a consacré une bonne partie de son discours aux malheurs qui viennent du gouvernement fédéral, expliquant notamment que les paiements d'Ottawa à Québec, qui augmentaient en moyenne de 19 p. 100 entre 1972 et 1977, ne croissent plus que de 8,8 p. 100 depuis cette date. C'est donc moins que l'inflation et moins que la hausse de la production nationale. Le ministre en conclut qu'il disposerait de $600 millions de plus cette année si ces paiements avaient simplement suivi la hausse de la production nationale.

Tout cela est probablement très vrai. Mais rien de cela n'a changé depuis le discours du budget de mars dernier et ce n'est pas pour cette raison que M. Parizeau a dû, hier, hausser les taxes. Car les revenus en provenance du fédéral ne sont pas moindres que ceux escomptés en mars, mais au contraire supérieurs de $127 millions, comme en font foi les chiffres publiés hier par le ministre.

Les plaques: $58 millions

■ Ça n'aura décidément pas été l'année des automobilistes. S'ils écopent de l'essentiel des hausses d'impôt annoncées hier, il ne faut pas oublier qu'ils avaient été victimes d'une autre augmentation de taxes il y a quelques mois quand le coût des plaques avait été augmenté. Cette nouvelle source de revenus gonflera de $58 millions les coffres du trésor québécois pour l'année en cours et c'est ce qui explique pour beaucoup que, même sans les mesures annoncées hier, les revenus de l'État auraient été de $95 millions supérieurs aux prévisions du discours du budget de mars 81.

Une première

■ C'est la première fois, au Québec, que le ministre des Finances prononce un deuxième discours du budget de cette importance au cours d'une même année. Il était déjà arrivé qu'un ministre des Finances annonce en cours d'année une hausse du fardeau fiscal des contribuables (par exemple Jean Lesage lors de la mise en place du régime d'assurance-hospitalisation), mais ça c'était toujours fait au moyen d'une simple déclaration ministérielle, sans débat particulier.

On explique que M. Parizeau n'a pas voulu escamoter le débat politique qui doit suivre une annonce aussi importante et que c'est pour cette raison qu'une entente a été réalisée avec l'opposition pour qu'on procède de cette façon. Le discours de M. Parizeau entrainera donc un débat de quelques heures qui promet d'être fort mouvementé.

Les péquistes en caucus

■ Dès 22h00 hier soir les députés péquistes, dont plusieurs avaient la mine sombre, se sont réunis en caucus pour accuser le coup que représente ce budget spécial. Comment vont-ils vendre à leurs électeurs une hausse de 30 cents le gallon d'essence, une taxe qui a toutes les chances du monde d'être très impopulaire. Et comment réussiront-ils à trouver des vertus sociales-démocrates à un budget qui frappe bien plus durement les pauvres que les riches en misant essentiellement sur un impôt tout à fait régressif?

Godin aux Néo-Québécois: vous êtes les «fusibles» de la société

QUÉBEC (PC) — Étant les «fusibles» de la société et de la tolérance au Québec, les Québécois de nouvelle souche ne doivent pas hésiter à se montrer critiques.

C'est l'opinion exprimée, hier, par le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérald Godin, dans son message d'ouverture de la Semaine des communautés culturelles, qui se tient à Québec.

«C'est vers vous que les premières manifestations des tensions s'exercent et nous voulons être tenus au courant, a souligné le ministre, de façon à ce que nous puissions faire en sorte que la solidarité se manifeste non seulement dans les discours et dans les politiques mais également dans la vie quotidienne.»

Selon lui, la Semaine des communautés culturelles s'inscrit totalement dans la perspective de son ministère, qui veut non seulement maintenir et développer les cultures d'origine, mais surtout les faire connaître à l'ensemble des Québécois.

C'est en se connaissant mieux les uns et les autres que les Québécois d'ancienne et de nouvelle souche pourront établir des liens d'amitié et de collaboration plus étroits qui leur permettront d'apporter une contribution valable à cette société dans laquelle ils ont choisi de vivre, a indiqué le ministre.

«Chaque Québécois, chaque Québécoise, doit être fier de ce qu'il est, de ce qui le différencie des autres et de sa spécificité», a-t-il précisé.

Organisée par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration en collaboration avec les différents organismes regroupant des Néo-Québécois de la région de Québec, la Semaine des communautés culturelles se poursuivra jusqu'à vendredi.

Elle est marquée par une série de manifestations, expositions, projections de films, diaporama, colloques et conférences. Toutes ces activités se déroulent à l'édifice «G», sur la colline parlementaire.

SHQ: Québec menace de faire une enquête qui remonterait à l'ancien gouvernement

QUÉBEC — Une éventuelle enquête sur la Société d'habitation du Québec (SHQ) et sa division des réparations majeures se pencherait sur l'administration de cet organisme sous le gouvernement précédent.

GILLES GAUCHIER
de notre bureau de Québec

Le premier ministre Lévesque a en effet déclaré hier à l'Assemblée nationale que s'il y avait enquête, «il ne faudrait pas oublier, sans remonter au déluge, d'où le mal est parti, juste pour voir des choses extrêmement intéressantes en cours de route».

M. Lévesque a également dit, en réponse au député de Mont-Royal, John Ciaccia, qui réitérait sa demande d'une enquête publique, que le gouvernement n'hésiterait pas à agir si une telle enquête lui paraissait indiquée.

Ce n'est pas la première fois que M. Lévesque ou le ministre Guy Tardif utilisent cette tactique d'accuser l'administration précédente ou de mettre en doute la crédibilité de l'informateur des libéraux dans cette affaire, Ivan Latouche, pour tenter d'atténuer la portée des faits dont on fait reproche au gouvernement actuel.

Hier encore, Tardif disait de Latouche qu'il s'agissait d'un individu «dont le délire paranoïaque sert bien les filouteries», d'une «espèce d'arnaqueur qui établit sa crédibilité auprès des gens pour ensuite en abuser», qui «voit des complots partout et se croit investi de la mission de les dénoncer, allant jusqu'à en inventer s'il n'y en a pas».

Disant se référer à un article du quotidien anglophone de Montréal, le ministre a également affirmé à l'Assemblée nationale «que cet individu a délesté un certain nombre de personnes de sommes importantes, se promène en ayant sur lui un appareillage électronique sophistiqué pour enregistrer les paroles de tout le monde, s'empare de documents partout où il passe».

«Je commence à avoir un petit dossier sur le personnage», a également dit le ministre, qui n'a cependant pas répondu à la question que lui posait Ciaccia, soit les raisons exactes pour lesquelles Tardif avait demandé l'an passé à son ex-conseiller Jean Foisy de faire des démarches pour trouver un emploi à Latouche ailleurs qu'au ministère des Affaires municipales et qu'à la SHQ.

Une démarche a par ailleurs été faite par le chef de cabinet du premier ministre Lévesque, Jean-Roch Boivin, pour trouver un emploi à Latouche à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

M. Lévesque a soutenu hier que son bras droit avait agi ainsi «par pure compassion» étant donné que Latouche avait peut-être été traité injustement par la SHQ, qui avait mis fin à son contrat, et rappelé que Boivin avait cessé toute démarche lorsqu'il s'était rendu compte que Latouche était un «maître chanteur».

Pour ce qui est de l'éventuelle enquête et du champ d'action que le gouvernement voudrait lui donner, on se souviendra que la commission d'enquête Gilbert s'était penchée sous l'administration Bourassa sur l'administration de la SHQ et avait remis son rapport en 1975.

Le ministre Tardif a déjà soutenu qu'une annexe de ce rapport avait été réécrite pour qu'on en enlève tous les noms, à la demande du gouvernement précédent. Il affirme également que le véritable scandale de la SHQ réside dans le fait que les HLM construits sous les libéraux étaient en quelque sorte des taudis flambants neufs que l'actuel gouvernement a dû faire réparer de toute urgence.

CLINIQUE MÉDICALE
DOCTORS' REPLACEMENT SERVICE
Depuis 1972
6555, CÔTE-DES-NEIGES, SUITE 390
Gynécologie, Médecine générale et Maladies infectieuses, Dermatologie, Oto-rhino-laryngologiste.
HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à vendredi (les congés inclus) 9h à 21h
Samedi..... 10h à 17h
Dimanche..... 10h à 14h
MÉDECINE FAMILIALE — SERVICE D'URGENCE DE 24 H
TÉL. 731-1186

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Culture et civilisation
Etudes québécoises

Deux certificats de 30 crédits chacun, offerts à ceux qui désirent ajouter une dimension culturelle à leur formation professionnelle et comprendre les changements sociaux de notre époque.
Cet hiver, 5 activités de choix sont offertes dans le cadre de ces deux programmes d'étude:
Lundi soir
• Droit québécois: histoire et sociologie – DRT 1123G
• Analyse politique: concepts et mécanismes – POL 1010G – Prof.: M. Jules Pascal Venne
Mardi soir
• Culture et contre-culture – LRP 1010 – Equipe de professeurs
Mercredi soir
• L'expression artistique québécoise – QCF 2133 – Prof.: Mme Maryvonne Kendergi
Jeudi soir
Vie politique de l'Occident: analyse d'une question particulière – POL 2032G – Prof. M. Charles Villiers
Annuaire disponible

Date limite d'admission et d'inscription: 1er décembre
Renseignements: 343-6090

C'est la dernière fois que cette offre sera faite pour les livraisons avant Noel

20 photos en couleur 12.95 en tout
y compris un dépôt de .95¢
Pas de limite d'âge. L'ensemble comprend: 2 photos en couleur de 8 x 10, 3 de 5 x 7 et 15 de format portefeuille. .95¢ de plus pour chaque personne supplémentaire sur la photo. Vous choisissez l'arrière-plan; nous choisissons les poses.
Disponibles Pour Achat Additonnel — Portraits Double Images
Offre de portraits valable jusqu' au 28 novembre
Côte-Vertu, St-Jérôme, Ville Brossard, St-Jean, Ville d'Anjou
Heures:
Lun. - mer! 9h 30 - 5h 00
Jeudi et ven. 9h 30 - 8h00
Sam. 9h 00 - 4h 00
Studio de Photographie
BÉBÉS • ENFANTS • ADULTES • GROUPES
Service de Passeport disponible — Sears
vous en avez pour votre argent... et plus

En vigueur du 18 novembre au 21 novembre, ou jusqu'à épuisement de la marchandise
Chez Sears..économisez $100 à l'achat d'un magnifique manteau
Superbe manteau en cuir avec col en fourrure de raton
Le chic naturel du cuir et de la fourrure... parfait pour l'homme qui veut être élégant! De coupe classique et impeccable, ce manteau vous est offert à un prix très avantageux.
Chaud manteau de cuir de vache Nappa, il peut se porter par temps froid! Col en fourrure de raton et pratique doublure amovibles. De coupe classique, avec ceinture à nouer et épaules rembourrées. Bourgogne. Coupe normale 36 à 44. 45R 038 320 B.
$295 ch. Ord. $395.
MAGASINAGE EN PERSONNE SEULEMENT Sears. Vêtements pour hommes. Rayon 45.

Achetez maintenant
Les mentions 'Reg.' ou 'était' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, Place Vertu; Brossard, Mail Champlain; Anjou, Galeries d'Anjou; St-Jérôme, Carrefour du Nord; St-Jean, Carrefour Richelieu. Copyright Canada, 1980, Simpsons-Sears Limitée.
Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

Policiers pêcheurs condamnés à $1,000

■ LA TUQUE (PC) — Les quatre policiers de la Sûreté du Québec soupçonnés d'avoir eu en leur possession une limite de dorés supérieure à la limite quotidienne de prise ont été condamnés chacun à $1,000 d'amende, hier, à La Tuque, par le juge Charles Cimon de la cour de sessions de la paix de Québec. Me Guy Germain de Shawinigan, qui représentait le caporal Lucien Hamel et l'agent Jean Hallé du détachement de la Sûreté du Québec de La Tuque, de même que les enquêteurs André Aubert et Michel Beaudoin du poste du Cap-de-la-Madeleine, a été autorisé à plaider coupable en leur nom.

Devant le plaidoyer de culpabilité, la Couronne, par la voix du procureur spécial délégué à La Tuque, Me Jean-Paul Drolet, a déclaré n'avoir pas de preuve à offrir au sujet de l'accusation d'entrave à un agent de la conservation de la faune qui pesait contre l'agent Hallé.

Le procureur des accusés, Me Guy Germain, a été assez bref dans ses représentations, alléguant que des pêcheurs américains avaient été condamnés, l'an dernier, à des amendes de $500, pour des accusations semblables.

Le juge Cimon, avant de faire connaître sa sentence, a fait part qu'étant donné la gravité objective des actes commis, les quatre policiers étaient passibles d'amendes de $5,000 ou d'une peine de 12 mois de prison. Le juge a aussi pesé le facteur agravant au niveau de la commission des actes et le fait que les suspects étaient des agents de la Sûreté du Québec à la fois agent de la protection de la faune.

À défaut de payer l'amende et les frais, les policiers devront purger une peine de quatre mois de prison. Ils ont obtenu un délai de 120 jours pour payer leur amende.

'UN GROUPE CLASSIQUE' A PRIX MODIQUE

BROSSE DECCA $13.99 avec le coupon

30% REDUCTION SUR TOUTES LES CASSETTES avec le coupon

$999.00

A II Speakers
Réponse mieux équilibrée et plus uniforme à une gamme de fréquences plus étendue, se comparant favorablement à toute autre enceinte acoustique offerte jusqu'à présent dans cette gamme de prix.

reynolds advance

Dual
Platines Dual CS505 Semi-auto
• Bras de Lecture ULM
• Cellule TKS49 Orioforl
• Commande de diapason

YAMAHA
Yamaha – R500
40Watt par canal
• Distortion basse
• Syntonisation exceptionnelle
• Son naturel

737-4531
Codell AUDIO
5001 QUEEN MARY RD. (Près de Metro Snowdon)

MAISON DU SON
1843 MONT-ROYAL E. 523-1101

INVITATION
À NOTRE SOIRÉE CARRIÈRE
LE MARDI 24 NOVEMBRE
18h00 à 22h00
LE COLLEGE LASALLE
OUVRE SES PORTES AUX ÉTUDIANTS DE SEC. IV, V, COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES POUR UNE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES:

☐ SECRÉTARIAT
☐ GESTION HÔTELLERIE/RESTAURATION
☐ TOURISME/VOYAGES
☐ DESSIN DE MODE
☐ MISE EN MARCHÉ DE MODE
☐ PRODUCTION DE MODE

AU COURS DE LA SOIRÉE:
√ VISITE DE NOS LOCAUX MODERNES, DU NOUVEAU CENTRE DE TRAITEMENT DE TEXTES ET DU BUREAU MODÈLE
√ DÉMONSTRATIONS EN ATELIERS
√ RENCONTRES AVEC NOS PROFESSEURS, CONSEILLERS ET ÉTUDIANTS
√ RAFRAÎCHISSEMENTS

AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER LE 24 NOVEMBRE!
INVITEZ VOS AMIS ET VOTRE FAMILLE!

COLLÈGE LASALLE
2015, rue Drummond (Station métro Peel)
842-3823 281-1916
145, rue Cartier, Pointe-Claire (Secrétariat seulement)
695-2064

En vigueur du 18 novembre au 28 novembre, ou jusqu'à épuisement de la marchandise

achetez maintenant

Chez Sears, économisez $7. sur ces chemises d'allure classique

Chemises magnifiques... le complément parfait de tout garde-robe! Chemises Sears en mélange polyester et coton Perma Prest. Choix de coupes normale ou cintrée. Modèles avec col à pointes boutonnées ou col conventionnel; vaste choix de chemises aux tons unis, ton sur ton ou fantaisie qui sont offertes à $7 de rabais.

Rayon 33. Accessoires pour hommes.
COMMANDES TELEPHONIQUES ACCEPTEES

Chemise en tissu Oxford avec col à pointe boutonnées. La dernière mode cet année! Choix de blanc, bleu, tan ou vin. Coupe normale 33R 026 308

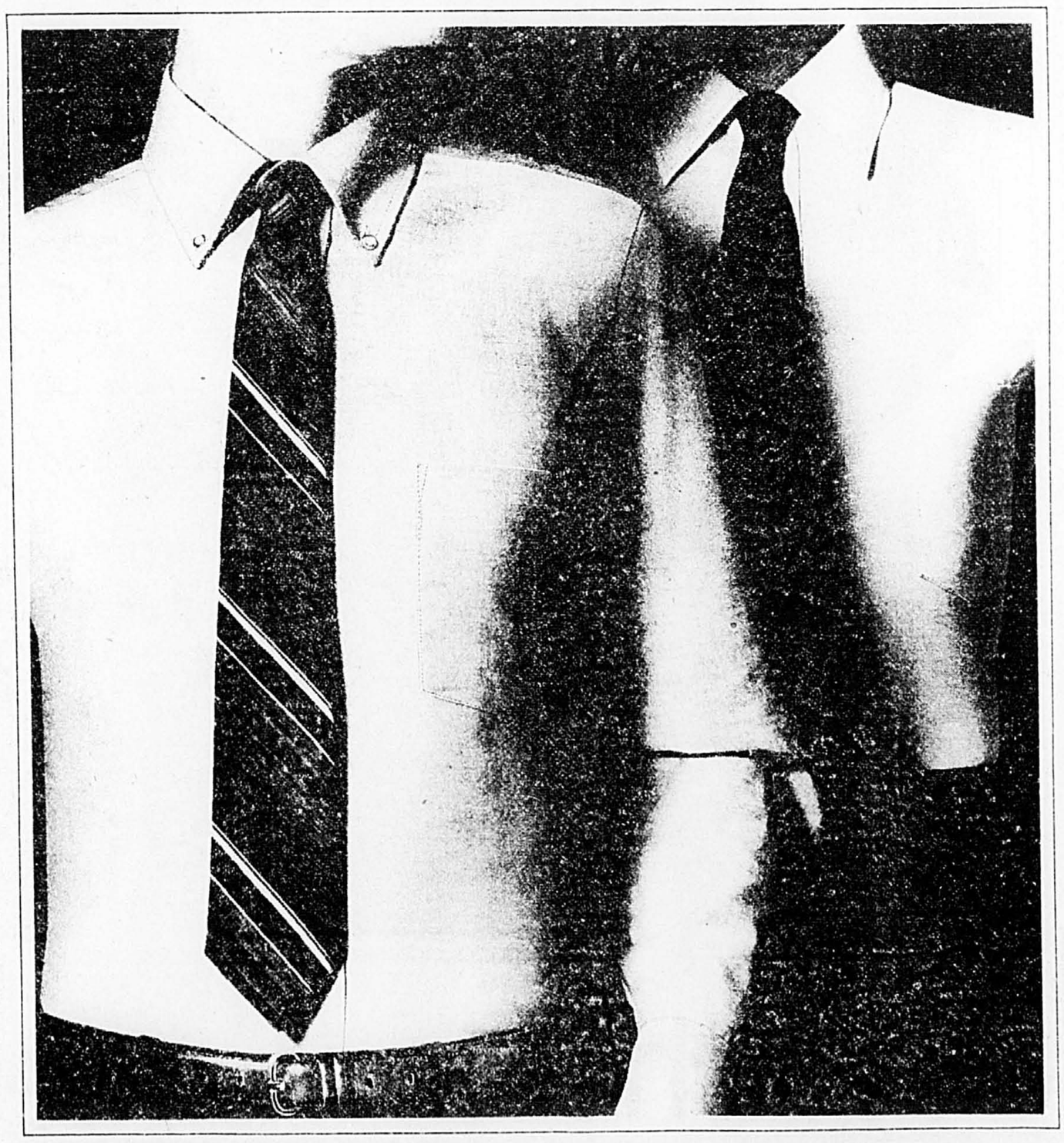
Chemise ton sur ton. Blanc, bleu tan et mais. Coupe normale 33R 026 408 B. Coupe cintrée 33R 026 411 B.

Chemise fantaisie. A rayures bleu ou tan. Coupe normale 33R 026 512 B. Coupe cintree 33R 026 515 B. Economisez $5 sur cravates. En laine, mélanges soie ou polyester. Choix de tons unis ou de motifs. Ord. 12.50.....7.50 ch.

	14 1/2	15	15 1/2	16	16 1/2	17
32	X	X	X			
33	X	X	X	X	X	X
34		X	X	X	X	X
35			X	X	X	X

Chemises de coupe cintrée non disponibles pour taille 17.

12.99 ch. chemise Ord. 19.99



Les mentions 'Reg.' ou 'était' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. **Ville St-Laurent,** Place Vertu; **Brossard,** Mail Champlain; **Anjou,** Galeries d'Anjou; **St-Jérôme,** Carrefour du Nord; **St-Jean,** Carrefour Richelieu. Copyright Canada, 1980, Simpsons-Sears Limitée.
Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. Montréal: **333-5811** St-Jérôme: **432-1130** St-Jean: **349-2611**

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

L'Egypte réprime les intégristes, musulmans ou coptes

■ «Nous ne disons pas qu'il n'y a pas eu en l'Egypte, d'églises coptes brûlées, d'assassinats de prêtres coptes, de mesures d'inimidation dans les universités, mais les auteurs de ces actes sont essentiellement des contestataires musulmans fanatiques qui tentent ainsi d'ébranler le pouvoir: il n'y a pas eu de répression systématique contre les coptes de la part du gouvernement et du peuple égyptien.»

PIERRE SAINT-GERMAIN

C'est le point de vue qu'ont exposé à LA PRESSE, dans une interview, une animatrice communautaire égyptienne en séjour au Canada, Mme Mona Zalat, et un enseignant d'origine égyptienne établi au Québec depuis 1974, M. Claude Azzam.

Faisant état d'un article paru dans LA PRESSE datée du 26 septembre, et dans lequel était citée la déclaration suivante faite par un copte réfugié clandestinement au Québec: «J'aimerais mieux me tuer que d'être renvoyé en Égypte», Mme Zalat et M. Azzam ont répliqué: «Il y a des coptes qui préféreraient mourir que de quitter l'Egypte.»

Ce réfugié, appelé M. «X», qui affirme notamment avoir été battu en Egypte par des étudiants musulmans, a choisi de vivre ici dans la clandestinité plutôt que de se soumettre à une ordonnance d'expulsion, dont il est l'objet de la part d'Immigration Canada.

Selon Mme Zalat et M. Azzam, ce M. «X» a quitté l'Egypte pour trouver une place au soleil et fuir des problèmes de sous-développement qui existent dans son pays. «Nous serions prêts, assurent-ils, à l'aider à vivre au Canada, mais pas au prix de salir, voire de trahir, tout un pays.»

Egalement réprimés

Mme Zalat et M. Azzam s'élèvent contre diverses accusations selon lesquelles les coptes orthodoxes, qui sont la principale minorité religieuse (plus de huit millions) d'Egypte, auraient été les grandes victimes de la répression exercée par le gouvernement du Caire. «Le gouvernement égyptien a arrêté plus de musulmans que de coptes, assurent-ils, et il a voulu faire échec au courant intégriste qui se manifeste tant du côté copte que du côté musulman, et opprime aussi bien les coptes que les musulmans.»

Selon Mme Zalat et M. Azzam, la montée du courant intégriste résulte, entre autres facteurs, de la politique d'ouverture vers l'Occident mise en oeuvre par le gouvernement égyptien.

«Devant cette politique qui importe des modèles culturels, sociaux et économiques occidentaux, l'identité orientale se trouve opprimée, plongée dans une société compétitive qui n'est pas traditinnelle, expliquent-ils. Le gouvernement égyptien a adopté cette attitude dans l'espoir de voir se régler les problèmes socio-économiques d'un pays colonisé depuis 2,000 ans. Cette attitude choque certains groupes musulmans, qui s'en prennent aux coptes parce qu'il s'agit d'une minorité (très présente depuis longtemps dans les divers secteurs de la société égyptienne).»

Revenant à M. «X», Mme Zalat et M. Azzam concluent «qu'il a quitté l'Egypte pour régler sa situation personnelle et qu'il ne représente pas la situation des coptes dans ce pays».

Un immigrant marocain poursuit la police de la CUM pour $26,000

■ Un immigrant marocain qui avait été interpellé par la police de la CUM, le 18 septembre dernier, à l'aéroport de Mirabel, vient de déposer une poursuite de $26,000 contre ce corps policier en invoquant sa «garde à vue» de trois quart d'heure à l'aéroport même, sa détention de plusieurs heures dans un poste, ainsi que l'intimidation et les menaces dont il aurait été victime pendant son incarcération.

Il semble que l'on voulait surtout savoir du requérant où se trouvait un autre individu, et que, pour ce faire, on s'est notamment emparé des clefs de son appartement du boulevard Cavendish afin d'aller perquisitionner à cet endroit sans mandat. Et pour n'y rien trouver de compromettant, à la fin.

Selon M. Jacques Levy, on a eu des remarques racistes à son endroit, on a menacé de le frapper et de le détenir pendant longtemps s'il ne révélait pas où se trouvait celui qu'on cherchait.

En réclamant la somme précitée pour l'humiliation, les douleurs et les souffrances qu'il dit avoir ressenties au cours de cet incident prolongé, il rappelle avoir quitté son pays d'origine, le Maroc, il y a deux ans, dans l'espoir de se joindre à une société plus respectueuse des libertés de la personne.

«Or, ajoute-t-il, les agissements dont j'ai été victime me font regretter de m'être donné tant de mal pour quitter mon pays et tenter de m'adapter à un environnement sensiblement différent.

Selon la requête telle que déposée en cour, le demandeur vivrait dans la crainte constante de se retrouver dans une situation semblable. Il éprouve de la peur à l'endroit de la police en général et passer devant le poste où il a été détenu et visiter Mirabel lui rappellent des souvenirs insupportables.

LE MEURTRE DE GUY BOUDRIAS

Un règlement de comptes relié au commerce de la drogue, croient les policiers

Plus riche de $108,000 qu'il a reçus en dédommagement à la suite d'un accident de la circulation, il y a cinq ans, un Lavallois, Guy Boudrias, 37 ans, roulait Cadillac et fréquentait assidûment les cabarets où il comptait plusieurs amis notamment fort actifs dans le commerce de la drogue.

ANDRÉ CÉDILOT

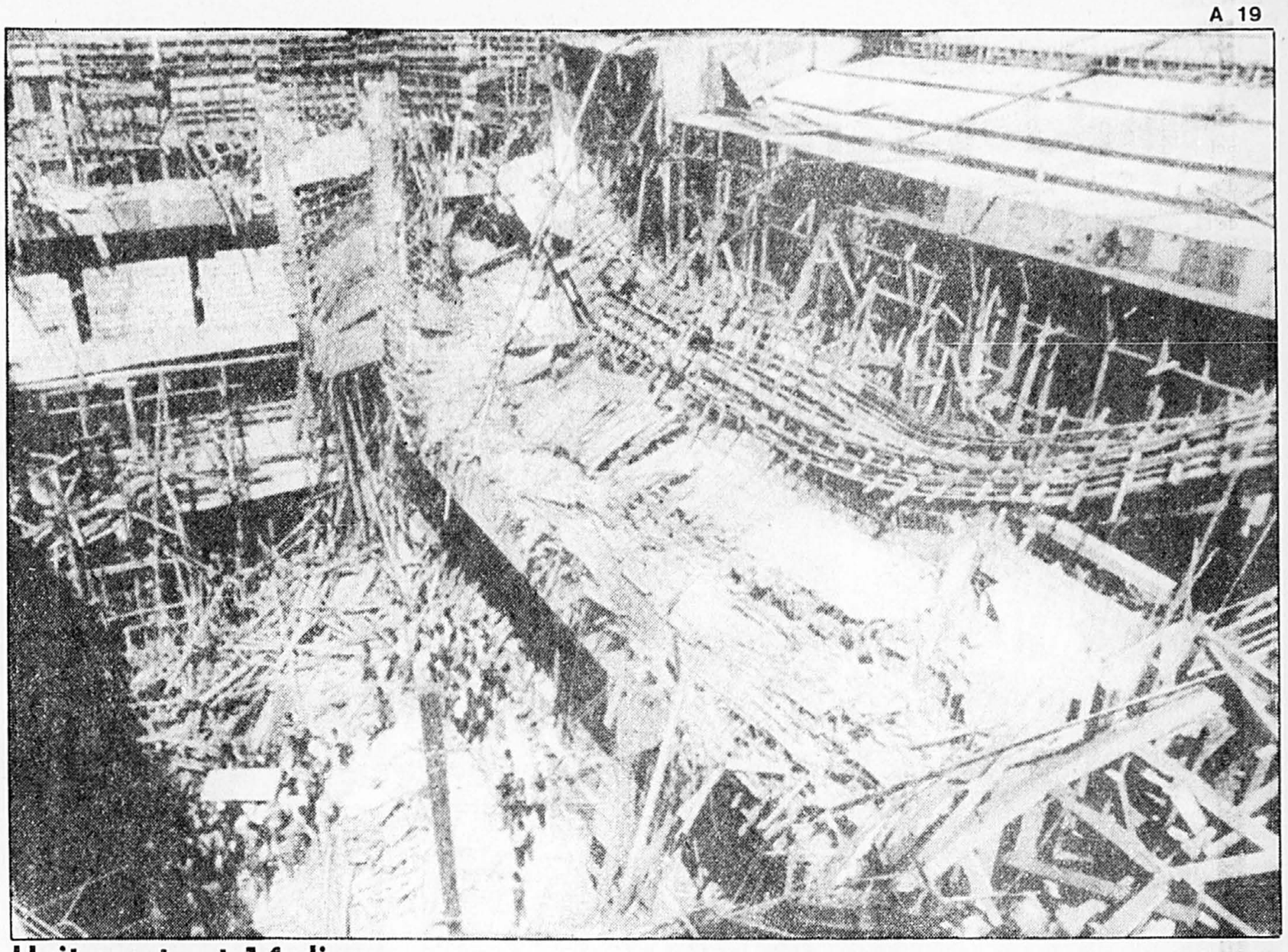
Ce nouveau mode de vie, à la lueur des premiers résultats de l'enquête policière, est aujourd'hui responsable de sa mort. Boudrias, qui n'a pas de casier judiciaire, a été tué de cinq balles à la tête et à la poitrine à son domicile du quartier Sainte-Dorothée. Il a de toute apparence été victime d'un règlement de comptes.

Son fils, intrigué de l'absence de sa voiture depuis trois jours dans l'entrée de sa maison, a fait la découverte de son corps, vers 19h, lundi soir. Celui-ci reposait sur le lit de la chambre principale. Boudrias avait été atteint de cinq projectiles à la tête et au cou à l'aide d'un pistolet de calibre .45. L'attentat se serait produit de 6h à 24 heures avant la découverte du cadavre.

«Un job de professionnels...», disent les sergents-détectives Serge Demers et Jean-Claude Giasson, de la police de Laval, qui cherchent dans l'entourage de la victime les auteurs de ce meurtre. Des indices leur laissent croire que Boudrias, tout en grillant une cigarette, aurait discuté avec ses assassins avant d'être tiré presque à bout portant.

À cause justement des fréquentations de Boudrias ces dernières années, les policiers croient qu'il s'agit d'un règlement de comptes relié au milieu de la drogue. Il ne peut vraisemblablement pas s'agir d'un vol, selon eux, puisqu'une somme de $450 a été retrouvée dans ses goussets. Il portait toujours aussi sa bague sertie de diamants et un pendantif d'une valeur de plus de $15,000.

Quant à la voiture de la victime, une rutilante Cadillac 81, elle a été retrouvée abandonnée dans le stationnement d'une conciergerie du boulevard Samson, à peu de distance de l'endroit du meurtre, au 108 Bord de l'Eau, à Sainte-Dorothée.



Huit morts et 14 disparus

Huit ouvriers ont été tués et 14 autres étaient encore ensevelis hier sous les décombres du plafond de la principale salle du palais du cinéma actuellement en construction à Manille, qui s'est effondré dans la nuit de lundi à mardi, selon le dernier bilan publié par la police. On ignore le nombre d'ouvriers qui se trouvaient sur le chantier lors de l'accident. L'équipe de nuit comprend habituellement entre 80 et 200 personnes. Les opérations de sauvetage sont extrêmement lentes en raison de la pénurie d'équipement. Les travaux du palais, qui doit être achevé pour l'ouverture du festival international du film de Manille le 18 janvier prochain, se poursuivaient jour et nuit.

APPRÉHENDÉ EN MÊME TEMPS QUE DUBOIS

La Cour d'appel refuse de majorer la peine imposée à Beckett

C'est à l'unanimité que la Cour d'appel du Québec a refusé, hier, de majorer la peine de trois années de pénitencier qui avait été imposée, en juillet dernier, à David Beckett, un jeune boutiquier montréalais qui avait été appréhendé en même temps que le chanteur Claude Dubois et l'ex-ébéniste Joseph Sabah, pour trafic d'héroïne.

Alors que ce dernier, considéré comme le véritable trafiquant du groupe, a été condamné à douze années de pénitencier, Dubois, lui, s'en était tiré avec 22 mois de détention qu'il passe par ailleurs dans un centre de désintoxication des Laurentides.

Dans son cas comme dans celui de Beckett, la Couronne en a appelé des sentences imposées en les qualifiant de trop légères dans les circonstances.

Alors que l'audition de l'appel, dans le cas du chanteur, est toujours à venir, la décision que vient de rendre la Cour d'appel dans le cas de Beckett, peut lui donner espoir.

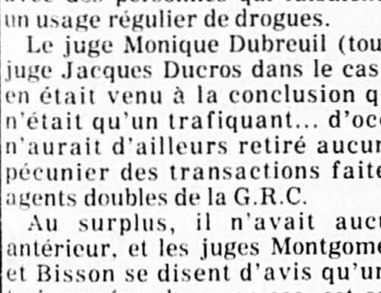
Car les deux cas sont visiblement fort parents.

Le jeune homme était avant tout un narcomane qui avait pris le goût des stupéfiants alors qu'il fréquentait la bohème du Maroc et de certains pays e)d'Europe, et qui avait continué, en arrivant ici, à se lier avec des personnes qui faisaient également un usage régulier de drogues.

Le juge Monique Dubreuil (tout comme le juge Jacques Ducros dans le cas de Dubois) en était venu à la conclusion que Beckett n'était qu'un trafiquant... d'occasion, qui n'aurait d'ailleurs retiré aucun avantage pécunier des transactions faites avec les agents doubles de la G.R.C.

Au surplus, il n'avait aucun dossier antérieur, et les juges Montgomerey, Monet et Bisson se disent d'avis qu'une peine de trois années, dans son cas, est certainement assez sévère.

PROBLÈMES?
SERVICE DE CONSULTATION MORALE, PROBLÈMES HUMAINS, PROBLÈMES SPIRITUELS
(consultation gratuite)
3, PLACE VILLE-MARIE
(suite 218) Tél.: 866-6184
PÈRES JÉSUITES
(11 H A.M. — 5 H P.M.)

ACHETEZ SANS INTERMÉDIAIRE

• Nous avons un grand choix de Tiffany et de fixtures de tous styles.
• Lampes de table.
• Chandeliers en cristal.
• Fixtures extérieures.
TIFFANY 16 POUCES 48 morceaux $50.
AUSSI DISPONIBLES 12": $45 18": $65
Nous fabriquons les lampes TIFFANY.
Éclairage Labelle Lighting inc.
5872 est, JEAN-TALON 255-2181
Le maître de l'éclairage

Du 18 au 25 nov.
PRIX PAYEZ ET EMPORTEZ
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités
Aucune commande téléphonique acceptée

VENTE D'INVENTAIRE

DE NOS ENTREPÔTS

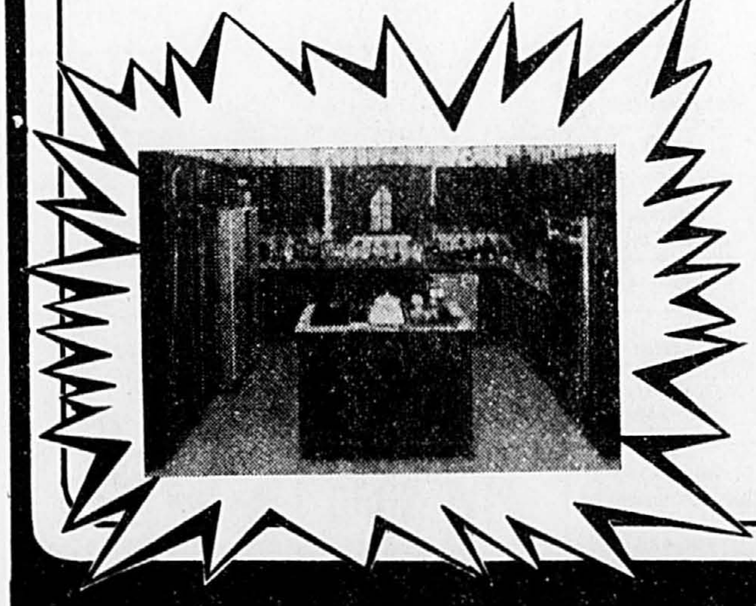
Exemple
CARTON FIBRE NOIR
4' x 9'
9 feuilles en inventaire
$3.70 fle

REMISE SPACE MAKER	QT	PRIX
BM-1011 10' x 11'	3	$310.00 mcx
HH-87 8' x 7'	2	$169.00 mcx
Storette 70102	5	$ 52.00 mcx
DRAIN FLEXIBLE (246 pl)	55	$ 55.00 rlx
CARTON FIBRE noir 4' x 9'	900	$ 3.70 fle
CARTON FIBRE gris 4' x 8'	500	$ 3.50 fle
PARQUETTERIE merisier sel. (60 po)	35	$ 39.00 pqt
CLÔTURE À NEIGE 4' x 50' (légèrement endommagée)	125	$ 12.95 rlx


Exemple
DRAIN FLEXIBLE
4" perforé
(246 p. l. x rlx)
55 rlx en inventaire
$55 rlx


Exemple
CLÔTURE À NEIGE
48" x 50'
(légèrement endommagé)
125 rlx en inventaire
$12.95 rlx

CÈDRE	QT	PRIX
2 x 4 x 8'	154	$ 2.00 mcx
2 x 4 x 10'	266	$ 2.50 mcx
2 x 4 x 16'	69	$ 5.05 mcx
2 x 6 x 10'	35	$ 4.75 mcx
2 x 8 x 12'	35	$ 7.75 mcx
4 x 4 x 10'	130	$ 6.50 mcx
5 x 5 x 10'	38	$11.00 mcx
PIN TRAITÉ		
1¼ x 4 x 6'	1000	$ 1.35 mcx
1 x 6 x 10'	350	$ 2.58 mcx
2 x 8 x 16'	80	$ 9.90 mcx
ÉPINETTE		
4 x 4 x 11'	117	$ 2.00 mcx
4 x 4 x 12'	69	$ 2.25 mcx
2 x 8 x 14'	200	$ 5.75 mcx
2 x 10 x 16	190	$ 9.60 mcx
LAINE		
R-32 x 24 x 80'	50	.40 pc
R-10 x 15 x 180'	50	.14 pc
R-8 x 15 x 140'	20	.11 pc
FENÊTRE		
96" x 24"	2	$99.00 mcx
48" x 40"	2	$75.00 mcx
60" x 30"	2	$79.95 mcx
TUYAU NOIR		
8" x 18"	50	$ 2.50 mcx
8" x 24"	300	$ 3.25 mcx
6" x 24"	100	$ 2.50 mcx
FOYER APOLLO «COMBUSTION LENTE»	4	$250.00 mcx
FRANKLIN «TRADITIONNEL» 30"	4	$195.00 mcx


PROFITEZ DE NOTRE VENTE D'INTRODUCTION
sur nos armoires de cuisine
30% D'ESCOMPTE
SPÉCIALISTES SUR LES LIEUX
ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE

CENTRE de la MAISON E. Beauchesne inc
800, Montée Sainte-Julie à Sainte-Julie
649-1581
10 minutes du tunnel Hyppolyte Lafontaine


ÇA VAUT LA PEINE D'ALLER UN PEU PLUS LOIN POUR PAYER BEAUCOUP MOINS

TENTATIVE DE SUICIDE

Hinckley serait irrémédiablement atteint au cerveau

■ WASHINGTON (AFP) — John Hinckley, accusé d'avoir tenté d'assassiner le président Reagan, pourrait avoir le cerveau atteint de façon définitive à la suite de sa seconde tentative de suicide, dimanche, a indiqué lundi le département de la Justice.

Il avait tenté de se donner la mort dimanche après-midi par pendaison dans sa cellule à l'aide d'un vêtement pendant la relève des gardiens chargés de sa surveillance à vue. Un porte-parole du département de la Justice a estimé que John Hinckley, 26 ans, était dans un état grave mais se remettait sous surveillance médicale constante à l'hôpital de la prison militaire de Fort Meade près de Washington où il est détenu. Le département de la Justice n'a pu préciser s'il souffrirait de façon définitive du manque d'irrigation du cerveau pendant 3 à 5 minutes.

Détenu depuis la tentative d'assassinat du président Reagan, qui avait fait deux blessés le 30 mars dernier, il était sous surveillance constante depuis sa première tentative de suicide le 27 mai dernier. Il avait absorbé une surdose de substitut d'aspirine.

Le procès de John Hinckley est prévu pour le 4 janvier. Il devrait plaider innocent. Son avocat déclare qu'il ne distingue pas le bien du mal, sans pouvoir nier être l'auteur des coups de feu.

SPÉCIAUX

PRIX PAYEZ ET EMPORTEZ DU 18 AU 21 NOVEMBRE 1981 CHEZ VOTRE QUINCAILLIER

RO-na





ESCABEAU DE CUISINE PLIANT 13.88

Construction robuste en acier fini amande. Marches anti-dérapantes. 184055

RADIATEUR SILENCIEUX

De 1500 watts avec thermostat. Déflecteur parafocal exclusif. Grille de sécurité chromée et poignée dissimulée. 045223

RADIATEUR-PLINTHE

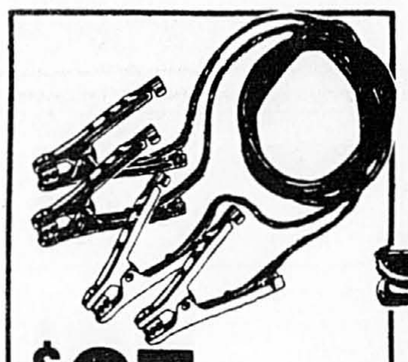
À chaleur pulsée. Capacité de 1500 watts. Thermostats jumelés assurant une température soutenue et une économie d'électricité. 045210



$22

JEU DE TROIS TABOURETS

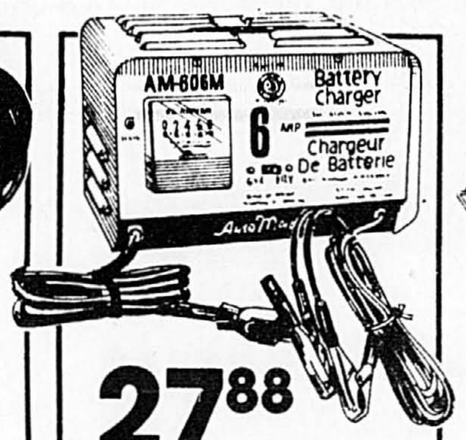
De type gigogne. Pieds en métal et sièges capitonnés. Prix attrayant. 1175001



$27

CÂBLES SURVOLTEURS

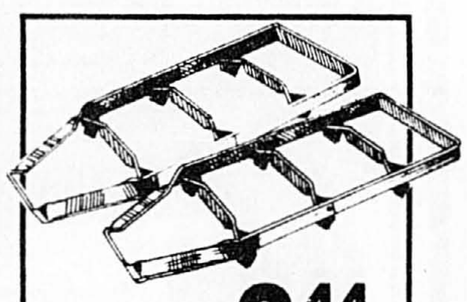
De type professionnel. Ces câbles extra-longs de 12 pieds ne s'emmêlent pas. 529256



27.88

CHARGEUR À BATTERIE

6-12 volts avec protecteur de surcharge et indicateur lumineux de polarité. Ampèremètre, modèle de 6 ampères. 701003



8.44 La paire

DÉPANNEURS PORTATIFS RO-NA

Une nécessité pour déprendre les voitures de la neige, de la glace ou de la boue. Construction robuste. 7300001.

VILLE DE LAVAL	ANJOU QUINC. CHAUMONT ENR 8674, Place Chaumont 352-1220	MONTRÉAL-NORD FERR. CHARLEROI INC. 4690, rue Charleroi 322-2031	PLATEAU MONT-ROYAL SEGUIN & LEGAULT INC. 759 est, rue Rachel 521-8570	SNOWDON QUEEN MARY HDWE LTÉE 5323, ch. Queen Mary 481-0129	VILLERAY QUINC. JEAN BOURDEAU INC. 1973, rue Tillemant 727-4970	CHAMBLY QUINC. J.P. LAUZON INC. 840, rue Périgny 658-8844
CHOMEDEY QUINC. GOYER LTÉE 1533, boul. Curé-Labelle 681-3328	CÔTE-DES-NEIGES QUINC. GAGNÉ ENR. 5200, rue Gatineau 731-6833	MONTRÉAL-NORD H. RAVARY & FRÈRES INC. 3717, rue Monselet 321-1710	POINTE-AUX-TREMBLES LATENDRESSE & FILS INC. 11837 est, Notre-Dame 645-8874	TÉTREAULTVILLE QUINC. STE-CLAIRE (1980) INC. 9215 est, rue Sherbrooke 351-5970	VILLERAY QUINC. GAZAILLE LTÉE 1261 est, rue Beaubien 276-7212	CHÂTEAUGUAY QUINC. CHÂTEAUGUAY INC. 3, rue Principale 692-8223
CHOMEDEY QUINC. GUY RACINE LTÉE 335, boul. Chomedey 681-7575	DORVAL QUINC. BOYER INC. 707 Bord-du-Lac 631-3538	NOTRE-DAME-DE-GRÂCE QUINC. MONKLAND 5657, rue Monkland 489-2811	ROSEMONT QUINC. BEAUBIEN INC. 3194 est, rue Beaubien 727-0525	VERDUN QUINC. E. CHARTRAND INC. 3660, ave Verdun 769-4559	VILLERAY ALBERT LORD LTÉE 7341, rue Saint-Denis 274-2561	LAPRAIRIE QUINC. BERGER INC. 1155, rue Sainte-Elizabeth 659-1951
DUVERNAY QUINC. MÉTRO INC. 3425 de la Concorde 661-0885	LACHINE M. LACROIX & FILS LTÉE 650, rue Notre-Dame 637-3767	NORD QUINC. G. LALANDE INC. 6740, boul. St-Laurent 277-3800	ROSEMONT QUINC.C. BÉLANGER LTÉE 2599, rue Masson 374-2121	VERDUN A. E. LAMARRE & FILS INC. 5421, rue Bannantyne 768-0741	VILLERAY QUINC. F. RAVARY 8155, rue Saint-Hubert 276-3515	LONGUEUIL FERRONNERIE BRIEN INC. 275 ouest, boul. Curé-Poirier 677-5225
FABREVILLE GRANDMONT INC. 434, boul. Curé-Labelle 625-0753	LACHINE QUINC. ROCK ENR. 813, rue Provost 634-2222	NORD QUINC. LAMBERT INC. 6524, rue Saint-Hubert 274-3521	ROSEMONT R. GIBEAULT & FILS INC. 2613 est, rue Jean-Talon 374-0266	VERDUN QUINC. J.R. POIRIER LTÉE 1818, ave de l'Eglise 767-2404	VILLE SAINT-PIERRE CHEVRIER 170, rue St-Jacques 364-5661	LONGUEUIL FERR. A. LEDUC INC. 1917, rue Sainte-Hélène 674-4290
PONT-VIAU PAQUETTE & GUY LTÉE 367, boul. des Laurentides 669-7151	LASALLE QUINC. PONT MERCIER LTÉE 555, rue Lafleur 366-2840	PIERREFONDS QUINC. G. RAYMOND LTÉE 15721, boul. Pierrefonds 626-3928	ROSEMONT QUINC. ROGER LAMBERT LTÉE 5110 est, rue Beaubien 255-0760	VILLE-EMARD Quinc. A. Bissonnette Inc. 621, boul. Monk 766-6783	RIVE-NORD	LONGUEUIL QUINC. ROBERGE INC. 2225, Chemin Chambly 679-5160
STE-DOROTHÉE QUINC. LAVAL LTÉE 1268 Bord-de-l'Eau 689-2220	LONGUE-POINTE QUINC. E. MENARD INC. 7774 est, rue Notre-Dame 353-4800	PLATEAU MONT-ROYAL QUINC. BERNIER INC. 4638, rue St-Denis 844-8838	ROXBORO QUINC. ECHO INC. 10396 ouest, boul. Gouin 684-4142	VILLE-EMARD QUINC. LACROIX (près métro Monk) 6730, boul. Monk 768-3400	SAINTE-THÉRÈSE F. BOUDREAULT INC. 200, rue Saint-Charles 435-5933	SAINT-BASILE-LE-GRAND QUINC. TAILLON LTÉE 219, rue Principale 653-2071
ÎLE DE MONTRÉAL	MAISONNEUVE L. LAMARRE LTÉE 4041 est, rue Ste-Catherine 526-2857	PLATEAU MONT-ROYAL QUINC. DESLORIMIER INC. 2129 est, Mont-Royal 521-6741	SAINT-LÉONARD QUINC. ST-LÉONARD INC. 8480, boul. Lacordaire 323-2716	VILLE-EMARD E. SAUVÉ LTÉE 6047, boul. Monk 766-8559	RIVE-SUD	MONT SAINT-HILAIRE LUC ARPIN INC. 103, boul. Laurier 464-5117
AHUNTSIC QUINCAILLERIE D-B 150 ouest, rue Fleury 387-7301	MONTRÉAL F. GOYETTE INC. 7649, rue Papineau 725-9844	PLATEAU MONT-ROYAL A. GOYETTE & FILS ENR. 1473 est, rue Laurier 521-9580	SAINT-MICHEL QUINC. BOULEVARD ENR. 9085, boul. Pie-IX 327-4822	MONT-ROYAL QUINC. MODELECTRIC INC. Centre d'achats Rockland 731-6871	BELOEIL DECOR BEAUMONT Mail Montenach 467-7732	SAINT-HUBERT QUINC. ROBERGE INC. Galeries Cousineau 656-9993
AHUNTSIC HERVÉ RAVARY INC. 2328 est, rue Fleury 381-6660	MONTRÉAL-NORD QUINC. BIENVENUE ENR 6035 est, Henri-Bourassa 322-6690	PLATEAU MONT-ROYAL QUINC. JEAN HÉBERT INC. 1115 est, ave du Mont-Royal 526-3337	SAINT-MICHEL JEAN-CLAUDE ROY INC. 9162, boul. Saint-Michel 388-1149	VILLE MERCIER QUINC. MERCIER INC. 62, St-Jean-Baptiste 691-0443	BROSSARD QUINC. J.P. BÉLANGER INC. 5777, ave Auteuil 676-6733	SAINT-LAMBERT QUINC. ROUSSEAU ENR. 463, rue Victoria 671-3267

ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le rapport Blanchette a été remis au ministère de la Justice

■ QUÉBEC (PC) — Le rapport de l'enquête Blanchette portant sur l'écoute électronique illégale au Service de radiotélévision de l'Assemblée nationale a été déposé entre les mains des procureurs de la Couronne.

C'est ce qu'a confirmé hier le ministre de la Justice Marc-André Bédard, en répondant à l'Assemblée nationale aux questions du whip libéral Michel Pagé.

Le ministre de la Justice prendra les mesures appropriées après que les procureurs de la Couronne auront terminé l'étude du rapport, a dit M. Bédard.

Durant tout le temps que M. Bédard répondait aux questions de M. Pagé, le député libéral de Marguerite-Bourgeois, Fernand Lalonde, a fait rire les députés des deux partis en se plongeant, très ostensiblement, dans la lecture du livre de Carole De Vault, paru lundi.

Dans ce livre intitulé «Toute ma vérité», l'ex-informatrice de police raconte que le ministre des Finances, Jacques Parizeau, a été «le premier grand amour de ma vie» et que les membres de l'exécutif du Parti québécois venaient «les uns après les autres» lui «faire des propositions».

M. Pagé a demandé au ministre de confirmer le fait que les enquêteurs recommandaient, entre autres, que des poursuites pénales soient entreprises contre des personnes travaillant ou ayant travaillé à l'Assemblée nationale et soupçonnées de s'être livrées à de l'écoute électronique de conversations privées, au cours des deux premières semaines du mois de décembre dernier.

M. Bédard a répondu qu'il n'était pas en mesure de confirmer les faits avancés par M. Pagé. Si ce sont là les recommandations du rapport, elles seront analysées par les procureurs de la Couronne, qui feront des recommandations très précises au ministre de la Justice, a-t-il dit.

M. Pagé s'est dit surpris que M. Bédard laisse entendre qu'il n'avait pas pris connaissance du rapport. Soulignant que M. Bédard répondait au conditionnel, il lui a demandé s'il pouvait nier qu'il avait été informé de toute cette question d'écoute électronique dans un document qu'il a reçu dès le 25 février 1981.

Ce même document, a dit le whip libéral, l'informait aussi que des bandes enregistrées à l'Assemblée nationale et pouvant servir de preuves avaient déjà été détruites par des personnes autres que celles qui s'étaient livrées à l'écoute électronique.

M. Bédard a répondu qu'il avait remis ce document aux policiers enquêteurs et qu'il croyait que c'était ce qu'il avait à faire.

Il a demandé à M. Pagé de laisser l'enquête policière se terminer promettant que les décisions appropriées seraient ensuite prises.

«Si vous voulez faire de la politique avec ça, c'est une autre affaire», a ajouté le ministre.

M. Pagé a aussi demandé à M. Bédard si le rapport Blanchette, sur l'écoute électronique illégale, débordait de con cadre strict et faisait état de cinq délits formant le mandat d'une deuxième enquête policière sur des faits survenus au Service de radiotélévision de l'Assemblée nationale.

Il a rappelé ces délits: vol d'équipement, disparition de 1,200 cassettes d'enregistrement de télévision, cas possibles de corruption, enregistrements de commerciaux privés et de films pornographiques avec l'équipement et dans les locaux de l'Assemblée nationale.

Le whip libéral a cherché à savoir si le rapport Blanchette faisait des recommandations à l'égard de ces délits et dans quel délai des poursuites seraient intentées dans ces cas.

M. Bédard a commencé par se demander si M. Pagé revenait sur le sujet simplement pour «garder le dossier dans l'actualité» mais a ensuite ajouté que ses questions étaient tout à fait normales.

Mais il lui faudra bien accepter le déroulement normal de la justice, a dit le ministre.

Les Québécois semblent s'amuser follement

■ (PC) — Depuis la semaine dernière, les Québécois semblent s'amuser follement à la pensée que l'hôtel du gouvernement a pu servir de plateau de tournage pour des films érotiques.

Les caricaturistes, entre autres, s'en sont donné à coeur joie. L'un a fait voir le ministre de la Justice Marc-André Bédard avec une culotte féminine sur la tête et l'autre a montré les ministres Jacques Parizeau (Finances) et Yves Bérubé (Conseil du Trésor) dirigeant un film érotique.

Un journal a parlé à la une de SCANDALE, encadrant le mot d'une large bordure noire.

Au cours du week-end, à Québec, le ministre fédéral de l'Énergie est entré à son tour dans la danse en présentant à son auditoire de partisans libéraux le premier ministre Trudeau.

M. Marc Lalonde, montrant du doigt l'hôtel du gouvernement, l'a affublé du titre de «centre cinématographique».

L'affaire a même pris une certaine saveur internationale avec la présence à Québec, en 1979, de l'ancien premier ministre français Raymond Barre.

Comme M. Barre avait manifesté l'intention de visiter les studios du service de télévision de l'Assemblée nationale, on a téléphoné aux employés pour les prévenir. Certains ont prétendu que, sans ce coup de fil, plusieurs auraient été surpris «les culottes baissées».

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

Les écoliers seront égaux mais aussi responsables

■ Les directions d'école peuvent-elles faire des fouilles systématiques dans les casiers des élèves? Entacher leur réputation par des notations au dossier scolaire? Empêcher les adolescents de s'exprimer comme ils l'entendent dans le journal de l'école?

MARIO FONTAINE

Toutes ces questions, et bien d'autres propres aux élèves du secondaire, trouvent leur réponse dans un guide publié hier et dont le but est d'interpréter la Chartre des droits et libertés de la personne du Québec en fonction des 560,000 jeunes qui peuvent en avoir besoin.

Grâce à cet instrument de 40 pages, ceux-ci sauront désormais quels sont leurs droits et aussi leurs responsabilités en milieu scolaire. Ce qui leur ouvrira les mêmes recours que ceux dont bénéficient les autres citoyens aux services d'un avocat, à l'aide juridique ou encore aux conseils de la Commission des droits de la personne.

«Il s'agit là d'un instrument, d'un outil de travail prédieux qui considère l'étudiant comme une personne à part entière. C'est un premier pas dans un appel à la responsabilité, au civisme, au respect de soi et des autres», de déclarer le ministre de l'Education Camille Laurin lors du lancement de la brochure.

Celle-ci connaîtra une première diffusion ce soir dans la métropole, pour ensuite bénéficier de lancements régionaux en province. Sobre, écrite simplement, elle rappelle que les jeunes ont les mêmes libertés et les mêmes droits fondamentaux que les adultes, tant au niveau de l'intégrité physique que de la liberté d'opinion et d'expression, du droit à l'éducation, à la réparation, de la lutte contre la discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, etc.

Intitulée *«Jeunes, égaux en droits et responsables»*, *son annonce n'a cependant* pas provoqué l'euphorie dans les milieux académiques. Les étudiants de cégeps et d'universités l'ont rejetée sitôt connue, tandis que la CECM, la plus importante commission scolaire du Québec, a déjà annoncé qu'elle refuserait de distribuer dans ses écoles aucun des 115,000 exemplaires imprimés.

«Cette question est en voie d'être réglée, pense Mme Francine Fournier, présidente de la Commission des droits de la personne. La CECM a réagi sur un premier document de travail, et ses réticences portaient sur des points qui ont été modifiés dans le document définitif.»

Réalisée au coût de $30,000, cette vulgarisation ne retient de la Chartre des droits que les parties qui touchent particulièrement à la vie quotidienne à l'école. Elle a nécessité deux ans de travail et fera l'objet d'une réévaluation le printemps prochain, afin de «rajuster le tir» si nécessaire.

Médecins et dentistes réclament un «sommet sur la santé»

■ L'Association des conseils de médecins et dentistes du Québec qui regroupe la majorité de ces professionnels oeuvrant dans les établissements de santé réclame un «sommet sur la santé» qui permettrait à tous les intervenants dans ce domaine de trouver des solutions à moyen et à long terme quant à la réévaluation du système de soins au Québec.

Au cours d'une conférence de presse, hier, l'ACMD a rappelé ses recommandations de septembre dernier afin d'adopter une approche positive face aux compressions budgétaires. Notamment d'insister non seulement sur la qualité mais sur la pertinence des actes diagnostiques et thérapeutiques. De même, l'ACMD juge inopportun de sabrer dans le personnel de base près des patients et juge que la coupure de poste devrait se faire aux échelons supérieurs de la hiérarchie hospitalière.

L'ACMD estime que si les mesures mises de l'avant pour réduire les dépenses ne donnent pas de résultats, le gouvernement n'aura que deux choix, soit la diminution officielle des services à la population, soit une redéfinition de ses priorités. Aussi, l'ACMD offre-t-elle sa collaboration au ministre des Affaires sociales dans la recherche de solutions quant à une réévaluation du système de soins au Québec.

C'est dans cet esprit que l'association parle d'un sommet sur la santé tout en affirmant qu'il faut conserver ce système unique où un niveau élevé de productivité sociale devra être maintenu, une qualité de médecine authentiquement libérale préservée de même que la liberté acquise du patient à choisir son médecin.

FINE FOODS
PERZOW & MASSON
FINS GOURMETS

ATTENTION EPICURIENS, GOURMETS RAFFINES, GOURMANDS ET CUISINIERS AVERTIS!

PERZOW & MASSON, un magasin d'alimentation à la vocation très spéciale ouvrira bientôt ses portes à Montréal! Si vous êtes de ceux pour qui bien manger est une aventure gastronomique et cuisiner est un art, Perzow & Masson deviendra vite le magasin par excellence pour tous vos besoins en matière de cuisine, et ce, pour plusieurs raisons:

NOTRE CUISINE SAVOUREUSE... Du boeuf vieilli pendant 21 jours... du poisson et des fruits de mers qui nous arrivent tout frais de la Côte Atlantique tous les jours de la semaine... des fruits et légumes de premier choix provenant des marchés locaux, de New York ou d'Europe... la fameuse crème glacée Haagen-Daz et les produits de boulangerie Entenman's... une grande variété de fromages (fromage de chèvre inclus)... des croissants, des brioches et des muffins encore tout fumants de nos propres fours... des pâtes fraiches maison aux oeufs, aux épinards ou aux tomates... une bonne variété de charcuterie et de pâtés... et notre boutique de vins et breuvages raffinés.

Pour vous faciliter la tâche et vous permettre de faire tout votre marché en un seul endroit, Perzow & Masson vous offre, en plus des meilleurs mets fins maison et importés, tous les produits domestiques dont vous avez besoin.

NOTRE CHEF IMAGINATIF ET EXPERIMENTE... Chef Chin dirige notre département de préparation de buffets et y assure un service courtois et impeccable en plus de voir à l'élaboration et à la preparation de mets savoureux et imaginatifs pour emporter.

NOTRE SERVICE DE PREMIER ORDRE...
Nous nous ferons un plaisir de stationner votre voiture, d'apporter votre commande à l'auto ou de la livrer à votre domicile ou de prendre votre commande téléphonique. Nous pourrons vous suggérer des idées de cadeaux comme nos paniers et plateaux de fromages ou charcuterie, ou nos certificats-cadeaux Perzow & Masson. Et chez nous, votre carte Visa ou Master Charge est la bienvenue.

NOTRE PERSONNEL COURTOIS... Notre personnel s'y connait en matière d'art culinaire et de gastronomie. Plusieurs de nos employés viennent d'Europe et parlent une multitude de langues... Tous sont courtois, attentifs à vos besoins et toujours à votre service!

NOTRE MAGASIN EXTRAORDINAIRE!
En pénétrant dans notre magasin, vous en aurez plein la vue... et vous vivrez une expérience gastronomique que vous n'êtes pas près d'oublier!

OUVERTURE JEUDI, LE 19 NOVEMBRE
4100, ouest, rue Ste-Catherine, juste en face du Carre Westmount

PERZOW & MASSON
4100, ouest, rue Ste-Catherine tel. 937-9465

Beaux souvenirs des Fêtes... appareils «Canon» chez Simpsons



Rabais $20
Appareil-photo 50 mm f/1.8 «Canon AE-1»
Prix ord. Simpsons 349.98
329.98 étui inclus

A. Modèle automatique, entièrement électronique. Cellule au silicium pour exposition; fonctions: automatique et manuelle.

A1. (Non représenté) — Appareil-photo 50 mm F.D. f/1.8 «Canon A1». Étui inclus.
Prix Simpsons **$489**

Flash «Speedlite, no 177A»
Prix Simpsons **89.98**

B. Le flash électronique conçu pour l'appareil «Canon AE-1» seulement

Objectif «Canon»
Prix Simpsons **139.98**

C. Objectif grand angulaire 28 mm f/2.8

Rayon 210, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

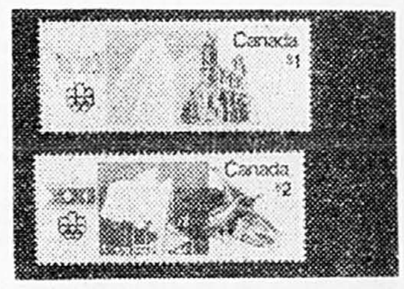
Simpsons MD

Le nouveau rayon des pièces de monnaie et timbres chez Simpsons



vous propose une bonne affaire maintenant, jusqu'au samedi 21 novembre

Notre personnel avisé se fera un plaisir de vous aider! Que vous soyez un collectionneur débutant ou chevronné, vous trouverez tous les accessoires qu'il vous faut au rayon des pièces de monnaie et timbres chez Simpsons!



Timbres olympiques
Timbres olympiques canadiens offerts en feuilles miniatures, feuilles régulières et planches-blocs olympiques... à rabais 40%! Les prix ordinaires indiqués sont ceux du catalogue «Lyman».

Rabais 40%
Liste des feuilles offertes, chacune vendue séparément.

No 656A $1 1975 «Sprinter» — R. Tait McKenzie
Feuille miniature de 8 timbres avec inscriptions en marge.
Prix ord. Simpsons $60 **35.99**

No 656 $1 1975 «Sprinter» — R. Tait McKenzie
Feuille miniature de 8 timbres sans inscriptions en marge
Prix ord. Simpsons $56 **32.99**

No 657A $2 1975 «Plongeur» — R. Tait McKenzie
Feuille miniature de 8 timbres avec inscriptions en marge.
Prix ord. Simpsons $120 **71.99**

No 657 $2 1975 «Plongeur» — R. Tait McKenzie
Feuille miniature de 8 timbres sans inscriptions en marge
Prix ord. Simpsons $112 **66.99**

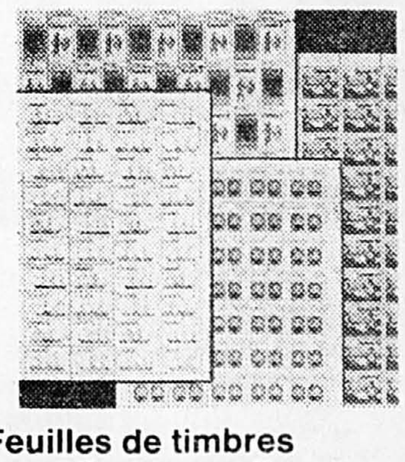
No 687A $1 1976 «Edifices de Montréal»
Feuille miniature de 8 timbres avec inscriptions en marge
Prix ord. Simpsons $60 **35.99**

No 688A $2 1976 «Stade olympique»
Feuille miniature de 8 timbres avec inscriptions en marge
Prix ord. Simpsons $120 **71.99**

Planches-blocs olympiques

No 687 $1 1976 «Edifices de Montréal»
Planche-bloc de 4 timbres avec inscriptions en marge
Prix ord. Simpsons $35 **20.99**

No 688 $2 1976 «Stade olympique»
Planche-bloc de 4 timbres avec inscriptions en marge.
Prix ord. Simpsons $70 **41.99**



Feuilles de timbres canadiens assortis

Rabais
25% à 50%

Variété de feuilles de timbres canadiens assortis offerts à rabais de 25% à 50% sur prix indiqués dans le catalogue «Lyman» (34e édition, hiver 1982). La sélection comprend feuilles de timbres émis de 1972 jusqu'à aujourd'hui.

Rayon (208) des pièces de monnaie et timbres, au rez-de-chaussée, centre-ville seulement.

Pour achat en personne seulement

Simpsons MD

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC EN CONGRÈS

Les liens étroits entre la FTQ et le PQ provoquent des grincements de dents

La FTQ veut bien prendre ses distances face au gouvernement québécois, amis ses dirigeants ne veulent pas se faire accuser de collusion avec le Parti québécois depuis son accession au pouvoir en 1976.

PIERRE VENNAT

De plus, nombreux sont les délégués qui ne veulent pas condamner globalement le PQ et faire, comme a dit l'un d'eux au micro hier après-midi, «le jeu des marxistes-léninistes dans nos rangs».

Pour régler le problème, après avoir discuté fort émotivement des difficiles relations PQ-FTQ pendant quelques heures, les délégués ont renvoyé au comité de résolution les propositions litigieuses, évitant ainsi d'avoir, du moins pour le moment, à se prononcer pour ou contre le PQ et, surtout, pour ou contre leurs dirigeants, lesquels, bien souvent de toute façon, ne faisaient qu'appliquer les mandats votés en congrès.

Quoiqu'il en soit, le moins que l'on puisse dire, c'est que la question des relations plus ou moins controversées entre le Parti québécois et la FTQ depuis 1976 causent un malaise sérieux au sein de la centrale, et plus particulièrement chez les syndiqués du secteur public.

Une résolution épineuse

Le tout a commencé alors que le comité des résolutions a recommandé l'adoption d'une résolution de la section locale de Rivière-des-Prairies du Syndicat canadien de la fonction publique demandant que la FTQ s'en tienne, durant les deux prochaines années, à une action syndicale qui soit indépendante de tout parti politique.

La résolution aurait sans doute passé sans difficultés, si elle n'eût pas été assorti de plusieurs «attendus», affirmant entre autres que la direction a fait «preuve de mollesse vis-à-vis le gouvernement, en particulier dans la dénonciation des attaques du secteur public et des compressions budgétaires».

Louis Laberge, le président de la FTQ, ne l'a toutefois pas pris du tout et s'est déclaré publiquement «insulté».

Il n'en fallait pas plus pour que le comité de résolution retraite et demande lui-même d'être autorisé à réécrire le tout, non sans un débat passionné.

L'après-midi, la discussion devait reprendre sur une résolution demandant que la FTQ condamne l'ensemble de la politique économique du PQ. Le comité des résolutions trouva que ça allait trop loin, l'aile marxiste-léniniste y alla de sa dénonciation sans nuance du gouvernement, t un délégué des Métallos se mérita des applaudissements en disant qu'au contraire, pour la première fois en 144 ans, un gouvernement avait tenu tête, au moins partiellement, aux multinationales.

Le débat devenant, une fois de plus, très émotif, on décida finalement de retourner le tout, derechef au comité de rédaction pour qu'il fournisse un texte plus acceptable.

Vêtement: la CECO blâmée plutôt que l'UIOVD

La direction québécoise de l'Union internationale du vêtement pour dames (UIOVD), par le truchement de son gérant général, M. Robert Fontaine, a fait savoir aux délégués du congrès de la FTQ qu'elle «a convenu que la FTQ nomme deux ou trois personnes qui seront chargées d'enquêter sur les relations du syndicat et du patronat dans l'industrie du vêtement au Québec, et de soumettre le résultat de leur enquête et leurs recommandations à la Fédération des travailleurs du Québec et l'Union internationale du vêtement pour dames au plus tard le 1er avril 1982».

Cette déclaration écrite de l'UIOVD semble avoir reçu l'appui des dirigeants de la FTQ, puisque non seulement le comité des résolutions du congrès de la FTQ ne retient-il pas la demande de mise en tutelle logée par le Comité d'action des travailleurs du vêtement, mais il préfère blâmer nommément la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) et son procureur-chef, Me Henry Keyserlingk. Le comité demande au congrès d'accepter le compromis de l'UIOVD et de créer un comité d'enquête.

Dans son rapport au congrès, l'UIOVD affirme que les accusations portées contre elle sont non fondées, qu'elles ne reposent pas sur des faits, qu'elles ne sont que le reflet des idées «d'un certain nombre de dissidents». On affirme avoir collaboré pleinement avec les enquêteurs de la CECO, «puisque c'était un bon moyen de vérifier les rumeurs que l'union n'avait pas les moyens de vérifier elle-même».

Le comité des résolutions va plus loin que simplement proposer la création d'un comité d'enquête syndical. Il demande au congrès de voter une série de six «attendus», lesquels affirment qu'aucune accusation n'a encore été portée contre l'UIOVD par la justice québécoise «après une enquête d'un an du fin limier Keyserlingk sur l'UIOVD et une autre année d'enquête menée, celle-ci, par la CECO».

On affirme aussi que les demandes d'information réitérées par la FTQ auprès de la CECO et des autorités gouvernementales sont demeurées sans réponse et que malgré les accusations importantes portées contre l'UIOVD par des membres, accusations «largement diffusées dans les médias et dans nos rangs», une tutelle, même syndicale, «constitue dans l'esprit de tous un jugement préjudiciable porté sur un organisme». Avant de poser des gestes aussi définitifs qu'une tutelle ou une expulsion, «de telles accusations doivent être examinées aussi soigneusement que rapidement».

Ceci dit, le comité de résolutions de la FTQ recommande sans amendements l'adoption d'une résolution encore plus virulente émanant des Travailleurs amalgamés du vêtement, l'autre affilié de la centrale dans ce secteur — surtout dans le vêtement pour hommes — qui blâme carrément la CECO pour son travail dans le vêtement et donne l'absolution aux suspects avant même que le rapport de ladite commission ne soit connu.

FERMETURES D'USINES

La FTQ fera la vie dure au patronat

La FTQ, dont des centaines de membres ou d'ex-membres ont dû faire face à des fermetures d'usines ou des licenciements collectifs, a décidé de faire la vie dure aux employeurs sur la question.

Dans une série d'énoncés de politiques adoptés par son congrès hier, la plus importante centrale syndicale du Québec recommande:

- que l'État exige, de toutes les entreprises, la divulgation de leurs états financiers, de leurs plans d'investissement et de main-d'oeuvre, et que les prêts et subventions publics qu'elles reçoivnt soient dibulgués aux syndicats entre autres et assujettis au maintien ou à l'accroissement de l'emploi, de même qu'aux respect des droits des travailleurs et de leurs organisations syndicales;
- que le droit de grève durant la convention collective soit reconnu en cas de changements technologiques et/ou administratifs qui affectent le niveau de main-d'oeuvre et en cas de licenciements collectifs;
- que le système fiscal des entreprises soit réaménagé pour pénaliser fortement les différentes facettes des licenciements, fermetures, etc., et qu'entre autres les entreprises — les multinationales en particulier — soient forcées de réinvestir au Québec leurs profits et d'effectuer une portion raisonnable de leurs opérations de recherche et de développement au Québec;
- enfin, que le gouvernement accroisse sa présence dans l'exploitation et la transformation de nos ressources naturelles et accentue ses efforts de nationalisation et de gestion de nos ressources naturelles.

Parmi les autres énoncés adoptés par le congrès sur cette question, la FTQ réclame du gouvernement québécois la refonte des éléments législatifs actuels sur les fermetures et les licenciements et l'adoption d'une nouvelle loi dont le pivot sera l'imposition d'une procédure de justification aux entreprises qui voudraient fermer ou licencier du personnel.

Les conseils de justification qui se pencheraient sur ces dossiers seraient pourvus de pouvoir d'enquête étendus sur l'ensemble des causes de fermeture ou de licenciements et devraient étudier toutes les tentatives de préservation des emplois existants et de réemploi.

La FTQ recommande également que soient mises sur pied des caisses d'indemnisation pour chacun des grands secteurs industriels, gérés par un conseil d'administration tripartite (gouvernement, patronat, syndicats) et financées par des cotisations des employeurs du secteur.

Vers la mise sur pied d'une vraie centrale

Petit à petit, la FTQ dont le président, depuis 1964, M. Louis Laberge, sera sans aucun doute réélu sans difficultés vendredi, se dote d'instruments visant à la transformer en véritable centrale syndicale, d'organisme de représentation qu'elle était à peu près uniquement il y a 20 ans.

Déjà, lors de son conseil général de juin dernier, la centrale avait décidé de former un comité de coordination de ses affiliés.

Ce nouvel organisme, avait alors expliqué M. Laberge, a principalement pour but d'en arriver à une meilleure coordination des efforts des affiliés dans leurs campagnes de syndicalisation et d'organiser une riposte de la FTQ au maraudage d'autres centrales, si nécessaire. Il a également été conçu pour aider à régler les conflits de juridiction et autres conflits susceptibles d'intervenir entre les différents affiliés.

Hier, le congrès de la centrale est allé plus loin.

On a donc adopté le projet de constituer une équipe d'organisateurs capables d'entreprendre ensemble des campagnes d'envergure. Dans l'esprit du président de la FTQ, cette équipe pourrait être plus ou moins grosse selon les besoins, mais elle serait composée d'un noyau de base de 10 à 12 permanents. La FTQ créerait un poste de coordonnateur permanent pour diriger cette équipe.

Contrer le maraudage

Selon M. Laberge, une telle équipe pourrait mener de front une ou plusieurs campagnes dans des secteurs que le comité de coordination aurait identifiés au préalable.

M. Laberge a expliqué en effet que la plupart des syndicats affiliés à la FTQ ont des équipes très réduites de recruteurs à plein temps, lorsqu'elles en ont. De plus, avoue-t-il, la FTQ éprouve des difficultés lorsqu'elle fait face à des campagnes de maraudage d'envergure de la part de la CSN et, maintenant, de la part de la CSD.

La FTQ a déjà effectué des consultations auprès d'un grand nombre de ses affiliés sur l'idée avancée par M. Laberge.

Dans certains cas, des syndicats se sont dits prêts à débloquer des fonds importants. Dans d'autres cas, ils ont affirmé qu'ils pourraient mettre à la disposition de la centrale, pour des périodes déterminées, un ou des permanents. Selon M. Laberge, l'une ou l'autre formule pourrait convenir pour mettre l'opération en branle dès le début de 1982.

Choisissez une somptueuse fourrure de la sélection Simpsons... un bon investissement!

Emmitouflez-vous dans un vison canadien

- Votre rêve le plus cher se réalisera, grâce à ce bon prix Simpsons! Jetez un coup d'oeil sur ce magnifique manteau en vison canadien, peaux entièrement descendues... vous serez conquise d'emblée!
- Chaque manteau est confectionné avec des peaux spécialement choisies pour la densité du poil et leurs reflets d'une beauté inouïe!

Le résultat? De véritables chefs-d'oeuvre de la mode!

- Venez chez Simpsons dès aujourd'hui et laissez vous séduire par un de nos splendides manteaux!

Prix Simpsons **$2688**

Optez pour une fourrure long poil

- Pourquoi ne pas choisir une douce et soyeuse fourrure long poil pour cet hiver? Simpsons la met à votre portée!
- Notre imposante sélection comprend manteaux en chat sauvage long poil naturel ou touché à la teinture, rat musqué naturel ou teint, loup naturel; manteaux et jaquettes en renard bleu naturel.
- Venez consultez nos experts, ils se feront un plaisir de vous aider à choisir la fourrure qu'il vous faut!

Prix Simpsons **$788 à $2588**

Pensez à Simpsons pour votre nouvelle fourrure!

Rayon 311, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Pour achat en personne seulement



La joie des Fêtes débute chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD

Simpsons MD

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons» encarté dans La Presse du samedi 14 novembre 1981.

Page 2, articles 2 et 4. Les descriptions pour ces gants auraient dû être transposées.

Page 9, article 4. La veste d'auto n'est pas exactement telle qu'illustrée.

Page 22, article 19. Parapluie. Le prix ordinaire Simpsons aurait dû se lire $18, et le rabais, $6.

Page 44, article 2. Radio «Lloyd's». Le modèle N703 n'est pas disponible. Il sera remplacé par le modèle N701.

Page A20, article 3. Câblosélecteur «Philips», modèle CTC-7 n'est pas disponible.

L'ACQUITTEMENT DE LA FACTURE: MYSTÈRE

Les travaux d'amélioration à la propriété de Rouleau ont coûté entre $7,000 et $7,500

■ Il en a coûté entre $7,000 et $7,500 à la firme Simard-Beaudry Inc. pour effectuer des travaux d'amélioration à la propriété de l'ex-sous-ministre Claude Rouleau, en 1972-1972. Quant à savoir si on lui a envoyé la note, si M. Rouleau a payé et si, le cas échéant, on a usé envers lui de procédures de recouvrement, l'affaire demeure dans le vague.

MARIO ROY

La Cour des sessions s'est déplacée dans l'extrême-nord de la ville, hier, dans le but d'entendre l'ex-président de Simard-Beaudry Inc., Paul Matte, un homme de 63 ans dont la santé est chancelante, que l'on a ainsi fait témoigner dans le cadre familier de sa salle de séjour.

Dans l'atmosphère feutrée de cette confortable résidence, une dizaine de personnes, le juge Raymond Bernier, les procureurs au dossier, la sténographe, les journalistes, s'étaient groupées autour de cet ingénieur à la retraite, que la maladie n'a toutefois pas éteint: il usera à certains moments de remarques suaves... «Ça dépendait des poissons!...» répond-il ainsi lorsqu'on lui demande quelle somme ses clients devaient-ils s'attendre à payer pour les fameux blocs de béton de rebut dont il a été interminablement question jusqu'à maintenant...

Ces blocs qui sont entrés dans la construction d'un quai et d'un mur de soutènement à la résidence de l'ancien haut fonctionnaire, aujourd'hui accusé de fraude et d'abus de confiance.

Au sujet de ces travaux, précisément, Paul Matte se souvient de l'évaluation faite par un de ses employés, l'ingénieur Maurice Hénault; il se souvient du fait que, dans l'exécution du contrat (un contrat verbal, en fait), on s'est servi de machinerie «de cour», impropre à un usage plus sophistiqué.

Mais sa mémoire fait défaut au moment où on l'interroge sur la facturation de ces travaux. D'ailleurs, dit-il, c'est un subalterne, Gilles Léveillée, qui était responsable de ce genre de choses. Tout au plus, M. Matte croit-il que la note fut, à un certain moment, classée dans le tiroir des comptes en souffrance; mais il n'a certainement jamais donné ordre à M. Léveillée d'entamer des procédures de recouvrement.

Pourquoi avoir ainsi effectué des travaux au prix coûtant chez l'ex-sous-ministre, interroge Me Philippe Ferland? «Parce que c'était un ami sincère, que je le connaissais depuis longtemps, parce que ça me faisait plaisir! ... Ça arrivait parfois avec d'autres clients, et il représentait le gouvernement,» énumère Paul Matte, selon qui, en 1971 par exemple, les contrats conclus avec le ministère de la Voirie représentaient environ 30 pour cent du chiffre d'affaires de la firme Simard-Beaudry Inc.

Ni Paul Matte, ni Claude Rouleau n'ont considéré ce service comme étant un «cadeau», et le sexagénaire ajoute d'une voix forte: «Je n'ai jamais rien demandé à monsieur Rouleau.»

Des états de service de l'ex-sous-ministre, Paul Matte se souvient d'une chose: Claude Rouleau a mis de l'ordre au ministère des Transports. Il a réorganisé le départements des comptes, ce qui a eu pour effet de diminuer de façon draconienne les délais encourus dans le processus de retribution des entrepreneurs.

Le procès se poursuit ce matin, cette fois au palais de justice.

La noyade de J.-F. Lemieux: verdict de mort accidentelle

■ Le coroner Maurice Laniel a rendu un verdict de «mort accidentelle sans responsabilité criminelle» à l'issue de l'enquête qu'il a présidée, hier, relativement à la noyage de Joseph-Francis Lemieux, 72 ans, survenue le 21 août dernier dans la piscine de l'Hôpital Général de Montréal.

CONRAD BERNIER

Cinq témoins ont été entendus: Paul Lefebvre, technicien en électronique; Michel Gosselin, ophtalmologiste résident; Paul Riendeau, inspecteur-enquêteur du ministère du Travail; René Boisvert, coordonnateur du service santé-sécurité à l'Hôpital Général; Mme Lucie Lemieux-Porter, soeur de la victime.

Le 21 août, vers 17h, Paul Lefebvre a découvert le corps d'un homme flottant dans la piscine de l'Hôpital Général et, aidé par un compagnon de travail, l'en a retiré. La victime a été aussitôt identifiée comme étant Joseph-Francis Lemieux. Toujours le 21 août, ce dernier avait rencontré, vers 15h, au 6e étage de l'Hôpital Général, l'ophtamologiste Michel Gosselin pour un examen de la vue. Selon le Dr Gosselin, Lemieux avait «une vision basse mais pouvait se déplacer sans lunettes».

C'est le 15 septembre que Paul Riendeau a pour sa part commencé son enquête, pour le compte du ministère du Travail, sur les circonstances de cette noyade. Dans son rapport final, il a recommandé de clôturer la piscine. Cela a été effectivement fait dès le début d'octobre.

Coordonnateur du service santé-sécurité à l'Hôpital Général depuis décembre 1980, René Boisvert a expliqué au coroner Maurice Laniel que Lemieux, en sortant du bureau du Dr Gosselin, aurait dû, ainsi que le font visiteurs et patients, utiliser l'ascenseur. Malheureusement, il a emprunté l'escalier conduisant à une sortie d'urgence s'ouvrant à une trentaine de pieds de la piscine réservée exclusivement aux membres du personnel médical et du personnel d'entretien et de soutien. Qui plus est, ce jour-là, le garde de sécurité habituellement en poste aux abords de la piscine était absent. Des pancartes indiquaient, certes, que l'accès à la piscine était alors interdit, mais la sortie d'urgence, qui ne s'ouvre que de l'intérieur, était ouverte ou pouvait l'être facilement par n'importe qui voulant à tout prix sortir par cette porte.

Le 21 août dernier, Lemieux a donc emprunté, pour sortir de l'Hôpital Général, un chemin qui, en somme, lui était interdit. Tout ce qui se passe par la suite est accidentel.

Épidémie d'encéphalite: 168 victimes en Inde

■ NEW DELHI (AFP) — Cent soixante-huit personnes sont mortes des suites d'une encéphalite dans deux États voisins du sud de l'Inde, le Karnataka et l'Andhra Pradesh, depuis le début de l'année, a-t-on indiqué de source officielle à New Delhi.

Le ministre de la Santé de l'Andhra Pradesh a déclaré que cette épidémie d'encéphalite avait tué 103 personnes depuis le début de l'année dans son Etat, et que 362 cas de cette maladie avaient été diagnostiqués dans 263 villages. Son homologue du Karnataka a indiqué de son côté que 65 habitants de son Etat avaient succombé à la même maladie.

A Noël, offrez-lui le cadeau qui le comblera... un cadeau Simpsons!



Jolies pantoufles pour dames

Un cadeau idéal pour la personne chère à Noël! Vaste sélection de pantoufles de fabrication canadienne... Choisissez-les pour leur confort ou leur élégance, elles seront toujours fort appréciées. Pointures (avec ½): 5 à 10 (sauf indication contraire).

A. «Sweetness» de «Kaufman». Peluche nylon avec chaude doublure peluche acrylique. Vin ou chameau. Pointures (sans ½) 5 à 10. *Prix Simpsons* **13.98**

B. «Milady» de «Kaufman». Modèle aspect velours, doublure tissu éponge. Côtés élastiques. Talon compensé bas. Champagne ou noir. **17.98**

C. «Chatelaine» de «Kaufman». Talon bas, côtés élastiques. Noir seulement. **16.98**

D. Modèle fourreau en sation, avec pompon. Noir seulement. Pointures (sans ½): 5 à 10. Modèle 903. **$16**

E. Modèle fourreau avec empeigne entrecroisée. Velours noir ou rouge. Pointures (sans ½): 5 à 10. Modèle 914. **$16**

Rayon 276, au deuxième, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



LE PÈRE NOËL est arrivé chez Simpsons

Amenez vos enfants rencontrer le Père Noël!
Lundi au mercredi, 11h00 à 16h00.
Jeudi et vendredi, 11h00 à 18h00.
Samedi, 11h00 à 16h00.

Au cinquième, centre-ville seulement.



Le coin de l'arbre chez Simpsons

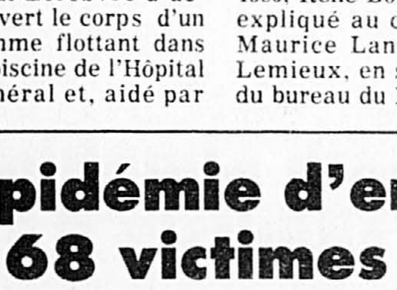
L'endroit idéal pour vous procurer toutes vos décorations de Noël, rubans, emballages et cartes de Noël.

**Au sous-sol, centre-ville,
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno**

Simpsons MD

L'AIR PUR N'EST PAS UN LUXE MAIS UNE NÉCESSITÉ

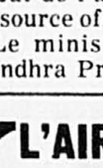
Pensez à l'air que vous respirez en auto ou à la maison.



Bionaire 1000 pour la maison



Bionaire 2000 pour l'entreprise



Modèle 100 A pour la chambre



Modèle 300 pour l'auto

BIONAIRE 1000

- Le premier ionisateur et purificateur d'air en Amérique du Nord.
- Revivifie l'air et aide à contrôler l'électricité statique.
- Fonctionnement silencieux permettant l'utilisation dans une chambre à coucher.
- Appareil puissant qui purifie 150 pi. cu./min.
- Economique à l'usage, il ne consomme pas plus d'électricité qu'une ampoule à éclairage.
- Mis au point et fabriqué au Canada.

OUVERT

Lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 — samedi de 9h00 à 15h00.

Nous visitons sur rendez-vous les régions suivantes:

Québec, Trois-Rivières, Ottawa-Hull, Sherbrooke, Granby

Frais d'interurbain acceptés.

BROCHURE GRATUITE

RÉGENT ST-PIERRE INC.
C. Martin Jr et Cie
4338, rue Saint-Denis, Montréal H2J 2K8 (514) 849-2407

NOM.....
ADRESSE.....
VILLE.....TÉL.....
PROV.....CODE.....

L.P. no 46

Tâches rendues faciles grâce à ces idées-cadeaux de Simpsons!

PHILIPS



Rabais 9.99
Combiné
Prix ord. Simpsons 159.98
149.99

A. Exclusif à Simpsons! Le combiné «Philips Food Processor» coupe, moud, tranche et râpe en toute facilité! Disques en acier inoxydable pour trancher, déchiqueter, coupes ondulées; accessoires de coupe pour frites. Sélecteur «Dial-A-Blade». Comprend grand bol, entonnoir, bol supplémentaire. Interupteur mise-en-marche / arrêt pour action pulsatrice. Loquet de sécurité. Carter plaqué chrome. Modèle FP5708C/FP1805.

Couteau électrique «Philips»
Prix Simpsons
$31

B. Modèle de luxe avec poignée perforée. Support incorporé. Lame jumelée bien affûtée en acier inoxydable. Interrupteur dissimulé. Cordon amovible. Ton amande. Modèle KB5236.

Rabais 4.99
Fer vapeur/sec
Prix ord. Simpsons 36.98
31.99

C. Pour tous vos travaux de repassage. Semelle à 55 orifices. Réservoir en acier inoxydable. Guide de tissus. Cordon amovible. Ton amande. Modèle SD60.

Rabais 3.99
Mélangeur manuel
Prix ord. Simpsons 27.98
23.99

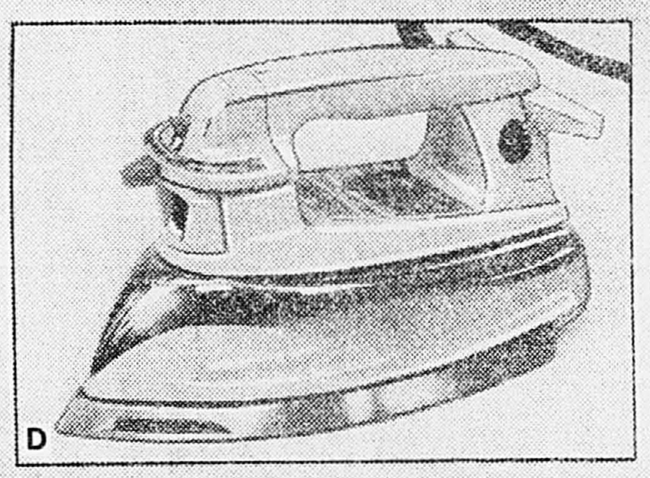
D. Modèle à 3 vitesses avec éjecteur de fouets. Cordon amovible. Ton amande. Modèle HMD3.

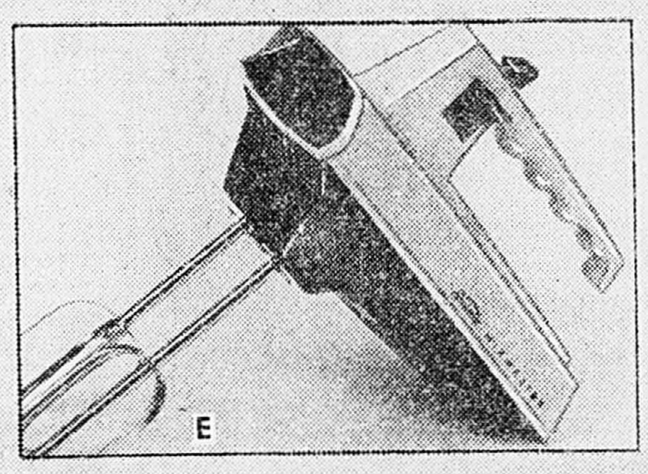
Rabais 5.99
Bouilloire électrique
Prix ord. Simpsons 27.98
21.99

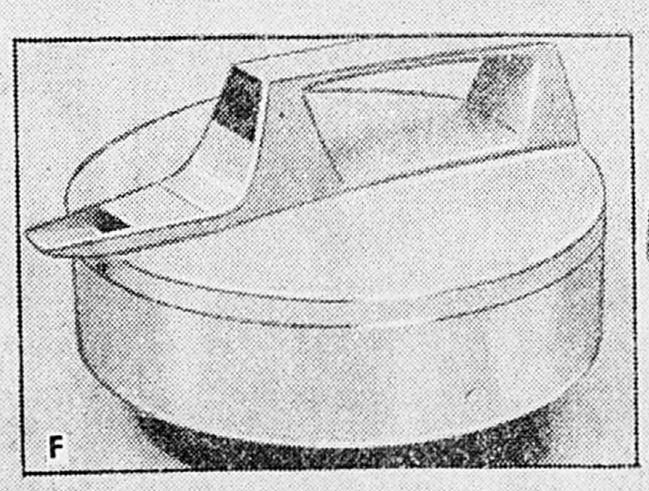
E. Modèle automatique de luxe avec carter en acier inoxydable. Dispositif «Vari-boil» pour ébullition rapide jusqu'à vapeur. Élément 1500 watts. Poignée, couvercle et bec verseur intégrés en plastique moulé. Arrêt / remise-en-marche automatique. Ton amande. Modèle K55.

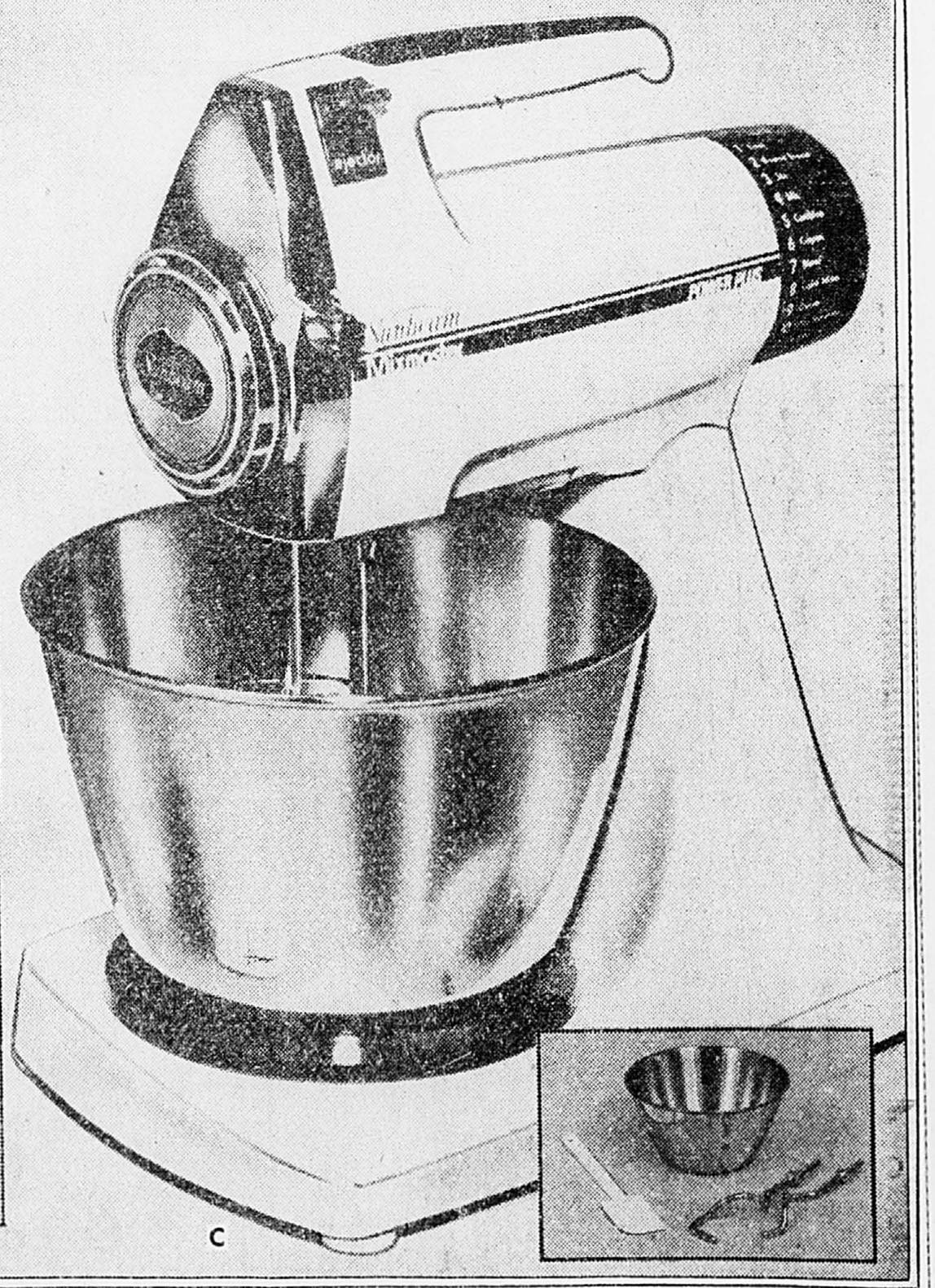
Rabais 39.99
Mélangeur «Mixmaster»
Prix ord. Simpsons 239.98
199.99

F. Modèle «Power Plus» de luxe avec 16 vitesses et cadran sélecteur. Système de contrôle transistorisé. Crochets à pâte robustes, 2 bols profonds en acier inoxydable. Témoin lumineux incorporé, éjecteur de fouets par simple pression du pouce. Interrupteur mise-en-marche / arrêt à action jumelée. Carter thermo-plastique. Espace de rangement incorporé pour cordon. Blanc. Modèle MM1000.


D


E


F



Rayon 426, au cinquième, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

La joie des Fêtes débute chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD

cadeaux de Noël qui sauront plaire



Délicieux! Un festin pour le palais et les yeux

A. Gâteau aux fruits pré-tranché. Une exclusivité Simpsons. Délicieux gâteau rempli de raisins, de cerises et de zestes. Dessus glacé de melon et d'amandes. 3 lb.
Prix Simpsons **5.39** (sans taxe)

B. Gâteau aux cerises. Rempli de délicieuses cerises au marasquin. Un des gâteaux de Simpsons les plus demandés. 900 g.
Prix Simpsons **4.49** (sans taxe)

C. Chocolats «Turtles» de «Smiles and Chuckles». Intérieur caramel et pacanes, recouvert de chocolat au lait. Boîte de 28 oz.
Prix Simpsons **9.98**

D. Plum-pudding avec sauce. Plum-pudding plein de raisin, groseilles et zestes de fruits. Offert avec sauce au caramel prête à mélanger. 900 g.
Prix Simpsons **4.59** (sans taxe)

E. Biscuits mélangés «Peak Frean». A la crème, sablés, glacés de fruits ou sans garniture. 700 g.
Prix Simpsons **3.39** (sans taxe)

F. Noix mélangées. Offert dans une boîte scellée à vide pour en conserver toute la fraîcheur. Une friandise toujours appréciée. Boîte de 350 g.
Prix Simpsons **3.69** (sans taxe)

G. Cloches de Noël en chocolat au lait, enveloppées dans un brillant papier d'aluminium vert ou rouge. 250 g. Dans sac filet.
Prix Simpsons **1.99**

H. Petites menthes «Misty Mints» de «Allan's». Menthes au chocolat, de tons pastel... elles fondent dans la bouche. 225 g.
Prix Simpsons **1.79**

J. Sablés «Burton's» importés d'Ecosse. Fameux sablés au beurre «Petticoat Tails» dans contenant pratique en assurant la fraîcheur. Boîte 1 lb.
Prix Simpsons **4.99** (sans taxe)

Rayon 505, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Suggestions de cadeaux pour les plus exigeants

Rabais 8% à 20% — Ensembles pour bureau. Base en chêne massif, fini clair ou foncé. Ensembles stylo avec ou sans horloge à quartz. Porte-stylos fini noir, brun, nickel ou satiné. Fabrication canadienne.

		Prix ord. Simpsons	
K.	Cendrier	$25	$20
L.	Porte-crayons	$12	$10
M.	Porte-bloc-notes	$25	$20
N.	Ens. 2 stylos avec horloge	$140	$125
P.	Base avec 1 stylo	$47	$40
Q.	Ens. 2 stylos	$65	$55

Plumes-fontaine «Cross»

La façon élégante de communiquer

		Prix Simpsons
R.	Plume doublée or 10K	$150
Non représentées		
R1.	Plume doublée or 14K	$180
R2.	Cartouches. Bleu, noir, bleu/noir, rouge ou vert	$3
R3.	Pointes. Fine, moyenne, large ou extra-fine	$3

Jeux

S.	Jeu d'échecs/dames magnétiques. Importé d'Italie. Aluminium noir/argent avec pièces en plastique.	29.99
T.	Jeu d'échecs miniature. Importé d'Angleterre. Echiquier aspect antique et pièces noires et blanches aspect ivoire.	59.99
U.	Jeu de cartes «Texan».	1.99 le paquet
V.	Cartes à jouer. Motifs variés.	2/1.99
W.	Jeu de jacquet 11". Mallette rouge vin/gris.	21.99

Rayon 202, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Les aubaines des Fêtes débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD

Rabais 20% à 25% — Offrez-lui un élégant manteau ou des seyants coordonnés sport... elle vous en saura gré!



Manteaux nouveaux

A. Manteau court «London Fog» en velours côtelé 88% coton/12% polyester. Chaude doublure en peluche acrylique. Devant droit 5 boutons, rabat au dos, poches fendues, manches raglan. Bourgogne, brun ou chameau. Tailles moyennes 10 à 18.

Prix ord. Simpsons 99.99

74.99

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire).

B. Manteau pleine longueur en tissu polyester. Doublure peluche acrylique «Borg». Poignets retournés, ceinture à nouer. Capuchon doublé. Gris avec garniture bourgogne contrastante. Tailles moyennes 10 à 18.

Prix ord. Simpsons $250

199.99

Pour achat en personne seulement.

Rayon 301, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Rabais 25%

Ensembles 2 et 3 pces pour dames

Prix ord. Simpsons $30 à $230

$22 à 169.99

Venez admirer notre imposante sélection d'élégants ensembles 2 ou 3 pces avec jupe ou pantalon. Tissus laine, laine mixte et polyester mixte dans le groupe. Vestes à devant droit, croisé ou enveloppant. Touches-mode: cols droits ou ailés, poches fendues et ceintures à nouer. Coloris dernier cri. Tailles petites 8 à 16, moyennes 8 à 20 et demi-tailles 14½ à 24½ dans le groupe. Tous les modèles et coloris non offerts dans toutes les tailles ni dans tous les magasins.

Rayon 301, au troisième et rayon 614, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

La joie des Fêtes débute chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD